

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION  
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

-avril-Mai 2023

N°2 - 28<sup>e</sup> année

## SOMMAIRE

PV du 14 décembre 2022:	5 à 9, 11 à 17, 19, 20, 22 à 24
PV du 1er février:	31, 33 à 35, 37, 38, 42 à 45
PV du 12 octobre 2022:	47 à 58
Casino:	10, 24, 25, 46
Gastro:	26 à 28
Clin d'œil:	36
Artisans:	40 et 41

<b>PASQUALEBRUNI</b> 	<b>ANNAMARIA CAMMILLI FIRENZE</b> 	<b>MATTIOLI</b> 
<b>CHATILA</b> JOAILLIERS DEPUIS 1960 	<b>JEWELLERY PALACE</b> Fine Jewellery & Swiss Watches Avenue Claude-Nobs 2 info@jewellerypalace.ch +41 21 965 12 12 www.jewellerypalace.ch @jewellerymontreuxpalace	<b>FREDERIQUE CONSTANT GENEVE</b> 
<b>MAURICE LACROIX</b> Manufacture Horlogère Suisse 	<b>CLAUDE MEYLAN</b> VALLÉE DE JOUX 	<b>Alpina</b> 1883 GENEVE 

## N'ARRÊTEZ JAMAIS DE BIEN ENTENDRE



**ALAIN AFFLELOU**  
Opticien & Acousticien

**Tchin Tchin**  
AUDIO

**VOTRE 2<sup>ÈME</sup> PAIRE D'AIDES AUDITIVES POUR 1CHF DE PLUS (1)**

Avoir une deuxième paire est indispensable pour profiter de chaque instant!

(1) Voir conditions en magasin

**MONTREUX**  
Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

## CARLOS DA SILVA



**CONSTRUCTIONS SA**  
MAÇONNERIE - CARRELAGE  
PIERRE NATURELLE  
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46  
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch  
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch

## SORRENTINO



Buderus  
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER  
021 943 23 41  
079 321 01 01  
sorrentinosa@sunrise.ch

Agence de Montreux  
Grand'Rue 3, 1820 Montreux  
T 021 965 30 45  
www.vaudoise.ch

**vaudoise**  
125  
Assurances

**MOUNTAIN GRILL**  
voir pages 18 et 28

**LA CAVE**  
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcv.m.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacave-vm.ch



**L'immobilier durable**

www.bernard-nicod.ch

**BERNARD Nicod**

VEVEY MONTREUX  
021 925 70 70 021 965 44 44



**SoluTubes**  
SA  
Assainissement de conduites



**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!**

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

# AMSTEIN

*L'Ambassadeur de la Bière!*

[www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

## + 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux - Eaux minérales - Jus de Fruits



**NE MANQUEZ PAS NOTRE PROCHAINE DÉGUSTATION !**

## GIN ACADEMY

**SAMEDI 6 MAI 2023**

De 14h30 à 16h dans nos locaux de St-Légier

# AMSTEIN

[www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)



Plus d'informations sur [www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)



**MAGASIN DE ST-LÉGIER**

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 - 1806 St-Légier

**MAGASIN D'AIGLE**

Route Industrielle 8 - 1860 Aigle

[info@amstein.ch](mailto:info@amstein.ch) - +41 21 943 51 81



GRUNDFOS  
 RÉPARATEURS  
 AGRÉÉS



**Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.**

**Nous avons déménagé:**

**Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: [info@kalec-motor.ch](mailto:info@kalec-motor.ch) - Tél. 021 964.46.37**

♥♥♥♥♥ Pâques et Fêtes des Mères ♥♥♥♥♥

**AEBI FLEURS**  
 & Décoration Sarl  
 Rue Gambetta 23  
 1815 Clarens  
 Tél. 021 964 61 22  
[www.aebifleurs.ch](http://www.aebifleurs.ch)  
[Aebifleurs@gmail.com](mailto:Aebifleurs@gmail.com)

**MONTREUX**  
**INFO-VILLE**

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**  
 Info-Ville Sarl, Case postale,  
 1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49  
 E-mail: [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)  
**Site:** [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Distribution:** Poste de Montreux

**Parutions: en 2023, 3 x papier - 2 x Internet.**  
 N° 1 mars, 25 février;  
 N° 2 mai - internet;  
 N° 3 juin, 21 juin;  
 N° 4 août - 30 août (internet);  
 N° 5 octobre, 29 novembre;

**Prochain numéro:** 21 juin (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 3: **30 mai**

**Soutien à Montreux Info-Ville:**  
**IBAN CH12 0900 00001710 6360 1**

Une entreprise  
**familiale**  
 proche de  
 vous

**publiaz**  
 immobilier

Av. Claude Nobs 14  
 CP - 1820 Montreux  
 T+41 21 966 00 66  
[montreux@publiaz.ch](mailto:montreux@publiaz.ch)  
[www.publiaz.ch](http://www.publiaz.ch)

Gérance  
 Rénovation  
 Courtage  
 Administration PPE  
 Expertise

EST. 1970

**TABASHOP**

MONTREUX



Visitez notre magasin en ligne  
[www.tabashop.ch](http://www.tabashop.ch)



Grand Rue 46 • 1820 Montreux • +41 219637070 • [info@tabashop.ch](mailto:info@tabashop.ch)

Offerte mais chère à vos yeux.



**Optic 2000**  
Une nouvelle vision de la vie

**MONTURE OFFERTE\***

Optic 2000 Montreux - Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux  
\* Voir conditions en magasin



**Soutien à Montreux Info-Ville**



**SC SECURITE**  
[www.scsecurite.com](http://www.scsecurite.com)

Intervention 24h/24h  
Protection de bien et de personne  
Evénements et manifestation  
Surveillance de chantier  
Vidéosurveillance  
Système d'alarme  
Biométrie et reconnaissance faciale

**protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois**

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

**PUBLICITÉ**



**MATCHES DE CHAMPIONNAT 2<sup>ème</sup> LIGUE DU FC RAPID MONTREUX, SAISON 2022-2023**



<p><b>DI 12 03 2023</b> FC Stade-Lausanne - FC Rapid-Montreux I Centre sportif de Vidy - Terrain principal, Lausanne</p>	<p><b>SA 29 04 2023 18h</b> FC Rapid-Montreux I - Racing Club Lausanne I Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux</p>
<p><b>SA 18 03 2023 18h</b> FC Rapid-Montreux I - FC Azzurri 90 LS 1 Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux</p>	<p><b>SA 06 05 2023 17h</b> Sport Lausanne Benfica - FC Rapid Montreux Centre sportif de Chavanne voir tableau affichage</p>
<p><b>SA 25 03 2023 18h</b> FC Rapid-Montreux I - AS FC Napoli Vevey Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux</p>	<p><b>SA 13 05 2023 18h</b> FC Rapid-Montreux I - FC Montreux-Sports I Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux</p>
<p><b>SA 01 04 2023 17h</b> ES Malley 1 - FC Rapid-Montreux I Centre sportif de la Touillère voir tableau affichage</p>	<p><b>DI 21 05 2023 15h30</b> FC Dardania Lausanne I - FC Rapid-Montreux I Centre sportif de Chavanne voir tableau affichage</p>
<p><b>SA 15 04 2023 18h</b> FC Rapid-Montreux I - FC Crissier 1 Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux</p>	<p><b>SA 27 05 2023 18h</b> FC Rapid-Montreux I - FC Renens 1 Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux</p>
<p><b>DI 23 04 2023</b> FC Lutry I - FC Rapid-Montreux I Terrain du Grand Port Lutry</p>	<p><b>DI 04 06 2023 16h</b> Vevey-Sports II - FC Rapid-Montreux I Stade Copet Vevey</p>
<p><b>SA 10 06 2023 18h</b> FC Rapid-Montreux I - AS Haute-Broye I Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux</p>	

**Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com**

**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 14 décembre 2022 à 18 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux**

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

**M. le Président**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière séance de l'année et suis heureux de vous y retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon et de notre huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue aussi les membres du Bureau et les remercie pour leur présence à 17h30 lors de notre séance.

Je salue enfin le représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **89** conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences: 89 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marie Solène Adamou Moussa, Claudine Borloz, Carole Clavadetscher, Laurence Sierro, Elisabeth Wermelinger, MM. Sabri Ceylan, Emmanuel Gétaz, Sébastien Giovanna, Michael Samuelian.

Absents: Mme Lynn Dardenne Perrin, M. Dario Guarnaccia.

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y faisant figurer les points suivants.

*Au point 7, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout d'un point:*

**7.4 Interpellation de Mme Ida Rodman «Les projecteurs des installations sportives de la commune».**

*Nous avons reçu le titre d'une interpellation de M. Vincent Tschopp «Parking au parquet», qui sera développée lors du Conseil du 1er février.*

*Au point 6, développement des motions et des postulats  
Il n'y aura pas de développement de motion ou de postulat ce soir.*

*En revanche, nous avons reçu le titre de deux postulats qui seront développés en février prochain.*

*Il s'agit d'un postulat de Messieurs Benoît Ruchet et Cédric Blanc intitulé: «Pour une gestion prévisionnelle centralisée du person-*

*nel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations.»*

*Le deuxième postulat est de M. Romain Pilloud et s'intitule «Mettre la Place de la gare sur les bons rails».*

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par: 77 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 14 décembre 2022.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

**M. le Président**

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de novembre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 16 novembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications?

**Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à la page 5, M. Devenoge n'a pas été élu comme membre de la commission de gestion, mais comme membre de la commission intercommunale de l'ASR.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**2.1 relative à la crise énergétique hiver 2022 – 2023**

**M. le Président**

Vous avez pu prendre connaissance de la communication du bureau du Conseil relative à la crise énergétique au sujet de l'hiver qui est à nos portes.

Pour l'heure, vous êtes simplement invités à noter la date du mercredi 8 mars prochain comme date de réserve.

**2.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Johanne Vetter: «Bureaux de vote: intégrons nos jeunes». (Date de la commission: ATTENTION: jeudi 12 janvier 2023 à la place du 11.01.2023 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8, à Montreux)**

Présidence Verte: Mme Anne Saito

Membres: Mmes Anne Duperret, Antoinette Loup, Johanne Vetter, MM Ihab Al Jundi, Vincent Haldi, Mathias Ekah, Kelvin Kappeler, Tal Luder, Domenico Silleri.

M. le Président rend les conseillers attentifs au changement de la date de la commission pour le jeudi 12 janvier 2022.

Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**2.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Stefania La Spada: «injecter l'ART sur les murs de la ville de Montreux». (Date de la commission: mardi 20 décembre 2022, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8, à Montreux)**

Présidence PLR: M. Samuel Roch

Membres: Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Ania Hofer, Stefania La Spada, Kyong-Won Schäfer, MM. Mario Gori, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, je crois me souvenir qu'il y a plusieurs années déjà, lors d'une séance de la commission consultative culturelle, Monsieur le Municipal Piemontesi nous avait présenté un projet de réalisation de graffs géants sur les murs borgnes d'immeubles du centre de la ville en un parcours didactique. Il serait intéressant, pour la commission qui statuera sur ce postulat, de s'enquérir de l'avancement de ce projet. Pour ma part à la vue des très nombreux graffs et tags sauvages réalisés sur de nombreux murs de notre commune, j'ai l'impression que l'Art n'a pas attendu Mme La Spada pour se développer à Montreux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**3. CORRESPONDANCE**

**M. le Président**

Nous avons reçu les décisions de la COUR DE DROIT ADMINISTRATIF ET PUBLIC qui vous avaient été communiqué au mois de novembre dernier, concernant les recours formulés contre le plan des zones réservées. Les recours, ainsi que les tâches et délais liés sont entre les mains de la Municipalité comme objet de sa compétence.

Sur un tout autre sujet, lors de la séance de novembre, nous vous avons également informé de la réception d'une pétition demandant la réouverture de l'accès public à l'alcôve et sa fontaine sise à la Rue du Petit-Chêne 4 à Montreux (aux Planches). Le bureau du Conseil a statué et décidé à l'unanimité qu'au vu des demandes formulées par cette pétition, cette dernière était de compétence municipale.

La pétition a été transmise à la Municipalité pour traitement.

**4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**4.1. relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et**

### des évènements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

## 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 5.1 sur le préavis 34/2022 relatif au budget 2023 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL) (Rapp. M. Yanick Hess)

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 34/2022 de la Municipalité du 23 septembre 2022 au Conseil communal relatif au sur le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

**vu** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- d'adopter le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

**Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion par 85 OUI, 1 NON et 1 abstention.**

**5.2 sur le rapport-préavis 35/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet «Incroyables comestibles» et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé et réponse à la motion «Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux» de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021. (Rapp. M. Quentin Talon);**

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'ai trouvé, lors de cette commission, que nous avions une bonne idée qui nous était présentée, il y a un appel qui pour moi est important à faire, c'est de ne pas toucher l'appel à projet pour un jardin communautaire à l'ancien hôpital.

Je redépose mon amendement refusé en commission.

Ce dernier propose d'ôter le jardin communautaire à l'ancien hôpital.

Pourquoi? Nous parlons d'associations qui doivent être conçues, ces associations il faut un certain temps pour qu'elles puissent se mettre en place et fonctionner, de plus nous ne savons pas quelle sera l'utilité de cette magnifique parcelle que nous possédons. Nous ne pouvons pas nous permettre de donner de faux espoirs. Le reste du projet ne me pose aucun problème, mais pour ce point, je vous demande Mesdames et Messieurs de ne pas faire de jardins communautaires à l'ancien hôpital. Merci.

#### Amendement de M. François Cardinaux

Modifier le point 1 comme ceci:

*1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser cinq quatre projets de maraîchage urbain sur la Commune de Montreux, soit trois deux jardins communautaires, un projet «Incroyables comestibles» et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'à encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé;*

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite à soutenir la proposition municipale qui nous est soumise ce soir, sans amendement.

Ces projets sont particulièrement ambitieux, ils répondent aujourd'hui à une demande de la population et à d'autres aspects, comme nous pouvons le lire dans le rapport. Ils répondent aux enjeux liés à la biodiversité, aux liens sociaux, à la vie de quartier, ce sont des éléments qui sont appelés par les vœux de nombreuses et nombreux conseillères et conseillers et surtout de nombreuses personnes dans la population qui pourront participer à ces différents projets.

Concernant le projet de la parcelle de l'hôpital, rappelons que cette parcelle est concernée aujourd'hui par l'annulation de notre plan général d'affectation et ce n'est pas «demain la veille» que nous pourrions y construire quelque chose.

Par ailleurs, il n'y a pas de projet aujourd'hui en l'état sur cette parcelle, nous avons juste des objectifs qui ont été explicités devant ce conseil, nous savons que certains de ces projets sont des projets qui ne seront pas là sur une longue durée comme 20 ou 30 ans. Aujourd'hui nous avons la possibilité de valoriser une parcelle, qui n'est pas exploitable d'une autre manière, puisque nous ne pouvons pas construire.

Je pense qu'il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité et je pense aussi que les personnes qui s'engageront seront, pour les personnes déjà intéressées et les personnes qui s'y intéresseront à l'avenir, conscientes du côté temporaire du projet. Cela peut-être un temporaire qui peut durer, il y a des contrats qui seront signés avec l'association qui gèrera cet endroit. Évidemment que cela fait sens, même s'il s'agit d'un projet temporaire, Montreux ne serait ni la première, ni la dernière des communes à profiter de parcelles non construites pour mettre en place des projets sur le court, le moyen ou dans certains cas le long terme.

Raison pour laquelle, le groupe socialiste et moi-même nous vous invitons à accepter le rapport-préavis tel que voté en commission.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de relayer l'intervention, la prise de position de M. Mark qui arrivera en retard. Cette intervention représente aussi l'avis du groupe PLR.

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant tout, en toute transparence, je rappelle que je (M. Olivier Mark) préside l'association suisse des entreprises de la branche verte, JardinSuisse.

De ce fait, vous imaginez mon intérêt pour le développement des zones vertes et pour la sensibilisation de la population au sujet des végétaux en milieu urbain.

D'une manière générale, mes collègues du groupe PLR partagent mon enthousiasme à ce sujet. Nous prenons un nouveau cap réjouissant après que de nombreux espaces verts, en zone urbaine, aient été allègrement sacrifiés, durant des décennies. Qui cherche à rentabiliser chaque mètre carré, qui cherche à se simplifier la vie et à alléger le travail d'entretien... Tant dans les espaces publics que sur les parcelles privées, le végétal a trop souvent été écarté.

Les projets qui sont présentés aujourd'hui par la Municipalité présentent toutefois certaines faiblesses qu'il ne faut pas éluder.

## Prochain numéro 2023 - 21 juin version papier tous ménages

**MONTREUX**  
**INFO-VILLE**

en 2023 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

**No 1 – 25 février** distribution tous ménages  
**No 3 – 21 juin** distribution tous ménages  
**No 5 – 29 novembre** distribution tous ménages

**No 2 – 5 mai** en page sur internet  
**No 4 – 30 août** en page sur internet

Premièrement, s'agissant des espaces publics, on peut se demander si les structures qui se mettent en place ne doubleront pas certaines missions du service communal en charge des espaces verts.

Il ne faut, en effet, pas sous-estimer le professionnalisme nécessaire pour gérer des espaces verts en ville, si on veut en tirer le meilleur à long terme. Le végétal est vivant et parfois capricieux. Il nécessite beaucoup de soins, même pendant les vacances et à long terme. Jardiner n'est pas jouer, c'est une occupation qui peut être extrêmement gratifiante, mais exigeante sur la durée. Un démarrage progressif des différents projets, afin de pouvoir capitaliser les expériences des différents groupes, paraît judicieux. Cela permettra aussi de connaître le coût de ces opérations, qu'il faudra évidemment soutenir. Or, sans ce soutien, les projets présentés ne seront pas durables.

Par ailleurs, il ne faut peut-être pas promettre l'impossible aux citoyens en nous focalisant trop sur des activités de maraîchage dans l'hypercentre urbain. Il faudra communiquer sur les limites du projet. Nous craignons en effet que la désillusion suive rapidement l'annonce de certains objectifs, au vu des possibilités restreintes et parfois temporaires à ces endroits, alors que des parcelles plus adéquates sont disponibles à quelques encablures. N'oublions pas la dimension restreinte de notre commune par rapport à des villes comme Genève ou Lausanne.

Nous sommes par ailleurs d'avis que pour progresser vite et durablement dans le verdissement de notre ville, nos services communaux devraient montrer l'exemple en revitalisant certains espaces publics qui ont été bétonnés ces dernières décennies pour faciliter l'entretien.»

#### Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Merci à la commission pour ce rapport très complet.

Madame la conseillère municipale Gote, son service des espaces publics, M. Aubord, Mme Probst, ainsi que leur collaboratrices et collaborateurs qui ont fait un super travail, merci beaucoup.

Cela valait la peine d'attendre deux ans pour avoir la présentation d'un dossier solide, avec un projet aussi bien élaboré.

Je suis très heureuse de l'avancement du premier jardin à Tavel, qui reçoit le soutien du village de Tavel et qui inclut également les 41 personnes sur la liste d'attente des jardins familiaux.

Je suis spécialement heureuse du concept du jardin scolaire pédagogique qui est très bien accueilli par le voisinage et soutenu par l'association de maraîchage urbain.

Le concept se fait par étape, pour avoir le temps d'apprendre et d'apprécier les avancements avec un premier contrat de deux ans pour le premier jardin à Tavel.

Le jardin prévu à l'ancien hôpital se fera à ma connaissance par la suite en attendant le nouveau PACom. Cette parcelle peut être très utile pour quelques années et il y a un contrat qui stipule qu'elle doit être libérée dès qu'un projet de construction sera accepté.

Comme nous en avons discuté en commission et M. Aubord l'a confirmé, même si c'est limité à une utilisation de 2 ou 3 ans, cela serait déjà bénéfique.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais revenir sur les propos de M. Pilloud, j'ose espérer qu'il ne parle pas au nom de la Municipalité, parce que le fait que nous voyons que le calendrier pour développer la parcelle de l'hôpital se fait sur 30 ans, cela laisse songeur quant à l'élaboration du futur PACom. Je souhaite revenir sur le fait que lors de la précédente législature nous avons voté un crédit d'étude pour un PPA sur cette parcelle, qui n'était pas simplement basé sur des idées, ou des visions extrêmement larges.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC accueille partiellement favorablement ce projet, notamment le jardin scolaire pédagogique qui est une bonne idée. Néanmoins, nous soutiendrons l'amendement, nous pensons également que cette parcelle ne doit pas être touchée, car tout ce qui s'installe temporairement fini par durer pour toujours.

Contrairement à ce que déclare M. Pilloud le PGA est revenu à sa validité de 1972, c'est plus compliqué que ce qu'il dit en indiquant que nous ne pouvons rien faire sur cette parcelle pour les 30 ans à venir.

Une fois que le jardin sera installé, il sera très impopulaire d'annoncer qu'il faudrait peut-être l'enlever dans l'année qui suit.

Autant ne rien promettre et laisser cette parcelle intacte pour un prochain projet. Nous vous invitons à soutenir l'amendement, comme la grande majorité du groupe UDC. Concernant le projet, pour ma part, si l'amendement ne passe pas, je m'abstiendrai et pour mon groupe il s'agira d'un vote libre en fonction de leurs avis.

#### M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime en mon nom personnel et non en celui de mon groupe le PLR.

Dans les prochaines minutes nous allons parler du budget 2023 de la commune qui nous annonce une perte de plus de 6 millions pour l'année à venir.

Ce préavis nous propose de dépenser CHF 140'000.- pour la mise en place de 5 zones de jardins supplémentaires, alors qu'il en existe déjà de nombreuses sur la commune. Je trouve ce projet excessivement cher par rapport au nombre de personnes qui vont en profiter. Dans le contexte actuel avec de gros investissements à venir, c'est à mon avis une fausse bonne idée, c'est pourquoi je refuserai ce préavis.

#### Mme Anne Saito (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous rendre attentifs au fait qu'il existe des associations et des organismes qui ont une longue expérience de maraîchage et je pense entre autres au centre social protestant, qui cherche aussi par exemple des jardins privés et qui encadre des bénévoles et des réfugiés depuis de nombreuses années, dans différentes communes du canton. Les gens sont tout à fait conscients et respectueux du fait qu'il faille restituer une parcelle dans un délai, même si c'est un peu un crève-cœur. Cela se fait de manière professionnelle et avec respect. Ne sous estimons pas la capacité de s'organiser des associations qui sont susceptibles d'entrer en matière pour une zone de jardinage.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre sera divisé sur cette question. Pour nous il est important, et j'ai insisté lors de la réunion de la commission, que la durée contractuelle de 2 ans pour ces projets soit clairement communiquée aux organisations et personnes intéressées. Il est important que les personnes qui se lancent dans l'aventure, et le jardinage est en effet une magnifique aventure, soient conscientes qu'elles devront rendre le terrain et que la commune l'utilisera en fonction de ses besoins.

#### Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de m'exprimer sur l'amendement de M. Cardinaux. La municipalité vous invite à refuser l'amendement et cela pour différentes raisons. Premièrement la commune n'est pas propriétaire de suffisamment de parcelles en milieu urbain, ainsi toutes parcelles communales libres de construction à court et moyen terme, devraient pouvoir être mise à disposition.

Deuxièmement, nous proposons de faire une convention sur 2 ans (comme nous avons eu l'occasion de le préciser en commission) avec l'association qui se créerait sur la parcelle de l'ancien hôpital et qui sera renouvelable d'année en année. Cela sera, bien entendu, précisé dans l'appel à projet, car il est clair que c'est une condition indispensable pour la faisabilité et la réalisation de ce projet. Cela laisse ainsi de la souplesse pour mener à bien d'autres projets si nécessaire sur cette parcelle.

La future association, comme pour les autres projets, devra intégrer les habitant-e-s du quartier. C'est d'autant plus important aujourd'hui que les locaux de l'ancien hôpital ont été mis à disposition de l'EVAM pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens. Cela permettra ainsi des bons échanges entre la population et les migrants, ainsi qu'une saine occupation du terrain pour tout le monde.

#### Amendement de M. François Cardinaux

Modifier le point 1 comme ceci:

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser **quatre** projets de maraîchage urbain sur la Commune de Montreux, soit **trois deux** jardins communautaires, un projet «Incroyables comestibles» et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'à encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé;  
**VOTE l'amendement est refusé par 47 NON, 38 OUI et 2 abstentions**

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme Irina Gote pour les précisions qu'elle a apporté sur le caractère provisoire de la parcelle de l'ex-hôpital. Mon problème c'est que cette précision devrait, à mon avis, figurer dans les conclusions du préavis, parce qu'il s'agit d'un engagement sur lequel le Conseil communal devrait se prononcer.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela me vient à l'esprit maintenant pour Mme Gote, vous avez parlé de migrants accueillis à l'hôpital de Belmont, mais je vous rappelle que les Ukrainiens sont des réfugiés, pas des migrants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Quentin Talon (DA)**

En conclusion, c'est par 9 oui, 1 non et 0 abstentions que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le rapport-préavis No 35/2022 de la Municipalité du 23 septembre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet «Incroyables comestibles» et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé, et réponse à la motion «Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux» de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser cinq projets de maraîchage urbain sur la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet «Incroyables comestibles» et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'à encourager le développement du maraîchage urbain sur le domaine privé;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 440.3313 sur une durée de 5 ans au maximum;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion «Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux» de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions, par 58 OUI, 24 NON et 5 abstentions.**

**5.3 sur le préavis 38/2022 relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera (Rapporteur M. Pierre-André Spahn)**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part je voterai NON, car année après année, la participation à ce Fonds culturel Riviera ne baisse pas. Montreux en est le plus grand contribuable et quand je lis dans le rapport que Corsier a décidé d'augmenter sa part communale pour ses propres besoins, je me dis que Montreux pourrait faire pareil pour ses événements locaux et demander une baisse. Je ne demande pas grande chose, mais CHF 1 ou 2.- par habitant, ce qui serait idéal. J'en reviens toujours à la comparaison avec la CIEHL qui concerne des installations intercommunales et qui peine à décoller de ses CHF 5.- par habitant, sous prétexte pour certains que pour les petites communes c'est déjà trop, alors que pour le fonds à CHF 47.- c'est Corsier qui est une petite commune qui décide de mettre CHF 3.- de plus de son côté pour son événementiel. Je ne comprends pas très bien où nous voulons en venir. Pour ma part je voterai NON et je continuerai à demander à nos représentants qu'ils travaillent pour que la participation à ce fonds baisse de CHF 1 ou 2.- en faveur de la CIEHL.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Pierre-André Spahn (PLR)**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le préavis No 38/2022 de la Municipalité du 7 octobre 2022 au Conseil communal relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DÉCIDE**

1. d'adopter le budget 2023 du Fonds culturel Riviera.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 2 NON et 3 abstentions.**

**5.4 sur le préavis 39/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur**

**de Montreux (Rapporteur, M. Olivier Raduljica)**

**M. Olivier Raduljica (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission a été très courte avec une durée de 7 minutes, mais j'ai quand même réussi à me tromper dans les présences, M. Murat Karakas a remplacé M. Dominik Hunziker et M. Bernard Tschopp a remplacé M. Benoît Ruchet.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. Olivier Raduljica (SOC)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le préavis No 39/2022 de la Municipalité du 14 octobre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré Cœur de Montreux, tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 353.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 1 NON et 1 abstention.**

**5.5 sur le préavis 40/2022 relatif au budget ordinaire pour l'année 2023 (Rapporteur: Mme Laurence Sierro)****M. le Président**

Mme Laurence Sierro, présidente de la commission des finances, étant excusée ce soir, c'est M. Romain Pilloud, Vice-président de la commission, qui la remplace Monsieur le vice-président de la commission des finances, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport?

**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous donner une information, vous avez reçu cet après-midi un courriel de l'admi-

nistration générale auquel était annexé une version corrigée de l'annexe 3 du rapport de la commission des finances. Cette annexe présente la pyramide des salaires, le salaire médian et moyen de la commune de Montreux. A la suite de cette correction le rapport de la COFIN doit être modifié au point 1.2 information complémentaire communiquée à la commission sur les salaires médians et moyens, comme suit : selon les chiffres au 30 septembre 2021, le salaire médian est de CHF 7'098.- et non de CHF 6'560.- et le salaire moyen est de CHF 7'932.- et non de CHF 6'824.-. Je vous remercie.

### M. le Président

Je vous propose de procéder comme suit pour le débat autour de ce budget 2023:

Premièrement se déroulera la discussion générale sur le budget et sur le rapport de la commission des finances

Deuxièmement, nous passerons en revue les chapitres les uns après les autres, comme chaque année.

Nous discuterons et voterons les amendements acceptés en commission des finances ou déposés ce soir, directement dans les chapitres concernés.

Cette manière de procéder appelle-t-elle à des remarques ou des questions?

M. le Président ouvre la discussion générale sur le budget 2023:

### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Montreux Libre demande le renvoi du budget à la Municipalité. Le fait que des éléments capitaux, en lien avec le budget, soient transmis quelques heures avant le vote du budget par ce Conseil et que notre commission des finances n'ait pas pu en discuter est inacceptable. Si le budget n'est pas renvoyé, notre groupe le refusera à l'unanimité.

### Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le budget 2023, qui nous est proposé, a été établi après deux années difficiles dues à la pandémie COVID 19. Cette période, que nous souhaitons oublier pour revenir à la normalité, a toutefois été gérée au mieux possible, dans l'urgence, sans pouvoir s'appuyer d'une expérience en la matière. Les commerçants ont pu profiter de la flexibilité et des idées innovantes de notre Municipalité.

Si nous revenons au budget 2023 ce dernier prévoit des réserves substantielles concernant les augmentations annoncées soit les matières premières, le carburant, l'électricité etc.. ainsi qu'une adaptation des salaires des employées et employés communaux. En reprenant ce dernier point, bien qu'il va sans dire que nous apprécions leur travail et le besoin du maintien du pouvoir d'achat, force est de nous pencher sur la réalité de tout un chacun. Quel citoyen travaillant dans le domaine privé comme employé ou indépendant peut se garantir d'avantage d'un travail stable, sans une trop grande crainte de perte d'emploi que le personnel de notre Commune. Nous sommes tout à fait conscients que tout travail mérite salaire et qu'en fin d'année une augmentation est motivante, seulement nous ne devons pas oublier que la plupart de nos concitoyens du secteur privé ne reçoivent pas une augmentation de salaire allant de 3% à 6%, si l'on rajoute la part des paliers selon l'évaluation de fin d'année.

Après longue discussion, le groupe UDC ne peut se déclarer favorable et en accord à la proposition du budget actuel. En effet, notre groupe ne remarque pas la volonté d'une économie particulière qui pourra éviter une augmentation des impôts pour les citoyennes et citoyens de notre Commune dans les prochaines années. N'oublions pas que l'augmentation touchera chaque citoyenne et citoyen payant des impôts. Nous aurions souhaité voir des montants plus en cohésion avec la réalité que vit chaque jour la classe moyenne et les familles.

En effet, il faudra apprendre à diminuer et mieux cibler les dépenses. Prévoir des réserves pour la rénovation de nos anciens bâtiments, vitrage, isolation, afin d'y économiser de l'énergie en chauffage, électricité etc ...

Certains penseront qu'il s'agit d'une décision politique de ne pouvoir être en accord avec le budget, mais je pense qu'il en va de la réalité pure et dure d'un exercice comptable. Nous ne pouvons travailler avec une marge d'autofinancement de CHF 351'934 sans réfléchir à la possibilité d'économiser et augmenter cette marge. Nous ne pouvons compter sur des encaissements extraordinaires de successions et dons qui ne sont qu'aléatoires et où notre Commune a été gâtée jusqu'à ce jour.

Je profite encore de ma prise de parole pour remercier chaque membre de la COFIN et particulièrement notre Syndic, pour le respect et l'écoute lors des séances de commission. Un merci tout particulier à notre Présidente à qui je souhaite un prompt rétablissement.

### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien sûr, ce budget est spécial. C'est un budget de temps de crise, déficitaire et avec une marge d'autofinancement serrée. Il y a même des rentrées exceptionnelles. Mais ces éléments sont conjoncturels et non structurels. Il faut même relativiser cette prévision de déficit en la comparant avec celles des communes de tailles semblables qui arrivent à des résultats plus négatifs que le nôtre.

Le point très positif est que nous arrivons à rétablir la progression salariale pour les employés communaux. Nous nous félicitons de ce retour au statut d'avant le COVID et de pouvoir soutenir cette adaptation relative aux coûts de la vie avec cette augmentation de 3%. Merci pour votre attention

### M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite recentrer le débat par rapport à cette demande de renvoi en commission et souligner que le document qui nous a été transmis n'est pas critique. Nous ne pouvons pas conclure de ce document que les employés communaux sont beaucoup ou peu payés, ce n'est pas une question d'opinion politique, mais une question statistique.

Ce document fournit certaines informations, mais je ne vois pas comment elles pourraient permettre aux membres de la COFIN de juger le budget.

Pour être clair, ce que nous pouvons extraire comme information de ce tableau est intéressant pour la culture générale, mais il n'y a rien qui permet de prendre des décisions directes sur le budget.

### M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En raison des contraintes administratives liées au traitement de mes deux amendements, je ne les redépose pas.

Concernant la déclaration de mon préopinant et l'utilisation du tableau qui nous a été remis, il faut savoir que ce tableau est, cette fois-ci, en cohérence avec les données que nous recevons de l'office fédéral de la statistique. Ce qui veut dire qu'avec ce tableau nous pouvons comparer le niveau de salaire des employés communaux, avec le reste de la population Suisse. Ce qui n'était pas le cas avec le précédent document qui nous avait été remis en commission des finances.

### M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,



**Bon d'achat de CHF 500.-**  
sur toute collection

**CHATILA**  
JEWELLERS SINCE 1860

Valable jusqu'à fin mai

Av. Claude-Nobs 2  
1820 Montreux



+41 21 965 12 12

info@jewellerypalace.ch

www.jewellerypalace.ch





À GAGNER  
**1 MINI  
ELECTRIC**

VALEUR  
CHF 41'000.-

DU 19 MAI AU 1<sup>ER</sup> JUILLET



**Adoptez le style  
anglais.**

**TIRAGE AU SORT**  
JEUDI 29 JUIN DÈS 22H

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE.**



**CASINO BARRIÈRE MONTREUX**

[www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

Je reprecise, ce document ne permet pas de comparer les salaires de la commune par rapport aux salaires médians suisses et je vais vous expliquer pourquoi. Dès le moment où nous estimons qu'un chef de service sera sûrement plus payé qu'un aide jardinier, ces documents ne permettent pas de comparer cela. La commune n'est pas un échantillon représentatif de la population Suisse. Par exemple dans l'entreprise pour laquelle je travaille, le salaire médian se trouve à plus de CHF 100'000.- et pourtant c'est une entreprise qui paie peu, qui a du mal à engager car elle offre d'autres compensations. Il s'agit de beaucoup d'employés qualifiés et le salaire médian est très haut. Ce document ne permet pas de comparer, car la commune a peut-être plus d'employés qualifiés que la moyenne des entreprises suisses. Je le dis, il ne s'agit pas d'opinion politique, mais ce document ne permet pas de comparer si les employés communaux sont bien ou mal payés, par rapport à la moyenne Suisse.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Dans son communiqué de presse du 11 novembre 2022, la Municipalité a considéré que l'équivalence des déficits entre les budgets 2022 et 2023 constituait un équilibre. C'est une manière bien surprenante de voir les choses! Elle aurait pu encore compléter son communiqué en utilisant l'expression en vogue du moment: «pas de soucis»!

Au niveau du budget 2023, le groupe PLR ne reprendra pas cette expression et lui préférera plutôt l'expression bien romande «ça fait souci».

Le budget 2023 fait clairement souci.

Bien que cela soit une raison suffisante pour refuser de voter ce soir le budget, nous ne reviendrons pas sur le fait que certains éléments décisifs présentés à la COFIN, par exemple les données sur les salaires, comportaient des erreurs.

Je me permets de compléter le message que M. le Vice-Président Romain Pilloud a lu et qui provient de la Présidente de la COFIN, Mme Laurence Sierro.

M. Pilloud a oublié de dire la dernière phrase qui est:

En 2019, le salaire moyen s'élevait à CHF 7'252 et non à CHF 6'944.-. Le salaire moyen est donc en hausse entre 2019 et 2021.

En revanche, le groupe PLR souligne en particulier les points suivants:

1. Le premier point qui fait souci, le plus évident et le plus général, est que notre commune vit au-dessus de ses moyens. En clair, on dépense plus que ce que l'on gagne. Pour rappel, 75% des membres de ce conseil ont voté le 12 octobre 2022 pour un maintien du coefficient communal pour les années 2023 à 2025. Cette stabilité réjouissante de trois ans assurée pour les montreusiennes et montreusiens implique bien évidemment qu'il faut être prudent et limiter au maximum les charges. Le budget 2023 proposé ne semble pas emprunter ce chemin là et le préavis exposé souffre d'un manque flagrant de pistes d'économie.

2. Le second point qui fait souci est la dégringolade de la marge d'autofinancement, qui fond encore plus vite que nos glaciers. Cela induira inévitablement un recours à l'emprunt dans une période qui n'y est plus propice en raison de taux d'intérêts redevenus positifs et risquant même de prendre l'ascenseur.

3. Le troisième point qui fait souci concerne l'envolée des charges liées aux autorités et au personnel, qui représentent près de 30% des charges du budget. Le graphe de la page 4 du préavis est suffisamment éloquent pour constater visuellement que quelque chose ne joue pas.

Comme relevé en commission, la masse salariale a augmenté de 12% entre les comptes 2021 et le budget 2023 sans véritable augmentation des prestations. Certes comparaison n'est pas raison, mais relevons tout de même qu'aucune entreprise du secteur privé ne pourrait se payer le luxe d'une augmentation à deux chiffres de sa masse salariale en si peu de temps. Peut-être que les contribuables montreusiens, ceux qui paient des impôts, seraient surpris de constater qu'en deux années de crise où il faudrait plutôt se serrer la ceinture, la masse salariale de notre commune augmente de 12%.

Bien sûr, le groupe PLR est unanime à reconnaître qu'en période d'inflation, les salaires doivent être adaptés à la hausse, et les hausses évoquées dans le rapport de la COFIN, même à leur seuil inférieur, sont tout de même significatives.

Mais c'est avant tout sur les plus bas salaires que la plus forte hausse doit avoir lieu. Notre règlement sur le statut du personnel communal montre peut-être ses limites, mais l'on devrait se demander s'il est normal qu'un chef de service qui touche près de 14'000 CHF/mois soit augmenté du même pourcentage qu'un concierge ou qu'un ouvrier, dont les salaires dépassent péniblement les 4'000 CHF par mois ?

Et que dire des Municipaux, dont le salaire est supérieur à celui des chefs de service et dont le traitement est identique à tous les autres employés communaux?

Est-il par exemple normal que nos Municipaux aient le droit à une hausse de salaire qui représente sur une année plus que le salaire mensuel d'une employée de nettoyage à un an de la retraite?

Evidemment que ce n'est pas normal, pourtant, c'est bien ce qui se dessine en acceptant ce préavis du budget, qui n'explique aucune différenciation de traitement entre les hauts salaires et les bas salaires. Sauf erreur de ma part et les députés présents dans la salle pourront le confirmer, le Grand Conseil a accepté ce matin une indexation plus élevée pour les plus bas salaires. Ce que le canton peut faire, une commune doit aussi pouvoir le faire.

4. Le dernier point qui fait souci, et non des moindres, est relatif à la prise en compte très optimiste de recettes ponctuelles absolument non garanties correspondant au montant prévu pour l'impôt sur les successions et donations. Le résultat de l'exercice 2021 était exceptionnel, il faut le rappeler.

Dans son rapport, la COFIN a émis unanimement le vœu que le montant calculé pour les successions et donations se fasse sur la médiane des 10 dernières années, et non sur la moyenne des 5 dernières comme c'est le cas pour le budget 2023. Si on avait appliqué ce système au budget 2023, il en résulterait une perte supplémentaire pour notre commune d'approximativement 2.5 MCHF, portant le déficit à plus de 9 MCHF, ce qui vous en conviendrez certainement, dépasse largement le cadre du raisonnable.

En finalité et compte tenu de ce qui précède, le groupe PLR estime que la commune ne peut tout simplement pas se permettre un budget tel que celui proposé et une grande majorité du groupe PLR le refusera.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après avoir entendu mes préopinants, avant de voter le renvoi, je demande une suspension de séance de 3 minutes afin de pouvoir discuter avec les Présidents de groupe qui seraient éventuellement favorables et pour pouvoir prendre notre décision.

*M. le Président indique que la suspension se fera à la fin de la liste des conseillers ayant demandé la parole.*

### Mme Anne Saito (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que membre de la COFIN j'ai essayé d'écouter attentivement tout un chacun ce soir et je garde un grand malaise, j'ai le sentiment que nous ne sommes pas prêts pour prendre une décision. D'autant plus que nous avons reçu assez tardivement par mail, une correction par rapport aux salaires.

Maintenant je souhaite savoir quelles sont les options qui s'offrent à nous, afin de ne pas bloquer la conduite des finances communales pour 2023 et quelles seront les conséquences des différentes décisions que nous pourrions prendre.

Si j'ai bien compris nous pouvons accepter le budget, le renvoyer à la Municipalité ou à la COFIN et je ne sais pas s'il y a aussi l'option de pouvoir le traiter lors de la séance du Conseil de février 2023.

Je ne sais pas si nous sommes tous conscients des conséquences de ces diverses options et je voudrais bien savoir ce qu'il en est.

### M. le Président

Je vais vous répondre très simplement sur l'aspect technique, il y a effectivement plusieurs possibilités, les deux premières qui sont en règle générale les plus naturelles, c'est d'accepter ou de refuser l'objet qui vous est soumis.

Vous pouvez aussi décider d'un ajournement, cela n'a pas été proposé jusqu'à présent, cela renverrait cet objet à la séance du mois de février.

Vous pouvez aussi demander un renvoi en Municipalité, ce qui a été fait par Mme Lauber Fürst. Si cette demande de renvoi est accep-

tée, la Municipalité reviendra devant le Conseil communal avec un nouveau préavis de budget 2023, mais force est de constater que cela ne se fera pas avant les fêtes de fin d'année, donc certainement lors de la séance du 1er février 2023.

Je crois que j'ai fait le tour des opportunités techniques qui nous sont offertes et je cède volontiers la parole à M. Haldi.

#### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste revenir sur les déclarations des membres de la COFIN en plénum ce soir, car cela prouve que la COFIN a des divergences de vue et d'opinion quant à ce tableau récapitulatif des salaires des collaborateurs communaux, ce qui justifie le renvoi que Montreux Libre a proposé ce soir.

#### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole en tant que vice-président de la commission pour vous informer de quelques éléments.

Tout d'abord vous l'avez peut-être lu dans le rapport, mais les débats en commission ont été vifs et riches, mais avec surtout des discussions qui vont dans une seule et même direction, avec 7 OUI, 1 NON et 2 abstentions. La commission a souhaité, ce que je peux considérer comme l'élément le plus important, disposer d'un budget permettant à la commune de fonctionner, de verser des subventions aux institutions culturelles, sportives, de continuer à proposer les mêmes prestations à la population, mais aussi à faire vivre les PME mandatées par la commune.

Bien sûr qu'il y a eu des désaccords en commission, vous les avez évoqués ce soir, nous les évoquerons encore dans nos discussions si l'occasion nous est présentée, mais il reste que la commission vous propose, très largement, d'approuver le budget tel qu'elle l'a amendé.

Que reste-il à ce Conseil communal s'il ne fait pas confiance au travail de la COFIN, nous avions des désaccords comme je l'ai dit, mais l'intérêt général est resté le plus important au moment du vote et c'est toujours l'idée du compromis qui a mené nos discussions. Refuser ou renvoyer à la Municipalité ce budget aura des conséquences négatives, mettra la commune à mal, de même que la confiance et le compromis entre les partis politiques et entre les membres de la COFIN. Sans parler, évidemment, des conséquences évoquées en COFIN et ici dans notre discussion sur le personnel communal qui verrait effectivement son salaire réel baisser, ceci est un fait pas une opinion. Quand nous avons 3% d'augmentation du coût de la vie, sans compter l'augmentation de certaines autres charges telles que les primes LAMAL ou les augmentations de charges liées à l'électricité, et bien effectivement il y a une baisse du salaire réel.

Puisque que M. Müller a, en quelque sorte, souhaité vérifier les votes du Grand Conseil en matière d'indexation salariale, je vous informe que le Grand Conseil n'a pas eu l'opportunité de voter sur les indexations salariales. Il s'agissait d'une décision du Conseil d'Etat,

qui a, par contre, une conséquence, les lieux de travail seront en grève lundi. Faites vous une idée de cette information.

Je vous demande chères et chers collègues de faire confiance à la proposition de la COFIN, de continuer nos débats de manière sereine, de ne pas renvoyer le travail effectué par la COFIN et la Municipalité aux calendes grecs et que nous puissions débattre des différents amendements, pour ceux qui seraient éventuellement redéposés ou d'éventuels nouveaux amendements qui pourraient être déposés ce soir. Je pense que si nous allons dans cette direction nous serons capables de trouver un compromis pour le bien de notre population.

#### **M. Fabien Willemin (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le point de l'augmentation des salaires du personnel communal. Il faut bien voir que ce n'est qu'une simple vue de l'esprit. Entre 1960 et maintenant il y a eu plus de 300% d'inflation, cela veut dire qu'à l'époque quelqu'un qui gagnait CHF 1'000.- par mois pouvait tout à fait vivre décemment. Si cette personne était payée maintenant avec CHF 1'100.- elle ne dirait pas qu'il s'agit d'un salaire décent. Pour arriver à savoir ce qu'est un salaire décent, il faut regarder l'inflation pour connaître la capacité des gens à vivre, à se loger, à acheter, etc. A la commune cela fait 5 ans qu'il n'y a pas eu de revalorisation salariale justement par rapport à l'IPC. Pendant ce laps de temps, l'IPC a pris plus de 4,5% et les salaires moyens en Suisse ont aussi pris plus de 4,5% et là, la commune propose 3%, donc elle baisse le salaire du personnel communal par ce budget, c'est juste qu'elle le baisse un peu moins que ce que propose certaines personnes.

C'est une baisse, mais nous sommes en train de discuter du montant de la baisse et c'est moins que les employés du secteur privé sur ces 5 dernières années. Je le répète c'est l'office fédéral de la statistique, ce n'est pas moi qui l'invente.

#### **M. Cédric Blanc (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite d'abord répondre à M. Pilloud, je m'étonne de la teneur de vos propos en votre qualité de vice-président de la COFIN, j'aimerais aussi lui dire que la COFIN a toute notre confiance pour étudier le préavis qui nous est proposé sur le budget, mais que nous ne sommes pas tenus de la suivre dans ses votes. J'aimerais également lui répondre que la présentation du budget 2023 m'incite à plusieurs commentaires.

Globalement, le budget est un outil qui permet d'assurer la maîtrise des finances communales par l'anticipation et la planification des engagements financiers à prévoir pour la prochaine année civile.

Cela ne vous a pas échappé, à la lecture des réponses de la Municipalité concernant mon interpellation sur le projet immobilier des Grands Prés, qui sera traitée plus avant dans cette séance, nous pouvons aisément faire le constat d'une situation financière communale précaire et sous tension. Notre Commune n'a visiblement pas les moyens de ses ambitions actuelles.

Il est urgent d'engager ensemble une véritable politique d'économie dans la perspective de la prochaine décennie. Sans forcément péjorer certains acquis ni certains statuts. En recherchant la mutualisation de ressources lors de départs à la retraite et en limitant certains investissements, en faisant preuve de prudence dans certains postes de charges, des solutions peuvent être trouvées dans la durée. L'élaboration fine d'un budget se réalise dès le début de l'année civile pour la prochaine et dans chaque service. En le construisant mois après mois, il s'inscrit comme un outil stratégique et permet d'affiner les priorités souhaitées dans chaque domaine d'exploitation.

Le budget devient ainsi un instrument qui permet aussi à notre conseil et à sa commission des finances d'apprécier la stratégie de notre Municipalité afin d'atteindre une maîtrise financière de notre ménage communal à court et moyen terme et de reconnaître la nécessité de certains engagements financiers en fonction de nos moyens.

Or pour l'exercice 2023, démonstration faite notamment des risques liés à l'abandon potentiel du projet immobilier des Grands Prés, en regard de la fragilité des rentrées liées à l'impôt sur les successions et face à l'incertitude des coûts énergétiques et des matières premières, quels sont les indicateurs visibles des mesures d'économie envisagées dans le budget communal qui nous est présenté aujourd'hui ? Comment véritablement s'assurer que les charges à venir ne se reportent pas directement sur les contribuables par une augmentation du point d'impôt compensant les pertes alors même que nous venons de le figer pour trois exercices budgétaires consécutifs ?

En l'état, face à la situation financière alarmante de notre commune et dans le but de nous permettre de nous projeter avec une plus grande garantie de prudence sur les dépenses et investissements futurs de notre commune, je me vois contraint sans galeté de cœur de refuser le budget tel que présenté.

#### **M. Olivier Raduljica (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Refuser le budget à cause d'une erreur, d'un manque d'information ou parce que la commune va faire une indexation linéaire sur tous les salaires qu'ils soient grands ou petits. Personne n'est dupe, le PLR, l'UDC et ML tentent de masquer leur attaque contre les 3% d'indexation. Des amendements en ce sens avaient été déposés par le PLR en commission mais cela est moins dangereux politiquement d'attaquer sur un soi-disant manque d'information.

Ce qui est proposé dans le budget, ce n'est ni un cadeau ni une baisse, mais bien un ajustement pour couvrir juste les 3% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Je vois d'ailleurs des employés communaux au fond de cette salle et je peux presque sentir leur colère. Les crises et les efforts consentis s'enchaînent et on leur refuserait une indexation partielle? Je le répète, personne n'est dupe.

#### **Mme Géraldine Torchio (Vert-e-s)**

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'étonne que les partis de droite, traditionnellement sensibilisés à l'intérêt économique des petites et moyennes entreprises montreu-siennes, proposent de renvoyer ou de refuser le budget. En effet, cela impliquerait forcément une diminution voire une disparition des collaborations entre la Commune et les nombreuses petites et moyennes entreprises locales. Je pense aux artisans principalement. Ceux-là même dont j'ai compris, grâce à mes collègues de droite, qu'ils souffraient déjà de l'annulation du PGA. Est-ce vraiment le moment de risquer l'annulation de nombreux contrats alors que notre tissu économique est déjà fragilisé ? N'oublions pas que le budget de notre ville ne concerne pas seulement nos employés communaux, notre budget concerne l'intégralité du fonctionnement de notre commune.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais revenir sur les déclarations de M. Pilloud, je suis scandalisé que celui-ci utilise sa position de vice-président de la COFIN pour faire de la propagande politique et soutenir son exécutif au sein de ce Conseil.

#### M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois que nous sommes partis sur une fausse route. Tout d'abord je ne peux pas accepter d'entendre M. Pilloud tronquer ce qui a été dit aujourd'hui au grand Conseil puisque nous étions dans la même séance avec le Syndic de Montreux. Trois conseillers d'état ont expliqué et ce que vous dites n'est pas tout à fait juste, je ne reviendrais pas sur le sujet, mais en bon français c'est dégueulasse.

Ce que je peux dire c'est que nous sentons bien que la COFIN se doit de se réunir, pas seulement sur un tableau, mais sur des éléments concrets et qu'elle se doit de venir avec un budget qui ne soit pas une catastrophe pour Montreux demain.

Les collaborateurs de la commune méritent qu'on les aide, OUI, mais il faut que cela soit dans une limite tolérable, comme nous l'avons fait par exemple au niveau du canton. Merci.

#### M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le point du renvoi, je tiens à souligner que c'est regrettable qu'il y ait eu une erreur dans les chiffres qui nous ont été communiqués de la part de la Municipalité. Je souhaite aussi souligner que lorsque ces chiffres nous ont été présentés en COFIN nous avons été surpris, ce n'est pas pour rien que la Municipalité a effectué une vérification. Au final il s'agit que de chiffres qui n'ont pas d'importance pour l'analyse du budget 2023 en soit.

Je ne vois pas la nécessité de renvoyer le budget à la Municipalité pour des chiffres qui ne nous auraient pas été communiqués, si nous ne les avions pas demandés.

Je ne vois pas non plus la nécessité de la demande de renvoi en COFIN, car je ne pense pas que cela changerait les débats qui ont eu

lieu. C'est pour moi une erreur qui doit être relevée, je suis heureux que ce soit le cas, mais je ne pense pas qu'il s'agit d'un point essentiel de nos discussions, il s'agit d'un chiffre dans une vingtaine d'annexes qui nous ont été fournies. Je remercie la Municipalité pour tout le travail qu'elle fait, car elle doit nous fournir des annexes rapidement et malheureusement parfois il y a des erreurs.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de vous lire une demande que la Présidente de la COFIN, Mme Laurence Sierro, a adressé à la Municipalité et au Syndic.

#### M. le Président

Mme Lauber Fürst vous êtes sûre que ces éléments peuvent être transmis à l'entier du Conseil communal?

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Il s'agit d'un extrait d'un mail sur lequel les membres de la COFIN étaient également copiés. Nous avons compris que la Présidente estime qu'il est regrettable que la COFIN n'ait pas reçu des informations correctes sur la pyramide des salaires, pour ses travaux et les discussions qui s'en sont suivies. Ces documents corrigés sont maintenant disponibles. Nous considérons qu'il est justifié que la COFIN discute et délibère de ces documents. C'est sur cette base que Montreux Libre demande le renvoi. La Municipalité a été informée de cette demande, et elle n'est pas entrée en matière, ce qui est regrettable. C'est pourquoi je réitère que c'est également dans l'intérêt de la Municipalité de donner l'occasion à la COFIN de discuter, de délibérer de l'ensemble des documents qui, il semble, sont maintenant corrects.

#### M. le Président

Merci Mme Lauber Fürst, vous avez mentionné cette fois une demande de renvoi à la COFIN et la première fois une demande de renvoi à la Municipalité, merci de clarifier votre demande.

*Mme Lauber Fürst confirme sa demande de renvoi à la Municipalité.*

#### Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serais brève, mais je souhaite vous apporter une précision en lien avec l'annexe 3. Nous ne parlons pas d'un rectificatif, nous parlons d'une nouvelle version, pourquoi ? Parce que les premiers chiffres qui ont été donnés se fondaient sur des critères de calcul qui étaient les mêmes que ceux qui avaient été utilisés en 2019. Nous voulions en effet que vous puissiez disposer de chiffres qui soient comparables.

Lorsque la COFIN nous a effectivement demandé de tenir compte de critères différents, nous avons ré-établis ces calculs. Cela a pris du temps. Je vous rappelle que nous avons des logiciels qui ne nous permettent pas en l'état de réunir ces données de manière aisée. Nous travaillons généralement avec des tableaux excel et des formules de calcul. Les critères demandés, nous les avons reproduits pour 2019 et pour 2022, afin d'avoir des chiffres comparables. Il s'agit

d'une nouvelle version. Cela ne veut pas dire qu'il y a eu une erreur dans les premiers chiffres transmis.

*La parole n'est plus demandée, M. le Président suspend la séance 3 minutes.*

*M. le Président ouvre la discussion sur la demande de renvoi à la Municipalité.*

#### M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plus de 40 ans que je siège au sein de ce Conseil, j'ai souvent dû avaler des couleurs pour accepter un budget. Un budget ne nous convient pas toujours, mais ce qui me paraît le plus important c'est quand même cette notion de responsabilité que nous devons avoir.

Ce que je constate ce soir c'est finalement que ces discussions sur le budget, sont un peu dans le prolongement de la qualité des échanges que nous avons eu depuis 6 à 8 mois et qui tiennent à différents facteurs et aux tensions qui peuvent exister entre les groupes politiques. Cela peut aussi résulter du fait que trois groupes politiques ne sont pas représentés à la Municipalité. Nous avons une relation avec la Municipalité qui change beaucoup selon les informations que nous pouvons avoir, non pas seulement sur un budget qui nous a été présenté il y a un mois, mais tout au long de l'année sur les circonstances dans lesquelles s'effectue cette politique communale.

Je suis très affecté d'entendre ces propos ce soir, car effectivement il est toujours difficile d'évaluer la part de vérité, la part de sincérité qu'il y a dans les propos qui sont tenus dans une telle enceinte.

#### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai remarqué durant cette pause, que l'un des plus gros problèmes c'est cette augmentation de 3% du salaire des employés de la commune.

Ce que j'ai beaucoup entendu c'est «moi je n'ai pas, donc les autres ne doivent pas avoir» je trouve cela assez fou de se dire qu'actuellement la commune veut faire un effort pour payer correctement ses employés et que certains disent, que comme eux ne sont pas augmentés, il n'y a pas de raison que les autres le soient.

Soyons ouvert en montrant l'exemple que nous pouvons faire autrement.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord donner une information par rapport aux différentes options que certains ont évoqué, concernant le renvoi en commission, le renvoi en Municipalité ou si le budget est refusé.

Dans les trois cas nous commencerons l'année sans budget.

Il doit être adopté avant le 15 décembre, c'est ce qui est prévu par le règlement sur la comp-

tabilité des communes, ce règlement à l'article 9, amène la précision suivante,

**«Art. 9**

<sup>1</sup> Le vote sur le budget intervient avant le 15 décembre.

<sup>2</sup> Si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration.»

Que faut-il entendre par «dépenses indispensables», peut-être que c'est là qu'est toute la question. Peut-être que c'est le moment pour chacun d'entre vous de prendre en considération ce que la commune fait d'indispensable pour vous.

Est-ce que le fleurissement des quais est indispensable? Est-ce que les remontées mécaniques dans les hauts de la commune sont indispensables? Est-ce que les CHF 300.- que nous donnons à ceux qui prennent un abonnement annuel sont indispensables? Nous pourrions multiplier les exemples, mais je ne veux pas aller trop loin dans ce sens-là, parce que nous ne pouvons pas, ce soir, faire la somme de tout ce que nous pourrions exclure de ce terme «indispensable».

Je rejoins les propos de Mme Genier, en commission nous avons eu des discussions méthodologiques sur ces chiffres, certains les considéraient comme étant pertinents et lourds de poids pour prendre une décision, surtout par rapport à l'indexation du personnel. D'autres, qui l'ont fait dans ce plénum aussi, attireraient l'attention sur les limites méthodologiques de l'utilisation des chiffres dans ce sens-là.

Je suis un peu surpris de la réaction qu'il y a eu de la part de la Présidente, puisque ses propos

ont été rapportés. J'ai eu un entretien avec elle, parce qu'en commission, nous avons discuté de ces chiffres et certains avaient dit qu'ils aimeraient d'autres critères, d'autres calculs. Nous avons respecté cette volonté, nous sommes venus avec ces chiffres et maintenant vous les utilisez comme prétexte pour faire en sorte que nous n'ayons pas de budget au début de l'année prochaine. Une telle crise politique ne profite à personne et c'est pour cela que je vous invite à faire le débat budgétaire et à accepter le budget. Nous avons toutes et tous ici envie que la commune aille de l'avant et puisse réaliser des projets, car ces derniers seraient aussi bloqués en fonction du vote que vous ferez. Si nous voulons pouvoir aller de l'avant, il nous faut un budget.

Je crois que cette question est suffisamment importante pour que l'on ne fasse pas tout ce que vous dite dans la précipitation. C'est ce que la Municipalité vous proposait dans son développement, dans son préavis sur le budget. Toutes les considérations, toute l'inquiétude que vous exprimez sur la situation financière de la commune, ce sont des propos qui se trouvent dans notre préavis.

Ce que nous disons, c'est que nous allons travailler pour le budget 2024 afin d'essayer de comprendre où sont les problèmes structurels. Nous ne voulons pas le faire dans la précipitation, cette situation ne date pas d'aujourd'hui, elle s'est installée sur plusieurs années. La volonté de la Municipalité, c'est de corriger cela petit à petit en ayant une réflexion structurelle, mais pour cela il faut du temps. Nous l'avons dit aux membres de la commission, nous l'avons dit dans notre préavis, c'est pour 2024 que nous prévoyons de faire cette réflexion.

Empêcher que la commune ait un budget au début de l'année, cela ne va rien résoudre. Je crois que nous avons meilleur temps d'avoir un dialogue, comme en commission. C'est pour cela que je suis surpris de la position actuelle, car je ne reconnais pas les travaux de la commission. Je vous invite à maintenir ce que vous avez dit, à le garder pour les discussions qui auront lieu lors du budget 2024, en vous inscrivant dans la durée pour que nous nous sortions de cette situation. Je pense que c'est la seule position constructive.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis un peu surpris de la prise de parole de notre Syndic, je comprends les difficultés qui seraient inhérentes à un refus du budget, mais vous ne pouvez pas prendre en otage tout un Conseil communal, en disant que si nous refusons le budget il y aura des difficultés.

Il y aura des difficultés, mais jusqu'à preuve du contraire nous pratiquons la séparation des pouvoirs, il y a un budget qui est voté, qui montre un gros déficit et si nous tenons compte des rentrées exceptionnelles nous sommes plutôt vers 9 millions. Nous pensons, pour les raisons évoquées précédemment, que ce n'est pas acceptable et que c'est notre droit de conseiller communal, de pouvoir délibérant, d'avoir un avis différent de celui de la Municipalité.

Il me semble aussi qu'en cas de refus évidemment au début de l'année les choses seraient un peu plus difficiles, mais c'est déjà arrivé dans d'autres communes et par le passé à Montreux, et il y avait visiblement une

## Nouveau à IDEAL LINE Montreux

### Starvac Stretching Cellulaire

Techniques basées sur la régénération cellulaire, sans douleurs

Action Minceur, Fermeté, Anti-Cellulite et Drainant

IDEAL LINE  
Montreux



STRETCHING CELLULAIRE®

LA TECHNOLOGIE  
AU SERVICE DE LA MAIN

EFFICACITÉ  
STARVAC  
AUGMENTÉE

DOUBLE PLI  
DE PEAU

ACTION SIMULTANÉE  
AMINCISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT

2x plus efficace  
que le palper rouler mécanique\*

\* 49% de fermeté de la peau\*

TECHNOLOGIE CERTIFIÉE CONFORME À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION 2020

MADE IN FRANCE

49 ans d'innovations technologiques.  
STARVAC-GROUP.COM

STARVAC



**BON de 30% de réduction sur les cures de 5 à 12 séances  
Ou de 40% sur les cures dès 12 séances**

Idéal Line Montreux, Av Planches 20 A, 021 532 22 22

ideallinemontreux@gmail.com

marge de manœuvre qui existe pour des dépenses jugées indispensables à la bonne marche des affaires. Je crois qu'il y a même une règle sur un pourcentage de budget qui peut être alloué. S'il faut revoir le budget en tenant compte des différents avis exprimés ce soir et se réunir en février pour avoir un budget plus solide, il me semble que c'est dans l'intérêt de tout le monde.

#### M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à la déclaration de M. le Syndic et en particulier concernant nos travaux au sujet des salaires, nous avons, dès la deuxième séance de commission, remis en doute la qualité des données qui nous ont été transmises.

Il nous a été dit que ces données étaient justes et il a fallu que nous reprenions d'anciennes données, collectées lors du budget 2021, pour démontrer enfin que celles transmises à la commission des finances étaient erronées. C'est à ce moment-là que le document a été retransmis une nouvelle fois à la commission des finances. Je ne peux que regretter cette manière de faire, car très franchement, il y avait une bonne entente et une bonne coopération au sein de la commission, mais nos dires ont été mis de côté sans être pris en compte. Les chiffres, ils sont justes ou ils sont faux, ceux qui nous ont été transmis sont tout simplement faux, parce que pris en compte sur des données qui ne sont pas correctes ou tout simplement pas comparables, comme je l'ai relaté tout à l'heure. Ces chiffres nous devons pouvoir les comparer avec les données de l'office fédéral de la statistique, ce qui n'était pas le cas sur la base des premières données transmises.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera à l'unanimité le renvoi à la Municipalité. Je reviens sur les propos de notre Syndic, je veux bien comprendre que la situation qui est la nôtre n'est pas venue d'un coup et s'est installée progressivement, mais par contre une partie de la Municipalité n'est pas non plus venue d'un seul coup et est là depuis un moment déjà. Quand nous avons un mur qui s'approche et que c'est au pied du mur que nous nous rendons compte qu'il y a un mur, ce n'est pas au Conseil communal d'en payer les conséquences.

Là nous vous renvoyons le budget en Municipalité, vous avez une chance de faire mieux, saisissez-là !

#### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Encore une fois refuser le budget à cause d'une erreur ou d'un manque d'information, quelle sera votre raison l'année prochaine ?

Je vous demande de mesurer l'impact de votre décision pour un manque d'information et je vous demande d'être responsables !

En effet, dans le budget, nous sommes les garants de l'ensemble des services. Comme l'a rappelé notre Syndic ce sont bien uniquement les tâches essentielles qui seront assu-

rées en début d'année si nous refusons ou repoussons le budget.

La situation financière actuelle dont vous vous plaigniez est un héritage de votre majorité. La situation financière ne date pas d'hier et n'est pas de la responsabilité de la crise du COVID. Il faut maintenant laisser le temps à la Municipalité de travailler pour le budget 2024. Merci pour votre attention.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant les documents, nous vous avons dit en commission que nous reviendrions vous transmettre les chiffres sur la base de vos demandes de changement.

Nous avons fait ce que vous nous avez demandé, c'est arrivé après la commission, il y a eu un débat sur ces chiffres et nous avons modifié le document suite à votre demande. C'est pour cela que je vous dis que je suis un peu étonné par cette réaction. Je peux comprendre que vous ayez un autre point de vue, car vous pensez que ces chiffres sont extrêmement importants pour décider si, OUI ou NON, il faut indexer ou pas le personnel communal. Comme vous estimez que le personnel communal gagne trop et que vous vous basez sur ces chiffres-là, c'est pour cela que vous ne voulez pas que nous indexions (c'était votre position en commission), car vous estimez qu'ils sont importants. D'autres ont un autre point de vue sur l'importance de ces chiffres. Mais en tout cas nous vous avons toujours dit que si vous demandiez une autre base pour le calcul, nous reviendrions et c'est ce que nous avons fait.

Je n'ai pas eu tous les échanges de mail, car je n'étais pas toujours mis en copie, mais visiblement nous avons fait ce que vous nous avez demandé.

Concernant les termes de M. Müller qui parle de «prise en otage», ce sont des termes forts, ce sont des termes que je pense un peu, voir beaucoup trop forts, il faut mesurer ses propos. A aucun moment je ne vous ai pris en otage, la seule chose que j'ai faite, c'est attirer votre attention sur ce qui figure dans le règlement sur la comptabilité des communes.

J'ai attiré votre attention sur le terme «indispensable» qui est sujet à interprétation. Je pense qu'il y a autant d'interprétations, qu'il y a de personnes dans cette salle. C'est là que se trouve le danger, je n'ai fait qu'attirer votre attention sur un risque, je vous préviens et après chacun prend ses responsabilités.

En ce qui me concerne, j'espère que vous jouerez la prudence, que vous accepterez le point de vue de la Municipalité qui est de dire «OUI nous avons entendu vos préoccupations» puisqu'elles se trouvent dans le préavis, mais il faut du temps pour travailler sur ce sujet afin de ne pas faire trop de dégâts.

J'ai attiré votre attention sur les conséquences qu'il pourrait y avoir. Je vous remercie d'accepter le budget ce soir, afin que nous ayons un budget pour commencer l'année sereinement et que nous puissions ensuite faire le travail que vous avez tous demandé.

#### M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je le répète, la statistique c'est très compliqué, nous ne pouvons pas comparer des échantillons qui ont des co-variables différentes. Les chiffres que nous avons avant et ceux que nous avons maintenant ne sont pas plus comparables à la médiane ou à la moyenne suisse. Il est faux de dire que maintenant nous avons de nouveaux chiffres qui nous permettraient de réfléchir différemment.

Par contre nous avons eu d'autres indices pour évaluer le salaire des employés communaux et il nous a été confirmé qu'il était de plus en plus compliqué d'engager des employés communaux qualifiés et que pour certains postes nous ne pouvions même plus demander les expériences nécessaires parce que les salaires ne sont pas assez hauts. Il y a également d'autres données, cela fait des années que les employés communaux sont sous une très grande pression, que pour des économies budgétaires, tous les services sont à la limite de l'implosion, pour preuve le taux d'absentéisme gigantesque à la commune. Les employés communaux tombent malades parce qu'ils ont une charge de travail gigantesque. Maintenant venir encore diminuer leur salaire, car c'est de cela qu'il s'agit si nous ne suivons pas le prix d'indice à la consommation, je trouve cela hallucinant.

#### M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur un commentaire concernant l'héritage du passé. J'aimerais vous rendre attentif à des éléments très concrets, si nous nous basons sur les dicastères, respectivement les éléments qui sont sous la responsabilité de notre Municipalité, à savoir les chiffres 30, 31 et 36 de notre budget. Le 36 par rapport à 2021 nous allons le laisser tomber étant donné qu'il a été fortement impacté par le COVID. Par contre si nous prenons les chiffres 30 et 31, nous avons 5,2 millions de hausse pour le 30, et 4,5 millions de hausse pour le 31, si nous cumulons nous arrivons à près de 10 millions.

Je peux vous assurer que si ce soir nous avons 10 millions de marge d'auto-financement, je pense que le budget serait accepté sans problème.

#### M. Christophe Lombardo (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelque chose qui me dérange sur le fond, puisque nous aimons comparer la vie des PME, micros PME, entrepreneur solitaire, etc. avec la vie politique, car je ne connais pas quelqu'un dans la vie civile qui présente un budget pour l'année suivante 15 jours avant la fin de l'année. Je ne comprends pas, pourquoi ce budget n'est pas arrivé avant, plutôt que d'être soumis, je ne parle pas de prise d'otage, mais de chantage affectif avec mes amis dans le public, parce que tout d'un coup je serai responsable de non-paiements l'année prochaine.

Je trouve que la discussion est saine, elle est normale, j'aime partager les points sur lesquels nous sommes d'accord ou pas, mais pas 15 jours avant la fin de l'année.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas s'il faut adresser cette critique à toutes les communes qui font leur budget au mois de décembre et je crois qu'il y en a même qui ne l'ont pas encore voté. Je ne sais pas si ces propos s'adressent à la Municipalité, mais la pratique est ainsi et il est toujours difficile de faire un budget longtemps à l'avance.

Concernant la question de la hausse des coûts dans les chiffres 30, 31 et 36, là aussi nous avons eu l'occasion de vous le dire en commission et nous l'avons également inscrit dans le préavis, la hausse du coût des matériaux et la hausse du coût de l'énergie en cette période nous a passablement entravés pour faire ce budget.

Nous ne savons pas non plus quelle évolution il y aura. C'est pour ces raisons-là que, dans les chiffres qui vous sont présentés, des augmentations ont eu lieu.

Cela montre pour moi, M. Gay, que la discussion doit se poursuivre, mais elle ne doit pas se poursuivre comme vous le demandez maintenant, elle doit se poursuivre pour le budget 2024. Nous devons, je le redis, travailler sur la durée, c'est ce que la Municipalité vous demande et je pense que c'est ce qui est le plus respectueux des citoyens qui attendent des prestations, qui attendent un budget et de vous aussi, car vous vivez dans cette commune et c'est une responsabilité que nous partageons.

Je demande que ces débats se poursuivent, ces discussions sont intéressantes, je les apprécie et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. J'apprécie les regards croisés et le fait qu'il y ait différentes sensibilités politiques, mais chaque sensibilité politique doit pouvoir s'exprimer dans le temps, et pour que cela puisse se faire, c'est le travail sur le budget 2024 qui doit avoir lieu.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous refaisons en ce moment le débat qui doit avoir lieu à la COFIN.

#### VOTE demande de renvoi en Municipalité de Mme Lauber Fürst

Le demande de renvoi est refusée par 45 NON, 38 OUI et 5 abstentions

#### M. le Président

Si la parole n'est plus demandée dans la discussion générale, nous allons passer à la discussions chapitre par chapitre :

Chapitre 1: Administration générale, pages 25 à 42

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 2: Finances: pages 43 à 48

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3: Domaines & Bâtiments: pages 49 à 64

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4: Travaux: pages 65 à 80 La discussion est ouverte.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je propose de revenir sur le point 451.49.11 qui est l'imputation interne concernant la taxe forfaitaire.

Faisant suite à mon intervention d'il y a une année concernant la taxe forfaitaire, je me dois de revenir sur ce sujet qui fâche.

Sachant que:

- une taxe sert à financer une contrepartie d'un service rendu.
- Le droit fédéral et cantonal indique que l'impôt ne peut pas financer l'élimination des déchets.
- la taxe au sac doit couvrir au moins 40% des recettes.
- La Municipalité, par les propos tenus par notre Syndic en COFIN, refuse d'introduire cette taxe;

Nous sommes en droit de nous poser des questions sur la légalité de ce que nous faisons, ou ne faisons pas.

Lors de son assermentation, les membres d'un exécutif promettent de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à leur connaissance.

Je m'étonne donc de lire dans le rapport de la COFIN, que la Municipalité ne viendra pas avec un projet car notre Conseil risque de le refuser.

Contrairement à ce qu'affirme M. le Syndic, ce n'est pas au législatif de faire des motions pour que l'on respecte la loi, mais bien à l'exécutif de s'y atteler. Leurs promesses vont dans ce sens.

J'entends déjà les opposants dire qu'il faut savoir interpréter la loi. La réponse donnée par le Canton à ma question est très claire: l'impôt n'a pas à financer l'élimination des déchets! Ceux qui trouvent cette taxe injuste doivent faire changer la loi fédérale, ainsi que les particularités de la loi vaudois!

La quasi-totalité des communes du canton et de la Suisse respecte la loi, pourquoi pas nous?

Maintenant, si nous sommes d'accord de continuer à être dans l'illégalité sur ce point, il conviendra à la majorité du Conseil de refuser un préavis Municipal qui rendrait le financement de l'élimination des déchets sur notre commune conforme au droit supérieur.

Je vous remercie de votre attention, et comme le dira le Président en fin de séance, Merci d'emporter vos déchets avec vous.

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais parler du même compte que M. Hess, je crois que l'interprétation que fait le canton en est une et d'autres interprétations sont possibles. Si M. Hess estime que c'est illégal, il n'a qu'à recourir contre le budget, comme cela il aura l'avis d'un tribunal, mais moi je maintiens que cette manière de pratiquer est sans doute acceptable. Encore une fois qu'il recourt, car ce n'est pas à nous de trancher cette question juridique ici.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Chapitre 5: Instruction publique & culte: pages 81 à 86

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6: Police: pages 87 et 88

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Chapitre 7: Sécurité sociale : pages 89 à 92

M. le Président ouvre la discussion est rapelle qu'un amendement a été accepté en commission des finances.

#### Amendement de M. Romain Pilloud, rubrique 700 Administration

Augmentation de CHF 17'000.- du compte 700.3655.7 Cérémonies aînés de CHF 13'000.- à CHF 30'000.-.

#### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule je signale que cette ligne budgétaire ne touche que les cadeaux que nous faisons aux nonagénaires et aux centenaires. Les cadeaux qui sont, non pas à supprimer, mais à adapter. A adapter pour aboutir à une certaine comparaison possible avec ce qui se fait dans d'autres communes. Nous avons demandé ce qui se faisait à Lausanne, Yverdon, Nyon, Morges et Vevey, pour comparer avec Montreux. Dans toutes ces communes, à part Nyon où il y a une tradition locale liée à la porcelaine, les cadeaux aux nonagénaires sont de l'ordre de CHF 50.- environ, pour Nyon ils ont peu de nonagénaires, mais c'est un montant de CHF 220.-.

Pour les centenaires et plus, pour les centenaires nous travaillons avec la préfecture, il y a, à chaque fois, une visite avec le Préfet.

A part à Montreux, dans les autres communes il n'y a rien pour les personnes qui ont 101 ans et plus.

Actuellement pour 2023, nous avons 100 nonagénaires sur la commune de Montreux et 35 centenaires et plus.

Les cadeaux qui sont faits sont actuellement d'un montant d'environ 160.- par nonagénaire et 350.- par centenaire, si nous les adaptons comme proposé, nous aurions des cadeaux d'environ CHF 80.- pour chaque nonagénaire, ce qui est un peu plus que ce qui se fait dans d'autres communes et CHF 150.- pour les centenaires.

Vous avez les chiffres en comparaison, la Municipalité laisse au Conseil, s'il le souhaite, le soin de rétablir les sommes qui étaient à l'origine celles de 2022.

#### VOTE amendement de M. Romain Pilloud, rubrique 700 Administration

Augmentation de CHF 17'000.- du compte 700.3655.7 Cérémonies aînés de CHF 13'000.- à CHF 30'000.-.

#### L'amendement est accepté par 54 OUI, 10 NON et 22 abstentions

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Chapitre 8: Services industriels: pages à 93 et 94

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### M. le Président

Nous sommes au terme de ce passage en revue des chapitres, une prise de parole est-elle encore demandée?

Si ce n'est pas le cas, Monsieur le Vice-président de la commission des finances, je vous prie de bien vouloir lire les conclusions du rapport.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

En conclusion, c'est par 7 OUI, 1 NON et 1 abstention que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 40/2022 de la Municipalité du 28 octobre 2022 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2023,

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2023.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 46 OUI, 39 NON et 3 abstentions.**

**5.6 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Béatrice Tisserand «Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTQI+». (Rapp. M. Kelvin Kappeler)**

La discussion est ouverte.

#### Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs du public,

Je commencerais mon intervention par l'article 8 de la Constitution Suisse entré en vigueur le 1er janvier 2008.

*«Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique».*

Cela pourrait être mal interprété et nous renvoyer à des remarques figurant dans l'un des deux rapports de commission comme pourquoi séparer les femmes des hommes puisque l'on cherche à avoir les mêmes droits? La réponse est simple, nous ne serons jamais égaux physiquement et la précarité mène à plus d'insécurité, de violence et de maladies psychiques comme cela est passablement documenté.

Il est vrai qu'actuellement Montreux n'a pas d'endroit pour accueillir un tel abri mais qui sait ce que la vie nous réserve. D'ici à ce que la Municipalité réponde à ce dépôt, il est possible qu'un tel lieu existe et puisse être mis à disposition d'une des fondation ou association qui gère ces endroits ailleurs dans le Canton contre bons soins. Quant à la question du pourquoi à Montreux, je n'ai qu'une question à vous poser «Pourquoi pas?»

Personnellement, je vois ça comme un investissement puisque la contrainte financière est réduite car principalement financée par le Canton au travers des subventions versées à ces entités. De plus, quelques places de travail supplémentaires ne sont jamais négligeables et d'ici à ce que cela soit disponible, le laboratoire que constitue «Les Lionnes» à Renens aura rendu son rapport.

Donc, si les seules choses qui vous empêchent de soutenir cette motion est le fait qu'il n'y ait actuellement pas de local qui pourrait s'y prêter sur notre territoire pour le moment et ce petit truc qui gratte chez chacun-e de nous lorsque nous sommes confrontés à l'existence de la précarité en Suisse, je vous propose de la soutenir et de laisser le soin à la Municipalité d'y répondre en temps et en heure.

Je vous remercie de votre attention

#### Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA est bien entendu pour des structures d'accueil pour les femmes et les personnes LGBTQI+. Nous trouvons qu'il faudrait que la Municipalité cherche un espace d'accueil sur Montreux, il faudrait cependant clarifier les différents types de structures. Entre les structures d'hébergement de nuit comme «le Hublot» juste pour une nuit ou une structure pour les femmes battues un peu comme la «LAVI», ceci n'est pas clair dans la motion, mais nous soutenons la démarche car il faut mettre ce chantier en route dans notre région.

#### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur le fond, la Municipalité reconnaît l'importance et la nécessité de prendre en compte la précarité quelle qu'elle soit, de prendre en compte l'accueil d'urgence et d'y porter un regard attentif.

Pour toutes les catégories confondues sur la Riviera il existe «le Hublot» à Vevey pour l'urgence d'une nuit, il existe aussi sur le territoire communal à Montreux, la Villa la Coccinelle pour les familles précarisées ou les personnes seules qui sont en situation de précarité, avec des baux qui sont encadrés par la fondation Mont-Fleuri et qui permet des baux de 6 mois voir avec un renouvellement de 6 mois. La motion demande un accueil particulier pour les LGBTQI+ et les femmes, sur le territoire montreusien.

Sur le territoire montreusien il n'y a actuellement pas de propriété communale libre et adéquate. C'est une problématique qui devrait être analysée selon l'avis de la Municipalité à l'échelle de la Riviera pour le moins, or la motion demande pour Montreux exclusivement.

De plus, la prise en charge d'urgence des personnes concernées est relativement nouvelle, pour ce type de prise en charge exclusive, un centre vient d'ouvrir à Renens à titre d'expérience. Le service cohésion sociale famille et jeunesse est allé le visiter pour se rendre compte sur place de son mode de fonctionnement.

Ce centre reçoit des personnes de tout le canton et il n'est actuellement occupé qu'à 60%.

Il est encore en adaptation de fonctionnement et aucun bilan n'en a encore été tiré. Devant cet état de fait, la Municipalité est d'avis que cette problématique ne doit pas être restreinte au seul territoire communal, à la seule responsabilité montreusienne et elle est également d'avis qu'il convient d'attendre qu'un bilan du lieu d'accueil de Renens soit tiré, avant de mesurer s'il est adéquat ou non de le dupliquer ici. Pour ces raisons la Municipalité vous demande de ne pas prendre en considération cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Kelvin Kappeler (PLR)

En conclusion, c'est par 2 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de refuser la prise en considération de la motion de Mme Béatrice Tisserand intitulée «Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTQI+».

**Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion par 48 NON, 26 OUI et 11 abstentions.**

**5.7 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud «Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale». (Rapp. M. Fabrice Yerly)**

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre ne soutient pas cette motion qui a été transformée en postulat. Subventionner des vélos mécaniques ou des vélos d'occasion sera très populaire, contrairement à des subventions pour des installations photovoltaïques ou d'autres éléments qui demandent de gros investissements du propriétaire. Ici je me demande si le bilan de réduction des gaz à effet de serre, qui correspond à l'objectif de ce fonds est atteint?

N'est-il pas plus judicieux d'abandonner les énergies fossiles en rénovant les bâtiments, en produisant de l'électricité localement, etc. plutôt que de subventionner l'achat de vélos d'occasion?

Nous ne voulons pas subventionner des vélos de loisir, l'idée est de remplacer les voitures pour aller au travail ou faire des achats. Là cela pose des questions, est-ce que cette subvention est pour tous les habitants de la commune, du Vallon de Villard jusqu'à Territet?

Avec toutes ces questions, je vous demande de refuser ce postulat.

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Historiquement, l'incitation financière à l'achat d'un vélo électrique s'est faite pour un report du mode de transport lourd (voiture, moto) au

# TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON NOUVEAU PROPRIÉTAIRE



**GRILL MOUNTAIN**

MONTREUX | HAUTE-NENDAZ

**RESTAURANT**  
SPÉCIALITÉS SUISSES  
VIANDES & FROMAGES



(5 étoiles Tripadvisor et Google)

**TABLE DES CHEVALIERS**  
**50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE**  
**MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE**  
**EVJ / EVG**



**FONDUES**

**ASSIETTE  
DU JOUR**



**RACLETTE**

**AUSSI À L'EMPORTER**

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - [www.grillmountain.ch](http://www.grillmountain.ch)

vélo. Il n'y avait pas besoin de règles de subvention pour que l'incitation soit dirigée vers l'achat de vélo servant à la mobilité du quotidien car les vélos électriques de l'époque n'étaient que dédiés à la mobilité du quotidien. Vous le savez, il y a maintenant une expansion des VTT de loisir. Ils ne servent pas à remplacer le transport du quotidien mais à s'amuser avant tout. Nous ne devons pas subventionner le VTT de loisir, ni le vélo carbone de route! Les critères de subvention doivent être revus, et ceci en dehors du débat du jour. Étudions avec la municipalité la possibilité d'inclure les vélos sans assistance et nous aiderons la municipalité à définir une subvention qui fait globalement sens dans le but de durabilité du fond sur la taxe électrique. DA soutiendra ce postulat pour que le vélo mécanique soit étudié lors de la refonte des critères.

### Mme Jessica Ruedin (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s sera partagé sur cet objet. Alors que nous reconnaissons tout l'intérêt d'encourager la pratique du vélo, une partie d'entre nous estime qu'une telle subvention n'est pas la bonne manière pour encourager le report modal.

Nous préférons, en effet, que la commune investisse dans les infrastructures pour améliorer la sécurité et le confort des cyclistes. Ce type de mesures nous semble bien plus intéressantes pour faire du vélo une véritable alternative au transport individuel motorisé. Une subvention pour les vélos sans assistance électrique via le fonds pour l'énergie et le développement durable, génère à notre avis un risque très concret.

Au vu du potentiel succès de cette subvention, le fonds pourrait ainsi être encore plus sollicité au détriment d'autres soutiens qui permettent d'atteindre plus efficacement des objectifs d'efficacité énergétique (comme les subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques ou pour l'achat de vélos électriques, particulièrement utile au vu de la topographie de notre commune et bien moins accessible aux revenus les plus faibles).

De plus de manière très pragmatique nous sommes dubitatifs sur le contrôle qui devrait être fait pour que ce type de subvention soit utilisée à bon escient. Il ne s'agit en effet pas de subventionner des VTT, des BMX ou des vélos de loisir, il s'agit bien ici de soutenir l'achat d'un véhicule pour ses déplacements en lieu et place d'un déplacement en voiture et non pas d'un vélo pour les loisirs.

Au vu de ce qui précède une majorité du groupe des Vert-e-s ne soutiendra pas cette motion.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat. Après avoir augmenté la taxe de ce fonds suite au vote de la majorité de ce Conseil, nous nous rendons compte que s'il faut faire quelque chose de cet argent, ce serait pour des projets qui touchent le plus grand nombre ou qui ont une certaine envergure. Comme dit en commission, transformer ce fonds en fourre-tout n'est pas la bonne solution. Le fait d'acheter un vélo mécanique pour faire du report modal concernera une infime partie de

la population. Vous me direz oui, dans ce cas-là, cela ne coûte quasiment rien, mais alors pourquoi ne pas y inclure les trottinettes mécaniques, les rollers et un peu tout? Cette taxe est prise à tout le monde quel que soit le revenu, par contre elle sera redistribuée à une toute petite pointe de la pyramide de la population. Pour moi c'est encore plus injuste! Pour terminer, ces derniers temps je travaille sur Fribourg et j'ai évalué la possibilité d'y aller en transports publics. Il y en a pour plus de 2 heures, je suis donc presque «obligé» de prendre ma voiture. Quand je vois le flot ininterrompu de voitures qui se trouvent sur l'autoroute à 06 h 45 le matin, avec des gens qui vont travailler pour gagner leur vie et qui ne sont pas forcément contents de se trouver dans ces colonnes denses, je me dis que quand nous prenons notre voiture ce n'est pas toujours par choix ou par plaisir, mais par nécessité. Il faut arrêter de tout miser sur le report modal et le vélo obligatoire, c'est une utopie, et ce fonds ne doit pas servir à cela.

### M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à cette subvention, j'ai de la peine à l'appeler subvention vu le nom qui lui a été attribué et le nombre de vélos que je vois passer à Montreux.

J'appelle plutôt cette subvention un sponsoring pour le loisir des riches et l'idée de cette motion transformée en postulat c'est de revoir en profondeur le règlement, tant au niveau des montants, que des types de vélos. Je pense que la Municipalité est suffisamment compétente pour revenir avec une meilleure proposition que celle d'aujourd'hui et je suis convaincu que le but n'est pas de faire augmenter les dépenses pour les vélos, mais que cette proposition soit plus équitable pour tous les habitants de Montreux.

### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'entends les arguments qui sont évoqués ici en plénum, ce sont des arguments qui ont aussi été évoqués en commission. Pendant la commission nous avons aussi eu l'occasion d'échanger avec M. Walther sur le fait qu'il y avait évidemment une promesse d'engagement, que la Municipalité allait travailler sur ces critères dans le futur. Il est vrai que le rapport avec cette motion transformée en postulat avait l'objectif de nourrir ces discussions.

Vous avez pu constater dans le rapport que l'usage de l'outil qu'est la motion était une erreur, nous n'avons pas vu que les éléments d'intérêt se trouvaient dans les directives municipales, qui sont de compétence municipale, alors que nous pensions qu'il s'agissait d'éléments réglementaires, mea culpa pour cet élément-là. L'autre élément que nous avons encore peu abordé au sein de ce plénum c'est la question des magasins locaux, nous avons une région qui est assez fournie en magasins locaux de vélos, il y en a plusieurs, à Montreux nous en avons en tout cas 2, notamment au centre-ville et à Chailly. Bien sûr il y en a encore dans les communes voisines de Villeneuve à Vevey en passant probablement par quelques communes plus petites également.

Depuis de nombreuses années déjà, ces magasins vivent une forte concurrence avec des commerces comme Décathlon.

Le sens de notre postulat qui est, je vous le rappelle, une invitation à faire un rapport et pas une acceptation de tous les éléments, vise aussi à soutenir ces PME de notre tissu local, plutôt que les gens achètent à Décathlon des vélos souvent de qualité discutable.

Décathlon n'est pas une entreprise locale et son siège est situé en France. L'intérêt de notre postulat était aussi par rapport aux entrepreneurs de notre région, nous avons eu une grande discussion durant la commission et nous voulions bien sûr aborder les questions comme: quel commerce, de quelle taille, sous quelles conditions?

Certaines communes ont déjà fait ce pas, notamment Vevey en mettant un certain nombre de conditions, des listes exhaustives et c'est aujourd'hui un système qui fonctionne assez bien et qui permet de nourrir le tissu local.

Quand nous le faisons au niveau vaudois, nous nous éloignons assez rapidement de cet élément-là, non pas qu'il n'y a pas de petits magasins locaux ailleurs dans le canton de Vaud, mais évidemment qu'il y a de grandes enseignes qui sont probablement moins intéressantes pour notre région, pour l'économie de notre région et c'était aussi cela le sens de notre réflexion.

### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le fonds pour l'énergie et la durabilité a été mis en place pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Il ne s'agit pas de distribuer des subventions pour plaire à tout le monde: notre objectif est d'investir dans des domaines où nous pouvons réellement réduire les émissions. C'est pourquoi je suis en ligne avec l'argumentation de ma collègue des Vert-e-s: investissons là où nous avons cet impact et les autres requêtes doivent passer au second plan.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens brièvement, pour rappeler que dans votre débat, nous retrouvons ce qui a été discuté en commission, à savoir que certains ajustements peuvent être pris rapidement. Ils sont d'ores et déjà étudiés. Par contre d'autres, en termes d'opportunité, devront être intégrés dans une réflexion plus générale, que la Municipalité avait déjà annoncé dans le cadre du préavis qui avait vu la taxe monter de 0,2 à 0,5, voire jusqu'à 0,8 centimes par kilowatt/heure.

Cette discussion générale et les démarches participatives auront lieu, vous aurez l'occasion de vous exprimer et évidemment, vu son succès, la question de la subvention des vélos sera abordée. Quelle que soit la décision que vous prendrez ce soir, cette question sera donc traitée. Ainsi, je note ce qui a été dit par les postulants, à savoir qu'ils comprennent le calendrier de la Municipalité et qu'ils acceptent, pour autant que les arguments soient bons, que leur proposition soit refusée par la Municipalité. Aujourd'hui il est difficile d'aller plus loin, je n'interviens, au nom de la Municipalité, donc pas sur le fond, mais sur le calendrier des étapes ultérieures.

Pour l'anecdote un des deux postulants dit «avec ce postulat le but c'est d'avoir moins

de subventions vélo» quand d'autres comprennent que c'est une extension des subventions. Nous aurons donc encore de discuter pour clarifier certains de ces points. Quel que soit le vote, la Municipalité abordera ces questions dans le calendrier qui avait été annoncé dans le préavis de cet été.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération la motion transformée en postulat.

#### Le vote du Conseil communal de Montreux est à égalité avec 34 OUI, 34 NON et 17 abstentions. M. le Président tranche et vote pour la prise en considération du postulat.

#### 5.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Müller «Pour un PACom qui tienne compte de nos villages». (Rapp. M. Tal Luder)

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelque chose à ajouter, je ne suis pas content. Pour ceux qui ont lu mon rapport, j'évoque à un certain point du rapport la position du postulant et je précise que le texte complet du postulant est annexé au rapport et fait partie intégrante de la position du postulant. Or j'ai reçu un mail qui m'annonçait que l'annexe a été supprimée. Je ne sais pas quelle autorité a décidé de modifier un rapport de commission étant donné que même le Président du Conseil ne peut pas donner d'instructions à une commission.

Je voudrais savoir quelle est la raison de la suppression de cette annexe, hormis le fait que l'on m'ait annoncé que, vu qu'il est possible de trouver le développement dans le PV du mois précédent, qu'il était inutile de l'annexer. Cette décision n'appartient à personne, mis à part au président-rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse.

#### M. le Président

Merci M. Luder, c'est moi-même qui ait décidé de supprimer cette annexe de l'enveloppe papier puisqu'en l'occurrence le texte de ce postulat se trouve dans le PV de la séance durant laquelle M. Müller l'a développé et que votre annexe est toujours jointe sur l'enveloppe électronique. Normalement vous serez bientôt Président du Conseil, vous pourrez revenir en arrière sur ces décisions si vous en avez le courage.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre votera la prise en considération du postulat de M. Müller et vous encourage à en faire de même. Celui-ci ne doit pas s'entendre comme une volonté d'urbaniser à outrance nos villages, mais de pouvoir maintenir un minimum de développements urbanistiques pour ceux-ci lors de l'élaboration du futur PACom.

La vie des villages dépend largement de l'implémentation de ses habitants, mais également de la possibilité de pouvoir accueillir l'arrivée de nouveaux contribuables prenant la relève des générations vieillissantes?

Une information capitale pour l'avenir de nos villages, évoqués lors des ateliers participatifs PACom dont en passant un grand parti qui n'a que le mot participatif à la bouche, n'a pas jugé intéressant d'y participer, nous a été confirmé en commission. La volonté de la Municipalité est de revoir la délimitation du périmètre de centre de notre commune dans le cadre de l'élaboration du futur PACom, ce qui aura pour effet de diminuer drastiquement la capacité d'accueil des périmètres qui en seront sortis, et dont font partie beaucoup de nos villages.

Toutes ces problématiques d'aménagement du territoire sont éminemment complexes, pour nous les conseillers communaux, et remettent en lumière la pertinence du fait que ce Conseil ait pu bénéficier d'une commission permanente d'urbanisation.

J'ose espérer que ce Conseil pourra réellement participer aux choix cruciaux en terme d'aménagement du territoire lors des premières étapes de l'élaboration du futur PACom. Je me permets d'en douter à l'aune de certaines déclarations du Municipal en charge de ce dossier.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Voilà une commission qui fait plaisir, avec des débats constructifs et des discussions allant globalement dans la même direction pour une majorité des commissaires: Il s'agissait de remettre le bon sens au milieu des village.

Cette commission a été particulièrement riche en enseignements:

- On a appris que la Municipalité n'était pas en phase avec le chiffre de 582 habitants figurant dans le rapport DOLCI pour les besoins du périmètre hors centre, chiffre qui reprenait un calcul cantonal purement mathématique.
- On a également appris par la bouche de la Municipalité que la DGTL serait elle-même également encline à ne pas accorder trop d'importance sur ce chiffre de 582 habitants-emplois.
- Enfin, on a appris également que la Municipalité avait la volonté d'abaisser le périmètre de centre pour mieux cerner les contours de notre centre-ville que ce qu'avait esquissé en 2012 le service cantonal compétent.

Il reste encore le plus dur, c'est-à-dire de concrétiser ces éléments nouveaux et à vrai-dire plutôt réjouissants.

L'aménagement de notre territoire ne doit ni résulter d'un calcul purement mathématique, ni être la concrétisation de principes juridiques rigides, mais doit avant toute chose être simplement le fruit de réflexions basées sur des considérations essentiellement urbanistiques. C'est l'esprit de ce postulat que je vous invite bien évidemment à soutenir.

#### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Luder, vous êtes fâché avec votre rapport et bien moi j'étais content de votre

rapport que je trouvais neutre, pour une fois. Une majorité du groupe socialiste s'opposera ou s'abstiendra sur cette prise en considération. En effet, ce postulat ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes. La Municipalité est bien consciente du problème et le traitera au mieux dans les limites du cadre légal.

Monsieur Müller, il semble que vous avez appris plusieurs choses lors de cette commission. Vous avez donc pu avec cette commission vous offrir une séance d'information privée sur le PACom, laissez maintenant la Municipalité travailler.

Merci pour votre attention.

#### Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Quand j'ai lu le titre du postulat: «Pour un PACom qui tienne compte de nos villages», je me suis dit, on ne peut être que d'accord.

Mais après discussion du contenu, une citation classique m'est venue à l'esprit: «on s'aperçoit de l'intention et on est contrarié».

On veut nous faire croire que plus de constructions dans les hauts de la commune vont préserver ces villages d'une mort lente.

Non, la mort lente n'est pas freinée par la construction de quelques villas de plus. On risque plutôt encore la mort de quelques prés à narcisses de plus! Non, la mort lente vient de la mort des bistrots, des magasins, des places de sport, des bureaux de poste, des magasins de proximité, des transports publics assez chers, de l'afflux touristique mal géré.

On nous dit que les gens n'aiment pas habiter dans de vieilles maisons ou de vieux appartements, il faudrait construire du neuf et tant pis pour les vieilles villas inoccupées. Non, beaucoup de personnes cherchent des locations abordables dans des maisons rénovées.

Eh oui, je suis d'accord que l'aménagement du territoire n'est pas le résultat d'une simple application du droit. On doit suivre les lois et on doit tenir compte d'un certain nombre d'aspects politiques, dans le vrai sens du terme – des choix de société: voulons-nous un maximum d'espaces verts en respectant les règles de la densification, voulons-nous des panneaux photovoltaïques sur un maximum de bâtiments, toujours en respectant les lois, voulons-nous une protection de la biodiversité, voulons-nous les zones d'habitation avec des transports publics efficaces et abordables, etc.

Et finalement, ce postulat nous semble mettre un peu la charrue devant les boeufs: on n'a même pas encore défini à coup sûr la délimitation du centre, ni le nombre de futurs habitants.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s refuse ce postulat.

#### Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers

Il ne fait aucun doute que les villages sont importants pour l'identité de Montreux et qu'il est compréhensible de se soucier de leur sort. DA souhaite également que ceux-ci continuent d'exister.

**N'ARRÊTEZ JAMAIS  
DE BIEN ENTENDRE**



**RETROUVEZ LE PLAISIR  
D'UNE BONNE AUDITION  
EN TOUTE SÉRÉNITÉ**

AVEC

**Tchin Tchin**  
AUDIO

**VOTRE 2<sup>ÈME</sup> PAIRE  
D'AIDES AUDITIVES  
POUR 1 CHF DE PLUS<sup>(1)</sup>**

Avoir une deuxième paire  
est indispensable pour profiter  
de chaque instant !

(1) Voir conditions en magasin

**ALAIN AFFLELOU**  
*Opticien et Acousticien*

**MONTREUX**  
Grand-rue 42.  
Tél. 021 963 43 43

Néanmoins, DA doute que le postulat soit pertinent quant au but recherché. Pour nous, il y a une confusion entre: éviter la mort des villages et d'ores et déjà viser le maximum de constructions. Des constructions dépassant le quota permis pourraient participer au mitage dans des zones qui pour certaines, sont très sensibles écologiquement (je pense par ex. à Haut-de-Caux). Nous rappelons que le sol est une ressource commune, précieuse et non-renouvelable. D'autre part, «nouveaux habitants» ne rime pas forcément avec «nouvelles constructions». En effet, pour dynamiser les villages, nous pourrions par exemple rénover ou transformer des maisons existantes afin d'y accueillir des coopératives d'habitation sans voiture.

Ce postulat nous semble prématuré, étant donné que Montreux n'a pas encore de vision globale de son PACom. Avant de penser à dépasser les quotas, il nous semble essentiel de prévoir un plan de mobilité douce qui permette aux habitants des villages de rejoindre le centre aisément sans voiture, ceci dans l'intérêt du climat, des personnes à mobilité réduite, mais aussi dans le souci de ne pas encombrer le trafic au centre-ville, ni l'espace public par l'accroissement de places de stationnement.

Enfin, nous rappelons que selon la jurisprudence y relative, le surdimensionnement incompressible ne peut être accepté qu'à des conditions légales strictes et que la Municipalité n'aura de loin pas toute latitude pour disposer de cette possibilité.

Enfin, pour DA, il ne fait aucun doute que la Municipalité et le service de l'urbanisme sauront faire en sorte que la vie continue dans les villages.

Je vous remercie de votre attention.

#### M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'opposerais à ce postulat, non pas que j'estime que le PACom ne doit pas tenir compte de nos villages, c'est une évidence et nous sommes tous d'accord, mais ce postulat n'est pas clair dans son intention, parce que l'évolution de nos villages, elle, est multiple. Voyez un peu comment nos villages ont évolué depuis 1960, si nous continuons de construire je ne pense pas que nous allons résoudre les problèmes. Il faut faire attention à cela et je me réjouis que le PACom sorte et je serai attentif, comme vous, aux dispositions qui toucheront aux villages. Par contre je trouve que nous n'avons à exercer aucune pression dans un sens ou dans un autre en ce moment.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris note que le postulant a modifié son texte de manière à ne plus orienter les futures réflexions vers le but d'une densification des villages. Elle salue cette modification, car l'orientation initiale paraissait clairement prématurée, alors que les études relatives au PACom n'ont pas débuté.

Monsieur le postulant ayant retiré cette demande, en se fiant sur la base du rapport, la Municipalité a peu de raisons de contester le bien-fondé du postulat. Cependant, si la Municipalité pouvait être sujette à quelques émotions, elle pourrait ressentir une certaine

véxation. En effet, la seule chose qui reste dans le postulat est de dire qu'il faudra faire attention aux villages dans l'élaboration du prochain PACom. Au nom de chacune et chacun de mes collègues, je vous promets que nous sommes bien connaissons assez bien la commune de Montreux et bien conscients qu'il y a une certaine particularité au niveau de ces villages qui exigeait effectivement une attention particulière.

Pour le reste il s'agit d'appliquer des critères juridiques comme cela vient d'être dit. Ainsi, pour la Municipalité ce postulat modifié ne pose pas de problème, mais n'apporte pas grand-chose. Nous vous laissons décider.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Tal Luder (UDC)

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 46 OUI, 36 NON et 4 abstentions.**

## 6. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

### 7. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

**7.1 Réponse à l'interpellation de M. Cédric Blanc (PLR): «Quelles conséquences concrètes si l'initiative contre le projet des Grands-Prés était acceptée et qu'aucun projet immobilier ne se réalise à terme sur ce site?»;**

#### M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier vivement la Municipalité pour toutes les précisions utiles apportées dans sa réponse à mon interpellation.

Preuve est faite que ce projet immobilier ne peut plus être envisagé ni même analysé sans considérer ses impacts principalement sur notre économie mais également sur notre capacité à développer des projets répondant à nos besoins et de surcroît en conformité avec notre législation.

Dans la réponse de notre Municipalité, des éléments clairs nous sont communiqués en lien avec la situation financière de notre Commune: j'en veux notamment pour preuve notre très faible marge d'autofinancement, le spectre de l'augmentation du point d'impôt et l'engagement communal déjà effectif de près de 2 millions dans ce projet. Sans parler des indemnités ou des conséquences d'un éventuel litige avec les principaux investisseurs (pour rappel 6 millions déjà investis dont 1,2 de la Société Coopérative Immobilière de Montreux (SOCIM).

Alors permettez-moi de vous dire à quel point je souhaite que nous prenions solidairement nos responsabilités vis-à-vis de nos conci-

toyennes et de nos concitoyens. Nous devons prendre conscience de la charge qu'ils et elles risquent de devoir absorber directement ou indirectement en cas d'abandon du projet. Au vu des discussions sur notre budget, la situation financière communale nous engage à soutenir les projets créateurs de ressources.

Certes, je ne suis pas un fervent défenseur du très dense projet architectural retenu. Mais j'en appelle à la cohérence avec laquelle nous traitons l'aménagement des zones de notre territoire.

Il s'agit dès lors de savoir, en notre âme et conscience, si nous serons capable de valoriser un terrain communal densifiable en périmètre compact urbain, dans une zone idéalement située et connectée aux transports publics, si nous serons capables de réaliser un projet répondant à des besoins et ne privant personne d'un espace de liberté.

Par ailleurs, ce projet propose une typologie de logement manquante sur notre territoire et abordable pour nos enfants. Il propose aussi un nouveau lieu d'accueil de la petite enfance et nous permet d'augmenter notre capacité d'accueil.

Dans ce sens, en songeant à la situation financière de notre commune et au portemonnaie de nos contribuables, j'en appelle à votre responsabilité individuelle lorsque nous aurons vraisemblablement à nous prononcer sur l'initiative populaire déposée contre cet important projet pour le futur de Montreux. Je vous remercie pour votre attention.

#### 7.2 Réponse à l'interpellation de Mme Claudia Hischenhuber: «Feu funiculaire Mont-Fleuri – une histoire sans fin?»;

Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Merci pour toutes les réponses! J'aimerais juste rajouter que j'ai été surprise que la Municipalité cite un vieil article de 24h, uniquement accessible aux abonnés, pour expliquer le projet qui a gagné le concours.

On imagine, je cite: «un parc public avec une véritable coulée verte sous forme de prairie fleurie» et «une promenade de 1 kilomètre en lacets reliant Territet au Mont-Fleuri» et «un toboggan en spirale partirait de la station pour déboucher sous le couvert de l'ancienne ligne».

On prévoit un budget de 1,5 Millions CHF et je cite:

«De par sa sobriété, Delirious Mont-Fleuri laisse beaucoup d'espace à d'autres idées qui pourraient intégrer ce projet en cours de route, relève le municipal Jean-Baptiste Piemontesi.»

Ce n'est qu'un article de journal, donc, on verra la suite... Et encore merci de vos réponses.

#### 7.3 Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon: «Point d'impôt» M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci au service des finances d'avoir tenté de répondre aux questions posées. Je ne pourrai malheureusement pas accepter la réponse proposée. En effet, la deuxième question

posée a été mal comprise, j'aimerais connaître le montant total des recettes supplémentaires estimées pour la commune, et non le montant par contribuable.

Aussi, concernant la première question, pour que les chiffres soient plus clairs pour les conseillères et conseillers il serait souhaitable que le tableau indique le montant de la contribution totale, comme fait à Nyon. Merci pour votre attention.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous pourrions discuter de la teneur de la question. Nous n'avons rien à cacher et nous vous transmettrons ces chiffres si cela doit se faire différemment.

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En fait c'est assez simple, vous avez répondu aux deux questions différentes par la même réponse. La question est simple c'est de savoir combien le point d'impôt va rapporter à la commune?

#### 7.4 Interpellation de Mme Ida Rodman intitulée: «Les projecteurs des installations sportives de la commune».

##### Mme Ida Rodman (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Habitant directement derrière le Complexe Sportif de la Saussaz, je vois souvent que de puissants projecteurs sont allumés. Evidemment, ceci peut se comprendre, si des matchs ou des entraînements nocturnes ont lieu. Mais à ma grande surprise, je vois souvent des projecteurs allumés sans qu'aucune personne ne soit visible au stade ou aux terrains de football.

A l'heure actuelle où l'économie d'énergie et la pollution lumineuse sont des enjeux importants dans notre pays, j'aimerais vous poser les questions suivantes à propos des installations sportives de la Saussaz et aussi pour les autres installations sportives en pleine air dotée des projecteurs dans la commune:

1. Avez-vous un dispositif automatique ou un règlement pour éteindre les projecteurs dès que les activités sportives sont terminées?
2. Si oui, pouvez-vous veiller à ce que les projecteurs ne soient pas allumés inutilement?
3. Si non, avez-vous l'intention de créer un dispositif ou un règlement?
4. Actuellement quelle est la consommation d'électricité annuelle pour chaque installation sportive?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

##### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette interpellation nous avait été remise lors de la dernière séance et nous avons préparé des réponses orales, cependant l'interpellation n'avait pas été déposée. Nous avons constaté que la question 4 a été transformée et ne demande plus des informations sur la

consommation des infrastructures de foot mentionnées, mais la consommation de chaque installation sportive ! Vous comprendrez qu'il n'a pas été possible de regrouper en vitesse ces informations. Nous vous répondons par écrit.

#### 8. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

##### M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste interpellier la Municipalité concernant les potelets qui ont fleuri à la route des Colondalles. Je suis passé en vélo, c'est très dangereux et tous les automobilistes sont nerveux. Je souhaite savoir si vous avez fait

des analyses pour la sécurité des automobilistes, nous sommes en pleine période du marché de Noël, pour être passé là-bas, honnêtement il n'y a aucune voiture qui circule, j'ai de la peine à comprendre. Puis-je avoir des explications?

##### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ce qui est de cet aménagement provisoire une communication a été faite cet après-midi à ce propos, je vous prie de vous y référer. Concernant le souhait ou la forme de votre question, il est évident que si vous souhaitez déposer une interpellation vous avez tout loisir de le faire, mais ce n'est pas lors des divers que ce genre de demande, que vous mentionner comme interpellation, doit être déposé.



Dégustez ce **jus de raisin pétillant** à base de Chasselas, riche en antioxydant, rafraichissant et désaltérant.

Servi en apéritif ou en accompagnement d'un long drink.

Sans adjonction de sucre,

**à savourer par les petits comme les grands.**



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcvm.ch | +41 21 963 13 48  
www.lacave-vm.ch



**Menu**  
Lasagnes bolognaises  
...  
Tarte citron meringuée  
+ *boisson*

LUNDI 19 JUIN DE 11H À 15H

# LOTO *gourmand*

**+ DE CHF 2'500.-**

DE CADEAUX À SE PARTAGER

**CHF 29.-**

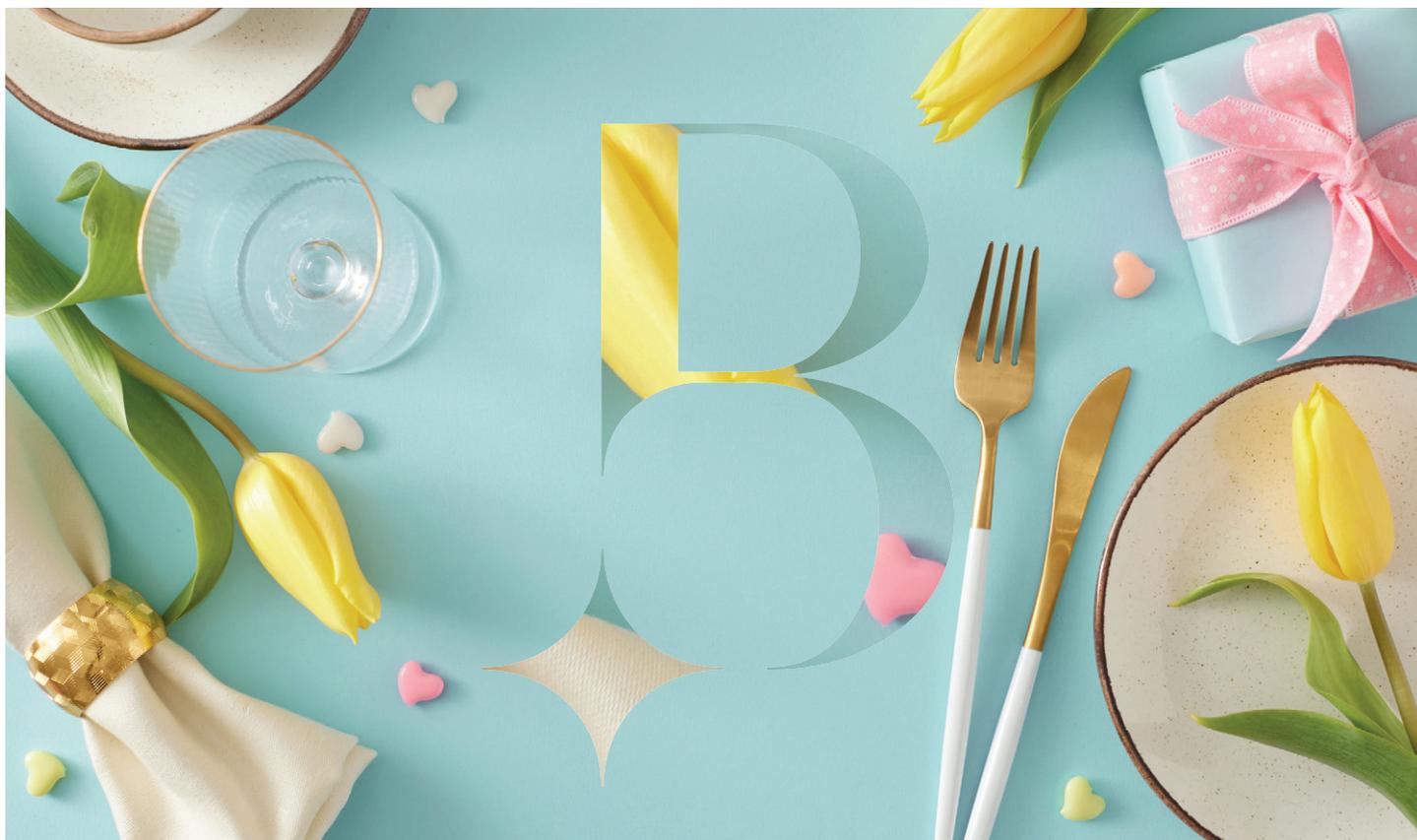
**CHF 3.-  
DE CADEAU  
OFFERT**



## CASINO BARRIÈRE MONTREUX

[www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



DIMANCHE 14 MAI À MIDI

# Fête des mères

## Menu

*Velouté de petits pois à la verveine, carré de burrata,  
asperges blanches, sirop de pamplemousse.*

••••

*Salpicon de homard au beurre blanc citronné,  
tomates et concombres aux fines herbes*

••••

*Chiffonnade de volaille fermière enrobée d'une crème au parmesan,  
fondue de poireaux, pousses d'épinard.*

*Ecrasé de rattes de la Plaine du Rhône.*

••••

*Pavlova de framboises.*

*Biscuit chocolat relevé de câpres, praliné,  
eau Pampelune, sorbet cassis.*

CHF  
65.-

CHF 5.-  
DE CADEAU  
OFFERT

★ ★ ★ ★ ★  
**Fouquet's**

[www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

HORS BOISSONS. RÉSERVATION CONSEILLÉE.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel  
Martigny - Vevey

**Culturefood**  
quand l'appétit va ...



[www.culturefood.ch](http://www.culturefood.ch)

## RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



# RIALTO

Chez Ricardo & Albina  
Spécialités Portugaises

**FERME LE LUNDI**

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise  
Filet de bœuf sur ardoise  
Entrecôte sur ardoise  
Fondue Bourguignonne  
ou Chinoise  
Gambas

Fr. 33.-

**Picanha de bœuf**  
300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir  
Dimanche à midi

**Riva bar**

SAÚDE! HA ЗДОРОВЬЕ!  
KIPPIS!  
Santé!  
CHEERS!  
Prost!  
Salute!  
Budma!

**RIVABAR.CH**

LUNDI - JEUDI 15H - 01H  
VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H  
DIMANCHE 15H - 01H



Cuisine traditionnelle  
au gré des saisons  
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey

Tél. 021 921 20 50

[www.cafeduport.ch](http://www.cafeduport.ch)

**"il Brigantino"**  
Restaurant Pizzeria  
de la Couronne

Spécialités italiennes  
Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet  
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 35 28

[www.ilbrigantino.ch](http://www.ilbrigantino.ch)



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,  
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets  
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,  
découvrez nos magnifiques plateaux  
sur mesure avec au choix fromages  
et viandes séchées.

**Grand'Rue 52 - 1820 Montreux**

021 963 25 22 - [laiteriedegruyere1@gmail.com](mailto:laiteriedegruyere1@gmail.com)



SPECIALITES SUISSES  
CUISINE CONTINUE  
DE 11 H 30 À 21 H 00  
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP  
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis

1820 Montreux

+41 21 963 25 70

[deltadeschamps@gmail.com](mailto:deltadeschamps@gmail.com)

[caveau-des-vignerons-montreux.ch](http://caveau-des-vignerons-montreux.ch)

**RESTAURANT PIZZERIA**  
Spécialités italiennes

## LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,  
GRILLADES DE POISSONS,  
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE  
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION  
DE PÂTES FRAÎCHES  
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS  
(AUSSI À L'EMPORTER)**



**Boulangerie**  
Pains cuits au feu de bois  
Pâtisseries - Chocolat  
Service Traiteur - Tea room  
www.panino-dessert.ch  
Tél. 0848 000 070  
**Vevey - La Tour-de-Peilz - Roche**

Cet hiver au Baccara  
*est Cheese!*



**FONDUE OU RACLETTE  
NON STOP**

CHAQUE JOUR  
DU LUNDI AU SAMEDI  
**LE VENDREDI À « GOGO »**

POUR LE VENDREDI :  
» Réservation souhaitée  
au 021 963 00 44  
Spécialités de fondues  
sur demande



**BAR LE BACCARA**  
Avenue Nestlé 12  
1820 Montreux  
basibaccara@gmail.com



**VICTORIA**  
GLIJON SUR MONTEUX



UN ÉCRIN DE TRANQUILLITÉ  
À LA CUISINE EXQUISE  
REGORGEANT DES MEILLEURS CRUS

Hôtel - Restaurant - Victoria, Route de Caux 16, CH-1823 Glijon sur Montreux Suisse  
Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glijon.ch



**LA BRASSERIE**  
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU  
**UNIQUE**  
POUR LES GOURMETS

OUVERT  
7J/7J

DE 11H 30 À 14H 30  
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

**AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTEUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH**



**Barrel Oak**  
IRISH PUB

**18 sortes de bières en pression**  
**Cuisine non-stop samedi et dimanche**  
**dès 12 h 00**

**Ouvert tous les jours dès 11 h 00**

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 961 16 81  
care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

RESTAURANT ■ HÔTEL ★★★ ■ ÉVÈNEMENTS ■ TERRASSE ■ GELATERIA




*La Rouvenaz*

MONTEUX



Rue du Marché 1 ■ 1820 Montreux ■ Tél +41 (0)21 963 27 36 ■ info@rouvenaz.ch ■ www.rouvenaz.ch

# TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON



**RESTAURANT**  
SPÉCIALITÉS SUISSES  
VIANDES & FROMAGES



**AUSSI À L'EMPORTER**

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX  
TÉL. 021 961 19 70 - [www.grillmountain.ch](http://www.grillmountain.ch)

**NOUVEAU PROPRIÉTAIRE**

## Willy et Xavier Bühlmann

Arboriculteurs - Viticulteurs - 1807 Blonay

Du domaine: fruits de saison, raisinée, miel, confiture, vinaigre, cidre, jus de fruits maison

Autres: légumes de saison, fromages d'alpage, œufs, pain, moutarde, salami, saucisson, terrine, huile (vrac)

**Mercredi: 16h30-18h30**

**Judi: 14h-18h30**

**Vendredi: 9h-12h / 14h-18h30**

**Samedi: 9h-12h**

[www.fruitsbuhlmann.ch](http://www.fruitsbuhlmann.ch)



*Le Clos des Sources*

HÔTEL\*\*\* & SPA

[www.leclosdessources.com](http://www.leclosdessources.com)

+00.33.3.89.73.10.01  
2 rue de Rodern  
68590 Thannenkirch  
France

PRODUITS LOCAUX & RESTO-BAR

**MARCHE  
DES  
HALLES**  
PLANCHAMPSA

**FROMAGERIE - POISSONNERIE  
BOUCHERIE - BOULANGERIE  
FRUITS ET LÉGUMES**

**HORAIRES**

Du lundi au vendredi: 9h-18h30

Samedi: 8h-16h

**NOUS TROUVER**

Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry

Tél. 024 481 60 70

[www.traiteurplanchamp.ch](http://www.traiteurplanchamp.ch)



restaurant à 1300 m  
dans un cadre authentique

saveurs du terroir  
fraîcheur du marché

Découvrez nos spécialités  
sur notre site  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)



Claudia Et Christian Mathey

Auberge de la Cergniaulaz

Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux

1833 Les Avants - Montreux

Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83

[info@lacergniaulaz.ch](mailto:info@lacergniaulaz.ch)

[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)

Fermé lundi Et mardi



**C'est ouvert!**

*Restaurant - Pizzeria  
de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris  
Cuisine traditionnelle du terroir

Spécialités de poissons

Pâtes et Pizzas «Maison»

Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve

Tél. 021 968 14 16

[aiglerestaurant@bluewin.ch](mailto:aiglerestaurant@bluewin.ch)

**M. Yanick Hess (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rappelez-vous il y a 3 ans j'annonçais que le 18 mars 2020 aurait lieu un concours de ski pour les conseillers communaux, malheureusement le COVID est passé par là. Maintenant qu'il est plus ou moins parti, je pense que nous pouvons fixer une nouvelle date, merci de réserver le dimanche 22 janvier 2023, vous êtes toutes et tous invités à participer à un concours de ski qui sera organisé par le ski Club Montreux-Glion- Caux lors du concours des écoliers. Le premier train partira de Montreux à 10h15, le premier départ à 11h45, il y aura un apéritif et une raclette à 12h30. Un mail suivra de la part du bureau du Conseil avec toutes les informations concernant les inscriptions et autres.

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les potelets ne gênent pas seulement les cyclistes, mais surtout, il n'est plus possible de passer correctement avec le chasse-neige. Je ne compte pas déposer une interpellation au mois de février 2023 pour demander que la lame puisse passer au mois

de décembre 2022 et janvier 2023 afin qu'on puisse déneiger cette route.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. le Président**

Je vous remercie de votre attention encore quelques minutes!

L'agape qui suit notre séance aura lieu dans le hall du bâtiment appelé l'extension, tout comme au mois de juin dernier. Dans le cadre de l'organisation de cet apéritif, je tiens à remercier particulièrement les services communaux qui y ont contribué. Notamment Mme Buccarello, de l'administration générale, pour sa collaboration, ainsi que Mme Pereira, concierge de l'établissement dans lequel nous nous trouvons. Merci également à l'équipe de La Rouvenaz qui est prête à nous accueillir.

J'espère que l'apéritif vous plaira!

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, à toutes et tous, de magnifiques fêtes de fin d'année. Je me réjouis de vous retrouver en début février pour notre prochaine séance, et espère que vous serez nombreuses et nombreux à venir skier avec nous le dimanche 22 janvier prochain!

Avant de clore cette séance,

Je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier pour son aide toujours précieuse à la préparation de nos séances!

Merci à celles et ceux qui auraient des frais de garde de remplir les documents pour se faire rembourser et de les transmettre pour ce vendredi au plus tard, afin que nous puissions procéder au paiement des indemnités.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter aux huissiers pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 20h31, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 1er février 2022 à 20h00 à l'Aula de Montreux-Est.

# GASTRONOMIE

Rue du Ctre 5, 1820 Montreux



**La Fontaine**  
PIZZERIA GOURMET

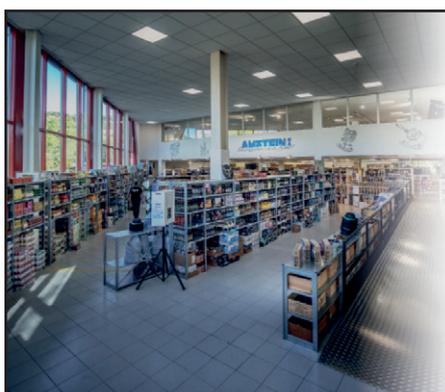
Réserver en ligne sur  
[lafountainemontreux.ch](http://lafountainemontreux.ch)

## Le Pavois à Montreux

*Une terrasse pour les yeux, la bouche et le coeur*

Réservez au 021 962 60 90  
[info@pavois-montreux.ch](mailto:info@pavois-montreux.ch) – [www.tertianum.ch](http://www.tertianum.ch)





## AMSTEIN

**BOISSONS SHOPPING**

[www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

**PLUS DE 4'000 BOISSONS**

Bières - Vins - Spiritueux  
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30  
VENDREDI : 8h30 - 18h30  
SAMEDI : 9h00 - 17h00

**MAGASIN DE ST-LÉGIER**

Chemin de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 Saint-Légier | +41 21 943 51 81

**MAGASIN D'AIGLE**

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle | +41 24 466 18 48

Ji-Young Demol Park



ENCRES  
lémaniques

## Force et douceur du Léman

Expatriée dans les Alpes depuis plus de 20 ans, Ji-Young Demol Park, artiste sud-coréenne, a développé un style qui lui est propre, à la croisée de sa culture asiatique et celle de l'occident.

Par des tracés aux calames vigoureux, des Lavis éthérés, et des vides omniprésents, Ji-Young Demol Park nous offre un nouveau regard sur des paysages qui nous sont familiers.

Elle ne cherche pas à réaliser des représentations naturalistes du monde qui l'entoure mais à traduire en image une attitude d'émerveillement et de contemplation.

*"Ji-Young Demol Park renouvelle la peinture de montagne (...) Un nouveau regard sur les Alpes à découvrir absolument, dans la lignée de Loppé, Bertier, Contencin, Samivel..."*

*"Les 100 personnalités qui font bouger la montagne"*  
Alpine Magazine  
Janvier 2023

du 8 juin au 13 août 2023

du jeudi au dimanche de 14h à 18 h

fermé le 29 juin et le 21 juillet



**PLEXUS**  
ART GALLERY

VILLA MURILLO

rue du Lac 61

1815 Clarens/Montreux

+41 79 241 89 13 - [bernard.chassot@crartrading.ch](mailto:bernard.chassot@crartrading.ch)

[www.galleryplexus.ch](http://www.galleryplexus.ch)



**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 1er février 2023 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.**

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

**M. le Président**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance de l'année. Je vous adresse à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2023

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du conseil, les représentantes des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **82** conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences: 82 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Lauraine Bally, Anna Krenger, Laurence Sierro, Johanne Vetter, MM. Eric Blazquez, Jean-Marc Forclaz, Sébastien Giovanna, Arnaud Grand, Dario Guarnaccia, Josselin Lecoultre, Florian Manzini, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Samuel Roch, Omar Soydan, Pierre-André Spahn

Absente: Mme Lynn Dardenne Perrin.

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y faisant figurer les points suivants.

*Au point 6, développement des motions et des postulats Modifier le point 6.2 en ajoutant Mme La Spada*

6.2. Postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada: «Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails».

*Ajout d'un point 6.3.:*

6.3. *postulat de M. Mathias Ekah «La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux.»*

*Au point 7, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout d'un point:*

7.5. *Interpellation de M. Yahya Berhili: «MOB, désertion de la desserte»;*

7.6. *Interpellation de Mme Stefania La Spada: «Carrefour de la rue du Grammont et la rue du Lac»*

7.7. *Interpellation de M. Michel Posternak: «Réalisation du réseau thermique communal jusqu'à la Maladaire?»*

7.8. *Interpellation de M. Olivier Mark: «Une plateforme menaçante pour les vélos en centre-ville»*

7.9. *Interpellation de M. Fabrice Yerly: «concernant la communication de la Municipalité relative à l'état des motions, postulats et pétitions en suspens au 31.12.2022»*

7.10. *Interpellation de M. Lionel Winkler: «Des trous et des potelets»*

7.11. *Interpellation de Mme Ruth Bär: «Inventaire du parc «logement» de la Commune de Montreux»*

7.12. *Interpellation de M. Emmanuel Gétaz: «Quel délai pour débattre au conseil communal de l'initiative «Sauver les Grands-Prés?»»*

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par : 75 OUI, 0 NON et 1 abstention.

*Nous avons reçu le titre d'une interpellation: «Parking du Marché Couvert, un stationnement de poids?» de M. Vincent Tschopp ainsi que le titre d'un postulat: «Du béton plus durable à chaque fois que possible» de M. Olivier Müller qui seront développés lors du Conseil du 1er mars 2023.*

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 1er février 2023.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**M. le Président**

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de décembre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 14 décembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications?

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

**2. COMMUNICATION DU BUREAU**

**M. le Président**

Vous l'aurez constaté sur les dates des prochaines séances de notre Conseil qui figurent en bas de l'ordre du jour de notre séance. La date du mois de juin prochain a été modifiée, en effet un conflit d'agenda rendait impossible la tenue de ce conseil à la date initialement prévue. La dernière séance du Conseil pour l'année politique aura lieu le mercredi 21 juin 2023. Je vous remercie pour votre compréhension.

**3. CORRESPONDANCE**

**M. le Président**

1. Nous avons reçu un courrier de démission de la part de Mme Carolanne Feissli.

2. Nous avons reçu copie de 12 courriers du Tribunal cantonal, concernant les recours

actuellement pendant contre la décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022, adoptant le plan des zones réservées et du département des institutions du territoire et du sport, du 16 décembre 2022, approuvant ledit plan. Ces courriers du Tribunal Cantonal informent les recourants que le délai de réponse de la direction générale du territoire et du logement (DGTL) a été prolongé au 13 février 2023.

**4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**4.1 relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2022.**

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

**5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**5.1 sur la prise en considération ou non de la motion, transformée en postulat, de M. Arnaud Grand: «Pour un audit externe du service de l'urbanisme». (Président: M. Olivier Blanc);**

**M. le Président**

Le Président de cette commission M. Olivier Blanc, m'a informé en date du dimanche 29 janvier par courriel que la motion transformée en postulat avait été retirée. Il n'y aura pas de vote sur cet objet, cependant j'ouvre la discussion.

**Mme Marie Solène Adamou Moussa**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste félicite Arnaud Grand pour la sagesse de sa décision d'avoir retiré son postulat. Merci de votre attention.

**M. Matthieu Burkhart (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de Montreux Libre nous aurions voulu connaître la raison du retrait de ce postulat?

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans le sens de mon préopinant, le premier rapport sur la motion de M. Grand concernait sa recevabilité et il serait intéressant, pour ce Conseil, de connaître les raisons pour lesquelles Monsieur Grand a retiré son postulat.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Grand est seul maître de ses décisions et je pense qu'il n'y a pas besoin d'apporter plus d'informations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



# Le Clos des Sources

HÔTEL\*\*\* SPA

 33 CHAMBRES

 1000M<sup>2</sup> SPA

 RESTAURANT

LA DESTINATION NATURE ET BIEN-ÊTRE  
POUR UN SÉJOUR ROMANTIQUE,  
À 10 MIN DE LA ROUTE DES VINS  
D'ALSACE ENTRE STRASBOURG ET  
COLMAR.

A PARTIR DE 108€



NOUS CONTACTER :

+33.3.89.73.10.01

[reservation@leclosdessources.com](mailto:reservation@leclosdessources.com)

[www.leclosdessources.com](http://www.leclosdessources.com)



### 5.1 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Johanne Vetter: «Bureaux de vote: intégrons nos jeunes». (Rapp. Mme Anne Saito);

#### M. le Président

Le postulat ayant été retiré il n'y aura pas de vote, j'ouvre néanmoins la discussion

#### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste félicite Joanne Vetter pour la sagesse de sa décision d'avoir retiré son postulat. Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 5.2 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Stefania La Spada: «Injecter l'ART sur les murs de la ville de Montreux». (Rapp. M. Samuel Roch).

M. le Président indique que M. Roch est absent et qu'il sera remplacé par Mme Cornaz.

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous tenons à nous excuser de ne pas avoir été représentés lors de cette séance à cause d'une erreur de calendrier. Notre groupe soutiendra la prise en considération de ce postulat.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une majorité des membres du groupe Montreux Libre apprécie l'idée d'organiser la création de peintures murales à certains endroits de la ville. Si le postulat est accepté nous souhaitons cependant que la Municipalité clarifie certains points dans la réponse qui y sera donnée, en espérant que cela ne prenne pas trop de temps. Notamment il paraît important de clarifier les questions légales de droit d'auteur et de propriété des œuvres. Nous lisons avec un certain étonnement, dans le rapport, que cette question ne semble pas claire pour la Municipalité alors qu'elle a déjà lancé le projet «Montreux Art Tour». Or ces questions sont cruciales pour la ville ou les propriétaires qui auraient autorisé des peintures murales sur leur bâtiment. Il faut en effet éviter que des blocages empêchent, ultérieurement, de supprimer une œuvre quelle qu'en soit la raison.

Nous demandons à la Municipalité de clarifier cela dans la réponse au postulat, mais aussi dans le cadre de «Montreux Art Tour», si ce projet était opérationnel avant la réponse au postulat. Nous vous remercions pour votre attention.

#### Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

J'ai beaucoup apprécié l'échange d'informations et surtout d'idées, lors de la commission qui a eu lieu le 21 décembre 2022.

Notre municipal, Monsieur Piemontesi, nous a parlé du projet que l'association Chromatix avait déjà présenté à la Municipalité il y a quelques années.

Je suis contente d'essayer de participer à développer le thème de l'Art à Montreux, qui s'inscrit également dans la perspective d'un dossier de candidature pour intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO.

Le point important, qui a retenu l'attention de tous les commissaires, est que mon postulat n'est pas en conflit avec le projet de Chromatix mais bien complémentaire. Son acceptation pourrait également aider la Municipalité à concrétiser le projet «Montreux Art Tour».

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste et moi-même nous vous invitons à accepter ce postulat tel que voté en commission. Merci

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Personnellement je ne soutiendrai pas la prise en considération du postulat de Mme La Spada, dont la démarche tend peu ou prou à la proposition de «Montreux Art Tour» de la Municipalité.

À la lecture du rapport nous constatons que la postulante est aussi floue quant à son interprétation d'un concept de street art et surtout quant à sa réalisation par la Municipalité. Par contre ce que nous n'apprenons pas c'est le nombre de propriétaires sur le territoire montreuisien qui pourraient être intéressés par cette démarche.

Si je ne m'abuse, ce concept de «Montreux Art Tour» a été présenté à la commission culturelle consultative il y a de nombreuses années déjà. Et la Municipalité ne peut nous dire réellement où en est ce projet à l'heure actuelle.

Je crois savoir que de très nombreux propriétaires ont été approchés et que très peu ont répondu favorablement. Si la Municipalité a pour projet de redynamiser l'offre culturelle et touristique de notre commune avec des concepts aussi misérables et inaboutis que son «Montreux Art Tour», dont je ne m'inquiète pas trop qu'il parvienne à illuminer les murs borgnes de Montreux, j'ose espérer, pour ma part, que d'autres initiatives privées, bien plus inspirées viendront embellir notre commune qui en a bien besoin. Merci de votre attention.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les avis du groupe UDC seront partagés au moment du vote.

Pour ma part je m'abstiendrai, je pense que ce projet, s'il doit se faire, devrait plus tenir compte du postulat et de l'avis du Conseil que de suivre encore une fois la Municipalité sur son thème unique du Jazz qui commence un peu à saturer la ville. Je m'abstiendrai en attendant de voir ce que nous propose Mme La Spada et d'en savoir un peu plus quant à la manière de faire et le genre d'œuvres.

Dans tous les cas, je ne veux pas du projet de la Municipalité. Je vous remercie.

#### Mme Catherine Morel (UUDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'avais juste une remarque concernant ces fresques, j'ai habité à la rue du Pont et avant de faire ces fresques sur les immeubles, comme pour celle de la rue du Pont 10 par exemple, il aurait été plus judicieux de refaire l'isolation de la façade, car il s'agit vraiment d'un cache misère et l'immeuble est vide.

Il aurait été plus judicieux, avant de faire des fresques à gauche à droite sur des bâtiments, de demander aux propriétaires de refaire l'isolation. Car au bout d'un moment il faudra détruire ces fresques pour pouvoir isoler l'immeuble.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Mme Susanne Cornaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat. Par 6 oui, 1 non, 1 abstention et un bulletin blanc.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 54 OUI, 15 NON et 12 abstentions.**

## 6. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

### 6.1 Postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc: «Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations»;

#### M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Chères et Chers collègues,

Lors de nos débats sur le budget 2022, l'un des postulants soulignait l'absence d'outils adéquats pour la gestion des ressources humaines de notre Commune et respectivement notre incapacité, en l'état, à apprécier et analyser dans son ensemble la situation, au moment d'une vacance ou de la création d'un nouveau poste. Une commune telle que Montreux a besoin d'un outil moderne de gestion des ressources humaines offrant une vision globale et transversale inter-services. Cet outil doit permettre de gérer efficacement toutes les informations relatives au personnel communal, d'améliorer la communication et les processus internes, d'automatiser certaines tâches administratives, mais surtout de soutenir et de faciliter la prise de décisions en matière de gestion du personnel communal. Notons qu'un système d'information RH adéquat offre également une gestion projective des compétences et des besoins en formation du personnel, de même qu'un meilleur suivi des absences. Alors que notre société se transforme profondément et que la gestion des ressources humaines devient toujours

plus complexe, le besoin de mettre en place un outil performant devient pressant.

Nous avons dans un premier temps été rassurés de découvrir que la Municipalité en faisait une priorité en intégrant le point suivant dans son programme de législature: «Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences», mais à la fin de cette année nous serons déjà à la moitié de la législature 2021-2026 et ne constatons toujours aucun changement.

Dans le cadre d'un préavis touchant la dotation du personnel, Madame la Municipale Pellet nous a récemment reproché d'apprécier le problème de la gestion RH par le petit bout de la lorgnette. Nous sommes d'accord avec ce constat : il est grand temps d'analyser la situation dans son ensemble. Notre postulat s'inscrit dans cette volonté. Il a pour objectif, comme précisé en titre, d'inviter et de soutenir la Municipalité dans sa réflexion afin de se doter des outils nécessaires à une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations. Pour reprendre les propos de notre collègue Forclaz, à propos du même préavis en novembre 2022: «La question que notre Conseil a le devoir de se poser est la suivante: Dans le contexte économique actuel, avons-nous encore le droit et surtout les moyens de traiter ce genre de problématique avec une vision focalisée service par service ou le temps est-il venu d'élargir l'horizon à une vision globale des prestations offertes par l'ensemble des services communaux?»

La politique RH est un élément central de la bonne gestion humaine et financière d'une Commune. Cet aspect ne doit pas être négligé et nous sommes certains que notre exécutif en a pleinement conscience. Cette problématique doit être analysée avec attention afin de mener une politique cohérente, équitable et efficace. Il est tout à fait compréhensible que chaque service estime que ses besoins soient plus urgents et prioritaires que les autres, mais il doit appartenir au service des ressources humaines et respectivement à la Municipalité de challenger ces demandes au travers d'un processus d'analyse impartial, ceci dans l'intérêt communal et de renseigner notre organe sur les raisons de ses choix et priorités. En effet, avec plus de 300 collaboratrices et collaborateurs, il n'est plus possible de fonctionner en silos et de fonder des décisions sur la base notamment d'analyses saisies dans de simples tableurs Excel. De même, il est regrettable que le service des ressources humaines ne soit pas systématiquement convié aux séances de commissions traitant de la dotation en personnel et de la gestion des ressources humaines, ce qui prive souvent nos conseillères et conseillers de précieux renseignements utiles aux débats en commission.

Par ailleurs, nous souhaitons que ce postulat soit une opportunité pour améliorer la gestion des talents au sein du personnel communal, de maîtriser davantage les charges liées au personnel (recrutement, formation, diminution des absences...etc.) ou encore d'améliorer la qualité des services offerts à la population en ajustant les besoins quantitatifs et qualitatifs afin de toujours offrir des services de qualité aux habitantes et habitants de Montreux.

Aussi enjoignons-nous la Municipalité à faire de cette thématique une réelle priorité dans son programme et nous lui demandons par conséquent de :

- Se doter dans les meilleurs délais d'un système d'information RH global et adapté aux besoins de notre administration permettant une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins;
- Mettre en œuvre une gestion centralisée et globale afin que toute demande pour repouvoir ou créer un poste soit analysée de manière objective et équitable par le service des ressources humaines;
- Convier un représentant ou une représentante des ressources humaines en séance de commission lorsque l'objet discuté est en lien avec la dotation et/ou la gestion du personnel (par exemple, lors de la création d'un nouveau poste) et systématiquement produire les descriptions de postes y relatives.

Conformément à l'art. 102, de notre règlement, nous vous proposons, chères et chers collègues, de renvoyer cette proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération puis le renvoi à la Municipalité.

Nous vous remercions pour votre attention.

#### **Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

#### **6.2 Postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada: «Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails».**

##### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Place de la Gare est traversée quotidiennement par des milliers de Montreusiennes, de Vaudoises, de résidentes suisses, de pendulaires et de touristes. Elle est une porte d'entrée, un lieu d'attente, un lieu de passage. Pourtant, la Place de la Gare (et ses alentours), loin de nous renvoyer une image positive, nous permet cependant de faire un bond en arrière d'environ 50 ans en matière d'aménagement urbain.

Aujourd'hui, force est de constater que cette place ne convient à personne. Les taxis empiètent sur l'espace piétonnier, mais ils n'ont pas le choix. Le stationnement dépose-minute est inadéquat peu adapté, chaotique et dangereux; sans végétalisation ou arborisation afin de créer une zone d'ombrage pour un espace de détente.

En été, la place joue très bien son rôle d'îlot de chaleur. Elle est dangereuse pour les piétons qui y circulent (7 accidents avec blessés ces 11 dernières années), ne dispose d'aucune place de stationnement pour cycles, et donne une image catastrophique aux visiteuses de notre commune. Ainsi, on y passe surtout le moins de temps possible, on la fuit comme la peste. Aujourd'hui, la place ne permet aucun lien social. Elle est pourtant un point cardinal, à cheval entre deux zones d'activités de la commune, à savoir le 2m2c d'un côté, et la Place du Marché de l'autre.

Parler des alentours de la gare est également très important : en effet, un parking existe au nord de la gare, qui pourrait faire partie de réflexions sur les enjeux de taxis ou de places de dépose-minute. De même, nombre d'entre vous êtes déjà intervenus sur les difficultés d'accès à la gare, sur les escalators, sur les

dangers de la traversée piétonne sur l'Avenue des Alpes. Bref, loin de disposer d'un projet ou d'une solution toute faite, il nous paraît néanmoins important que la Municipalité puisse réfléchir sur les usages de l'espace public autour de la gare de Montreux afin d'avoir une vision globale plutôt que restreinte.

Ce postulat demande donc que la Municipalité étudie la possibilité de réaménager la Place de la Gare et ses alentours, en prenant en compte en particulier les éléments suivants dans sa réflexion:

- Créer un espace de convivialité à l'abri du trafic routier;
- Végétaliser et arboriser l'espace public de la gare afin de lutter contre les îlots de chaleur et créer un espace qui contribuerait à la biodiversité;
- Prendre en considération les enjeux et intérêts des chauffeur·euses de taxi;
- Trouver une solution afin d'assurer une zone de dépose-minute pratique et sécurisée;
- Prendre en compte les enjeux liés au stationnement et à l'accès sécurisé à la gare pour les cyclistes et les piétons;
- Tenir compte des enjeux sociaux, de renouveau et les possibilités de flâner aux alentours de la gare;
- Faire le lien avec les accès aux transports publics (trains, lignes de bus)
- Prendre en considération les besoins évoqués dans d'autres postulats en lien avec la Place de la Gare (motion Streicher sur la vélo-station, postulat Aubort «pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la Place de la gare à Montreux», etc.);
- Améliorer la signalétique et les chemins d'accès aux abords de la gare;
- Mettre en valeur les Escaliers Jacob afin d'en faire un passage agréable et lumineux.

#### **Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

##### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, j'abonde totalement concernant le fond du postulat de M. Pilloud. Si je ne m'abuse, la Municipalité, mais surtout le service de l'urbanisme, nous avaient promis depuis de nombreuses années que cette place devait être réalisée en parallèle du réaménagement de la Gare. Celui-ci est terminé depuis déjà un bon moment, j'attends avec impatience de connaître les raisons pour lesquelles cette place n'a pas pu être réalisée en temps et en heure.

#### **6.3 postulat de M. Mathias Ekah «La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux.»**

##### **M. Mathias Ekah (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce postulat vise à améliorer et renforcer la citoyenneté des Montreusiennes d'origine étrangère à travers un engagement politique plus effectif.

Contexte

La Suisse, pays de l'hospitalité et des grands penseurs de l'humanité comme Henry Dunant qui a renforcé les valeurs de l'humana-

nité et de l'inclusion à travers la Croix Rouge, JJ Rousseau (vécu dans notre belle commune), avec son "Contrat social" qui a contribué immensément à la construction de la démocratie moderne en renforçant l'inclusion, la liberté politique, les droits civiques et la participation.

La Suisse a toujours eu à cœur de solidifier le contrat social qui lie les membres de la cité en renforçant la participation, l'inclusion, la liberté politique et les droits civiques. C'est dans cette optique que le canton de Vaud, par le biais de sa Constitution entrée en vigueur le 14 avril 2003, a suivi le chemin tracé par les cantons qui l'ont devancé dans cette voie en accordant le droit de vote au niveau local aux migrants ayant résidé dans une commune pendant une période donnée et titulaires d'un permis de séjour B ou C.

Pour renforcer et définitivement ancrer dans la pratique ce droit de vote et d'éligibilité, nous devons également prendre nos responsabilités en tant qu'élus de notre belle commune de Montreux pour veiller à la mise en place de mesures concrètes qui renforceront la citoyenneté et la participation démocratique de tous au sein de notre commune.

L'apathie des électeurs au sein des communautés migrantes.

L'apathie électorale est l'un des aspects auxquels la démocratie moderne est confrontée. Notre commune n'est pas une exception. Diverses données sur la participation politique indiquent une baisse constante de la participation politique et électorale. Ceci est évident au niveau communal, cantonal et fédéral. D'autres observations du terrain, issues des récentes élections, indiquent en particulier que le niveau de participation des personnes d'origine étrangère est très bas par rapport à celui des nationaux.

De nombreuses raisons peuvent expliquer cette faible participation des personnes d'origine étrangère à la citoyenneté, à savoir:

- Le manque d'informations. Beaucoup ne savent pas comment voter - cela peut être dû à un déficit linguistique ou à l'apparente complexité du système électoral.
- La précarité dans certaines communautés migrantes. La population migrante connaît des conditions plus précaires dans de nombreux domaines par rapport au reste de la population. Dans la plupart des cas, le taux de chômage est plus élevé, un plus grand nombre d'entre eux travaillent à des heures irrégulières (tard et la nuit), la plupart ont de faibles revenus, sont plus vulnérables aux problèmes de santé, ont des familles nombreuses et certaines sont monoparentales, etc. Ils passent plus de temps à chercher comment survivre et payer les factures de fin de mois qu'à voter ou à participer aux devoirs citoyens.

Les solutions envisageables

Considérant les problèmes sociaux mentionnés précédemment qui sont susceptibles d'entraver l'engagement citoyen de certaines populations d'origine étrangère, ce postulat vise à remédier, en améliorant la participation politique par les mesures suivantes:

1. Campagne de sensibilisation. Diverses mesures de sensibilisation appropriées devraient être mises en place, notamment dans les médias sociaux, les vidéos et les brochures.
2. Recours aux associations communautaires. Financer ces associations pour lancer des programmes qui amélioreront et renforceront l'engagement citoyen.

3. Événements, formations et les ateliers d'information. Organiser des ateliers et des séances afin de mieux faire connaître le système politique suisse, les partis politiques et le processus de vote au niveau communal. Les événements communaux tels que l'accueil des nouveaux arrivants à Montreux et les événements de naturalisation pourraient être utilisés comme une opportunité pour diffuser des campagnes de sensibilisation. Des brochures qui mettent en avant la politique locale et le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales comme "1vote1choix", pourraient être imprimées et distribuées aux participant(e)s de ces événements.
4. Mesures précédentes. Renforcement de toutes les mesures précédentes qui ont été mises en place par la commune ou le canton à cet égard.
5. Boîtes électorales mobiles. Placer des boîtes électorales mobiles dans les zones très peuplées une ou deux semaines avant les élections locales. Pour faciliter la participation au vote.
6. Certaines de ces mesures pourraient également bénéficier aux nationaux qui sont confrontés à des problèmes similaires qui entravent leur participation citoyenne.

Conclusion

Je serais ravi que ce postulat soit soutenu par 5 collègues de cette Assemblée et qu'une commission soit mise en place pour une évaluation plus approfondie et, si nécessaire, pour faire des recommandations appropriées afin d'assurer la mise en œuvre de ce postulat.

Merci !

**Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quand même un problème vu que notre règlement précise que pour débattre de la recevabilité d'une demande ou d'un postulat, il faut que les termes soient compréhensibles. Je vous avoue que je n'ai pas très bien compris ce que demande le postulat, tellement la liste est longue.

**M. le Président**

Vous n'avez pas levé la main, mais plus de 5 conseillers l'ont fait et ont renvoyé ce postulat en commission, c'est qu'ils le jugent recevable.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Est-ce qu'il est recevable et de notre compétence?

**M. le Président**

Plus de la moitié de la salle vient de le témoigner en renvoyant ce postulat en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 7. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

### 7.1 Réponse à l'interpellation de Mme Marie-Solène Adamou Moussa-Pham: «Protéger les piéton.nes sur les quais de Montreux»;

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Marie Solène Adamou Moussa (SOC)**

Monsieur le Président, Monsieur le Municipal, Mesdames, Messieurs, Je remercie la Municipalité pour cette réponse.

Nous comprenons les enjeux liés à votre réponse et nous nous réservons le droit de revenir sur la problématique sous une autre forme. Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.2 Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder: «Quel avenir pour la CMCSI?»

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas totalement satisfait. Tout d'abord je trouve dommage d'avoir dû attendre 2 mois pour recevoir une réponse partiellement incohérente. En effet, dans la réponse de la Municipalité à la question 1: *Les différents services de la Municipalité sont-ils au fait de l'existence et de la mission de la CMCSI?*

Je lis un passage: «Elle se veut un relais complémentaire avec le Conseil communal et

**Le futur de l'épilation, c'est maintenant!**

**Savourez le plaisir d'une peau lisse**



**Av. des Alpes 21 - 1820 Montreux  
021 963 10 64 - 076 291 70 10  
www.therabeaute.ch**

**Efficace et indolore**

**Promotion de printemps  
-40%**

**Valable jusqu'au 31 mai 2023**

# Clin d'



## L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,  
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe  
à votre service!

Grand-Rue 16  
021 963 43 10  
info@exotique-montreux.ch



**GRiviera**  
Bâches Sàrl



Sellerie auto,  
moto, bateaux,  
Stores toiles,  
**NOUVEAU:**  
Shop Nautic,  
accessoires divers

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly  
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

Pharmacie  
Holistique

Votre pharmacie de proximité du quartier  
des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en  
médicines naturelles



Consultation en Homéopathie  
Et Micro-nutrition  
Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux  
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch

# CGS

« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch

J

• PLÂTRERIE  
• PEINTURE  
• PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2  
1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03  
Natel 079 447 28 02  
jfasero@hotmail.com  
www.jfasero.ch

# RIVIERA ENSEIGNES

D'AMARIO DAVID - RÉALISATEUR PUBLICITAIRE

079 252 76 00  
Riviera.enseignes@gmail.com

# Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

PATEK PHILIPPE  
GENÈVE

Chopard

OMEGA

ZENITH

FRANCK MULLER  
GENÈVE

HERMÈS  
PARIS

RADO  
SWITZERLAND

LONGINES

FREDERIQUE CONSTANT  
GENÈVE

TISSOT  
LE Locle (NEUCHÂTEL) 1858

HAMILTON

REUGE

FRED

MARGO BIGEGO

dinh van

PARIS

FREWILLE

MORGANNE BELLO  
PARIS

CLAUDE MEYLAN  
VALÈVE DE JURA

ck

*composée de spécialistes et d'utilisateurs qui proviennent dudit Conseil,...*

Quand je lis que c'est l'un des buts de la CMCSI, je demande à la Municipalité comment nous pouvons être un relai complémentaire avec le Conseil communal, quand le règlement dit que tout est confidentiel et que nous ne pouvons rien transmettre? C'est totalement incohérent.

Comment savoir quel est l'avis de la CMCSI et comment peut-elle aider complémentairement le Conseil si elle ne doit pas être citée dans les préavis?

Il s'agit d'une réponse circulaire qui n'a pas d'issue. Je précise que l'article 7 du règlement de la CMCSI dispose que les débats de la commission sont confidentiels, et dans la réponse de la Municipalité, il est dit que ses débats et avis n'ont ainsi pas leur place dans un préavis. Nous pouvons encore une fois nous demander: à quoi sert-on?

Ensuite, au point 3, la Municipalité considère qu'une mise à jour de son règlement ne se justifie pas, or si je prends le règlement à l'article - 3 composition - il est question de deux représentants de l'administration générale et de deux experts. L'article précise bien: *«dont la composition est au moins la suivante»*.

J'aimerais bien savoir qui étaient ces deux experts? Je les ai vu un moment, mais je ne les vois plus. Et qui sont les représentants de l'administration générale qu'il me semble n'avoir jamais vus.

Le but est incohérent et la réponse concernant l'état du règlement n'est pas justifiée car il ne correspond plus à la réalité. Si la Municipalité peut me donner des précisions, j'en serai très heureux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.3 Réponse à l'interpellation de Mme Ida Rodman: «Les projecteurs des installations sportives de la Commune»

M. le Président ouvre la discussion.

#### Mme Ida Rodman (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse que j'étudierai attentivement et je vous donnerai mon avis plus tard. Merci.

#### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste signaler que cette réponse ne se trouve pas dans l'enveloppe papier.

#### M. le Président

Nous la ferons parvenir à celles et ceux qui reçoivent l'enveloppe papier, de façon à ce que vous ayez toutes les informations relatives. Merci Monsieur Tschopp.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.4 Interpellation de M. Vincent Tschopp: «Parking au parquet?»

#### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité

Quel est le nombre de places de parking en rapport au mètre carré de parquet/plancher sur notre commune? Et ce chiffre correspond-il à la norme en vigueur actuellement? Une réponse écrite est demandée.

N'étant pas juriste ou avocat pour élaborer une question suffisamment pointue en ce sens, je compte sur la Municipalité pour comprendre le sens de cette dernière et ne pas rester à cheval sur les mots.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule, la Municipalité répondra oralement, Monsieur l'interpellateur est libre de revenir s'il a des questions complémentaires suite aux réponses qui lui seront apportées ce soir.

Nous pouvons répondre comme suit à vos questions:

Question 1: quel est le nombre de places de parking en rapport au mètre carré de parquet sur notre commune?

Le territoire de la commune est constitué de 33,37 km<sup>2</sup>

Sans compter ni les places privées, ni les places publiques en ouvrage, il y a environ 3'173 places publiques en surface répertoriées sur le territoire communal. Ce qui donne 95 places publiques en surface par km<sup>2</sup>.

Question 2: ce chiffre correspond-il à la norme en vigueur actuellement?

Il existe de multiples normes en matière de stationnement. Il n'existe toutefois aucune norme ou lois relative à la surface du territoire d'une commune par rapport au nombre de places de parc.

Nous estimons ainsi avoir répondu à votre interpellation.

#### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas satisfait de ces réponses, je pense que visiblement vous n'avez pas voulu comprendre ma question.

Il semble que dans le PGA de 1972 il y avait une norme à ce sujet et plusieurs points à chercher. Nous en avons même parlé ici au Conseil, lors de l'avant dernier Conseil sauf erreur. Il y avait une répartition qui était entre les mètres carrés de parquet ou plutôt de plancher et le nombre de places obligatoires, aussi bien sur le domaine privé que public. Puisqu'il faut amener une question beaucoup plus légaliste, je ferai en sorte que, mais je trouve cela un peu triste.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si M. l'interpellateur a des références ou souhaite que nous nous exprimions par rapport à

des normes précises, il faut évidemment les mettre dans l'interpellation, nous ne pouvons pas de notre côté deviner ce à quoi vous faites référence avec le développement de cette très courte interpellation, vous en conviendrez.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sans m'être entretenu avec Monsieur l'interpellateur, au simple titre de cette interpellation, je comprends le nombre de parking au mètre carré construit et non à la surface entière de la commune de Montreux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.5 Interpellation de M. Yahya Berhili intitulée «MOB, désertion de la desserte»;

#### M. Yahya Berhili (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Avant le COVID, il y avait une fréquence de desserte à la demi-heure pour tous les arrêts sur demande entre Montreux et Fontanivent. Actuellement, il y a deux fois moins de trains que la situation pré-COVID.

Les habitantes et habitants proches des arrêts dont la qualité de la desserte a été diminuée sont impactés négativement par ces changements.

Dès lors, nous posons les questions suivantes

1. Est-ce que la Municipalité a été avertie des changements d'horaire effectués par le MOB?
2. Est-ce qu'il y a une volonté de la Municipalité de rétablir la cadence à la demi-heure?
3. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité sur ces décisions d'horaire?

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Madame Monsieur,

Nous vous remercions de votre interpellation, car il s'agit d'un sujet qui préoccupe également la Municipalité. La desserte en transport public du secteur que vous évoquez est en effet nettement insuffisante; cela étant d'autant plus paradoxal qu'il y a eu une dégradation de l'offre depuis 2020.

La Municipalité avait questionné le MOB et la DGMR à ce propos en février 2022, demandant qu'un service à la demi-heure soit rétabli sur les haltes que vous citez. Nous sommes également intervenus lors de la consultation publique des horaires 2023, en juin 2022, afin de trouver une solution médiane, sans succès à ce jour. L'offre ferroviaire étant de compétence cantonale ou fédérale et les capacités de ce tronçon de ligne étant saturées, il n'est pas possible de mettre des trains supplémentaires. Par ailleurs, l'arrêt des trains directs sur ces petites haltes n'est pas possible pour des raisons techniques d'exploitation.

Nous répondons donc de la manière suivante à vos questions:

1. *Est-ce que la Municipalité a été avertie des changements d'horaire effectués par le MOB?*

Oui

2. *Est-ce qu'il y a une volonté de la Municipalité de rétablir la cadence à la demi-heure?*

Oui

3. *Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité sur ces décisions d'horaire? La gestion de l'offre ferroviaire MOB n'est pas de compétence municipale. La Commune de Montreux n'est par ailleurs pas représentée au sein du Conseil d'administration du MOB. Toutefois, la Municipalité compte rester en contact avec la DGMR afin de continuer à faire valoir son point de vue. Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.*

*Monsieur Berhili est satisfait de la réponse Municipale.*

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai un point d'incompréhension, qu'est-ce que la DGMR a à voir avec le MOB?

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La DGMR fait partie de l'autorité qui définit et commande l'offre. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 7.6 Interpellation de Mme Stefania La Spada: «Carrefour de la rue du Grammont et la rue du Lac»

##### Mme Stefania La Spada (SOC)

**Carrefour de la rue du Grammont et la rue du Lac à Clarens;** un conflit permanent entre tous les feux de signalisation qui ne correspondent pas.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

En tant que citoyens de Montreux, nous savons que les carrefours de Clarens ne fonctionnent pas si bien, mais surtout celui situé entre la rue du Grammont et la rue du Lac est particulièrement inadapté.

Les feux de signalisation ont été introduits à l'origine pour éviter les embouteillages aux intersections, mais ce n'est pas le cas dans cette rue.

Les automobilistes doivent attendre au premier feu sur la Grammont et au second sur la rue du Lac.

Un véhicule voulant tourner à droite après avoir bénéficié de son feu vert sur la Grammont, se trouve confronté à la fois d'at-

tendre devant le feu rouge installé sur la rue du Lac; cette situation entraîne la création d'une queue de voitures sur la rue du Grammont ainsi que sur la rue du Lac.

Attention

La file des voitures ne crée pas seulement des inconvénients pour les automobilistes, mais surtout pour les piétons qui sont pris dans les gaz d'échappement en attendant de traverser.

Nous savons tous que, comparés aux autres moyens de transport, la marche à pied et surtout le vélo en ville provoquent l'inhalation de plus de polluants, partout et pas seulement dans notre ville de Montreux, mais nous nous interrogeons sur les solutions que nous pourrions apporter à ces croisements afin d'améliorer la vie des citoyens de Montreux/Clarens et pas seulement.

A ce titre, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Que prévoit-elle pour faire face à ce problème?
2. Est-il possible de supprimer certains feux de signalisation sur ce tronçon de route?
3. Est-il en cours une étude pour transformer ces croisements en «giratoire» d'importance moyenne? (On fait maintenant des ronds-points de taille moyenne ne demandant pas beaucoup d'emprise. Petit, monumental, virtuel, stylés, les rond-point régularisent le trafic, diminuent le nombre d'accidents, ils permettent de faire demi-tour de manière sûre et élégante).

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre interpellation et pouvons vous y apporter les réponses comme suit, je me permets de les prendre dans le désordre:

3. *Est-il en cours une étude pour transformer ces croisements en «giratoire» d'importance moyenne? et 2. Est-il possible de supprimer certains feux de signalisation sur ce tronçon de route?*

Les premiers retours de l'étude du projet de requalification de la rue du lac dans le cadre du chantier MontCad laissent à entrevoir la possibilité de supprimer plusieurs feux de circulation sur ce tronçon à Clarens ainsi que l'opportunité de construire un giratoire, à Gambetta. Tout le concept de circulation de la rue du Lac sera revu à cette occasion.

1. *Que prévoit la Municipalité pour faire face à ce problème?*

Le système de régulation des feux de circulation est un système complexe, pour lequel chaque changement nécessite d'être dûment étudié. Toute modification entraîne un risque de perte de cohérence, et des problèmes en

cascades, sans avoir pour autant l'assurance de pouvoir apporter de réelles améliorations. Dès lors, la Municipalité n'entend pas effectuer de modification du concept de la régulation des carrefours à feux de Clarens avant le chantier du chauffage à distance, qui interviendra en 2025. La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 7.7 Interpellation de M. Michel Posternak: «Réalisation du réseau thermique communal jusqu'à la Maladaire?»

##### M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs et chers collègues,

Au mois de novembre dernier, votre Conseil a donné son aval à un projet de réalisation et d'exploitation d'un réseau thermique communal. Ce projet consiste à pomper l'eau du lac à une température de 8 degrés, et à l'amener par un système de canalisations aux zones d'habitations, où des pompes à chaleur portent cette eau à une température voulue. En été, l'eau à 8 degrés pourra être utilisée directement pour la climatisation des bâtiments.

La réalisation du projet est prévue en plusieurs phases. Dans le cadre de mon interpellation, je me borne ici à la phase 3, prévue pour 2025-2026, et dont la réalisation se fera essentiellement le long de la route cantonale RC 780. Je rappelle que cette phase comprend le secteur allant du centre-ville de Montreux à la limite Est de la Commune, et à l'Ouest, du secteur de Clarens jusqu'au port du Basset. Il manque donc environ 700m pour atteindre la limite Ouest de la Commune, à la Maladaire, où se trouvent deux complexes importants et gourmands en énergie: la piscine de la Maladaire d'une part, et l'établissement horticole communal, nommé également "Serres de la Karma", d'autre part.

Ces deux établissements sont chauffés actuellement au moyen d'un chauffage à distance fonctionnant aux plaquettes de bois provenant des forêts communales. C'est d'ailleurs aussi le cas pour l'EMS de Burier. Lors des travaux de la Commission, la raison invoquée par Romande Energie pour ne pas réaliser le réseau dans la phase 3 au-delà du Basset est que la densité d'habitations serait jugée insuffisante sur ce secteur. Je trouve cet argument difficilement recevable, si l'on pense que la majorité des habitations concernées se trouvent directement le long, ou à faible distance de la route cantonale, ce qui représente un avantage majeur pour la réalisation du réseau thermique.

Plusieurs propriétaires m'ont d'ailleurs fait part de leur intérêt pour ce réseau. A ces



# LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

## OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



ANNIVERSAIRE – FIANÇAILLES – MARIAGE – MÉRITE ENTREPRISE – NOËL – PÂQUES – JAZZ – DIVERS

**SPECIMEN**

Bon Cadeau  
valeur

**Fr. 300.-**

Pour une croisière de 1h30 avec  
apéritif de 1 à 6 personnes offert par le 

**SPECIMEN**

Bon Cadeau  
valeur

**Fr. 400.-**

Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches  
du Léman dans un restaurant pour 2 personnes  
(boissons non-comprises)

**SPECIMEN**

Bon Cadeau  
valeur

**Fr. 400.-**

Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes  
avec plateau et apéritif  
offert par la Cave Vevey-Montreux

**SPECIMEN**

Bon Cadeau  
valeur

**Fr. 600.-**

Pour une croisière de rêve de 3h00  
de 1 à 6 personnes, avec souvenir

**SPECIMEN**

Bon Cadeau  
valeur

**Fr. 300.-**

Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00),  
1 à 3 personnes

**SPECIMEN**

Bon Cadeau  
valeur

**Fr. 1000.-**

Pour une croisière spéciale de 4h30  
avec restaurant à découvrir pour 4 personnes  
(boissons non-comprises)

Comment procéder: 1. Versez la somme correspondante sur le compte IBAN CH29 0900 0000 1800 9011 5 - 2. Laissez vos noms, prénoms, et numéros de téléphones par e-mail à l'adresse: [babord-tribord@bluewin.ch](mailto:babord-tribord@bluewin.ch) - 3. Nous nous chargeons de la suite en vous contactant.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 210 59 49 OU PAR MAIL: [babord-tribord@bluewin.ch](mailto:babord-tribord@bluewin.ch)



# JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION  
MONTREUX - RENNAZ

☎ **021 / 963 11 43**

[jaquet@jaquetconstruction.ch](mailto:jaquet@jaquetconstruction.ch)

**NOVASTYLE SA**  
CUISINE & DRESSING  
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9  
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52  
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

# PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino

Tél. 021 963 13 14

**Continental**  
The Future in Motion



Electricité • Téléphonie • Informatique

Rte de Brent 13C • 1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 28 57 • [www.elcomel.ch](http://www.elcomel.ch)



**Perréaz**  
Paysagiste  
Entretien d'immeuble

Rte d'Arzillière 12  
1822 Chernex  
078 824 19 16

[www: prodirectories.net/perreazpaysagiste](http://www.prodirectories.net/perreazpaysagiste)

**Electro'Dep SA**  
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION  
TOUTES MARQUES**

**Astrit Demaj**  
Gérant

**079 446 07 07**

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux  
[info@electrodep.ch](mailto:info@electrodep.ch)  
[www.electrodep.ch](http://www.electrodep.ch)

**Carrosserie du Crêt SA**

Peinture au four / Marbre universel Celette



**HALIL HEBIBI**  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
[carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch](mailto:carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch)

**Metal Assistance SA**

Portes de garage – Abri PC  
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve  
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: [info@metalassistance.com](mailto:info@metalassistance.com)

[www.metalassistance.com](http://www.metalassistance.com)

## Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux  
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

# PCL

TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens  
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle  
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1<sup>ère</sup> commande  
**-20%**



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

Plus de **30** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch



# Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2  
1032 Romanel-sur-Lausanne  
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59



Ezio Lamacchia  
+41 (0)79 301 03 66

Rue de la Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux  
info@techniriviera.ch - Switzerland  
www.techniriviera.ch



**Alexandre GOUMAZ**  
Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux  
Avenue du Casino 50  
1820 Montreux  
Mobile: 079 212 70 54

Official Partner Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch



ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le  
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve  
021/968.20.68 – info@glappeysa.ch

## Nettoyage de votre véhicule

AU RATON  
LAVEUR

Nouveau à Chailly-Montreux  
Lavage de votre voiture.  
Intérieur et extérieur

Sur rendez-vous au  
021 964 31 91

Nos prestations

Dès 50.-

&  
On vous prête  
une voiture  
gratuitement

Rte des Châtaigners 3  
1816 Chailly-Montreux  
\*Véhicules spéciaux et très sales tarif sur devis

considérations s'ajoute le fait que la route cantonale RC 780 doit être entièrement rénovée durant l'année en cours, entre la Maladaire et le Basset, ce qui permettrait de profiter d'y installer dès à présent, et en attente, les conduites nécessaires pour la connexion ultérieure au réseau, en plus de celles dévolues au gaz, à l'eau, à l'électricité, et aux égouts.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes:

- La densité d'habitations n'est pas homogène dans le secteur Basset-Maladaire. Elle est forte de part et d'autre de la route cantonale, et plus faible tout au Nord du secteur. Quel critère a été utilisé pour déclarer que la densité d'habitations était insuffisante dans tout le secteur?
- Quel serait l'intérêt, sur le plan technique ainsi qu'économique, d'une connexion des bâtisses de la Maladaire, citées ci-dessus, au futur réseau thermique?
- Comment est chauffé actuellement le complexe de la "St. George's School", et pourrait-il être relié au futur réseau?
- Pourrait-on profiter de la réfection prochaine de la RC 780 pour y installer dès à présent les conduites nécessaires à la future liaison de ce secteur au réseau thermique, même si les bâtiments/habitations n'y seraient pas connectées pour l'instant?
- Si cette dernière solution ne peut pas être prise en considération, quel sera le coût supplémentaire correspondant à l'excavation ultérieure de la RC 780, en vue uniquement de la pose des canalisations, le jour où la réalisation du réseau sur le secteur Basset-Maladaire serait décidée?

Je sollicite de préférence une réponse écrite de la Municipalité, que je remercie d'ores et déjà de son retour.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Quand bien même certaines informations déjà été données dans le cadre de la commission, beaucoup de questions exigeront de relancer des ingénieurs, en imposant des frais pour y répondre, notamment pour l'évaluation financière.

La Municipalité répondra par écrit et ce ne sera sans doute pas lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.8 Interpellation de M. Olivier Mark: «Une plateforme menaçante pour les vélos en centre-ville»

#### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs et chers collègues,

Au centre de Montreux, plusieurs aménagements en bordure de la Grand'Rue sont apparus depuis quelques mois. Certains équipements donnent du sens pour améliorer le tracé et favoriser la cohabitation entre les usagers de cet axe très fréquenté. D'autres me paraissent problématiques. Ainsi, une plateforme en béton nu, sans aucun aménagement en surface hormis un mât métallique

indiquant l'arrêt de bus de la ligne 201, a été très rapidement construite en face de la BCV.

Cette étrange construction, vaste de plusieurs dizaines de mètres carrés mais haute de quelques centimètres seulement, présente des arrêtes extrêmement vives. Bien qu'on ait collé une petite bande réfléchissante à l'extrémité de ce radier et qu'un maigre potelet ait été placé à proximité, cette plateforme avancée jusqu'aux limites extrêmes de la chaussée peut constituer un écueil redoutable pour certains usagers de la route. Je pense notamment aux vélos, et a fortiori aux vélos électriques, qui doivent souvent tenir leur droite dans le dense trafic caractéristique de l'endroit aux heures de pointe. Dans cette direction, face à l'Ouest, le soleil couchant peut limiter drastiquement la visibilité des cyclistes équipés de lunette protectrices. Quelques centimètres d'écart, et c'est l'accident, qui pourrait être fatal dans de telles circonstances.

Je pose par conséquent les questions suivantes à la Municipalité:

- A quelles normes de construction et de sécurité doit répondre une telle construction, et quelle est la procédure administrative ou les consultations qui sont requises pour s'assurer, le cas échéant, que ces normes ont été respectées?
- Quel est au juste l'utilité de cette construction, constatant notamment qu'aucun équipement pour protéger les usagers du bus des intempéries n'a été prévue?
- Est-ce qu'une analyse des risques est effectuée et mise en relation avec des objectifs concrets, lorsqu'on érige de tels équipements, ou cela répond à une simple idée?
- Qui finance de telles constructions? Si c'est la commune, à quel poste du budget et à quelle planification sont-elles liées?
- Enfin, pour ajouter une touche durable à cette interpellation, cette plateforme n'aurait-elle pas pu être signalée par des touches végétales, et réalisée en bois, pour en améliorer le bilan CO2 et sa déconstruction, si sa dangerosité était avérée?

D'avance merci pour vos réponses et le cas échéant, surtout, pour les mesures correctives en matière de sécurité routière.



#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur l'interpellateur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au préalable je tiens à rassurer M. l'interpellateur de son souci de sécurité, puisque cet aménagement n'a fait l'objet d'aucune réclamation de la part de cyclistes, qui ont vraisemblablement d'autres préoccupations sécuritaires que celle-ci.

Il est bon au préalable de rappeler aussi les aménagements qui ont été mis en place le

long de la Grand-Rue sont provisoires, dans le but de sécuriser et améliorer les flux de circulation, tous modes confondus.

Dans ce cadre, le rétablissement de l'arrêt de bus débarcadère amont était prévu avec le nouvel horaire, soit en décembre 2022.

Nous répondons à M. l'interpellateur comme suit:

- Cette plateforme, nécessaire au rétablissement de l'arrêt de bus débarcadère, fait partie de l'ensemble des aménagements provisoires qui ont été mis en place et validés par le canton – Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les normes à respecter sont les VSS - Association suisse des professionnels de la route et des transports.
- Cette plateforme est exigée pour pouvoir rétablir un arrêt de bus à cet endroit. Dans le cadre du futur aménagement de la Grand-Rue, du mobilier urbain est actuellement à l'étude et sera mis en place à l'essai à cet emplacement.
- Cet équipement est exigé pour maintenir l'arrêt de bus, il ne s'agit aucunement d'une simple idée. Les risques ont été analysés par le service des travaux publics et validés par le canton. Il est bon de souligner que la visibilité de cette plateforme est suffisante et bien signalée, surtout qu'elle n'empiète pas sur le gabarit routier et que le cycliste ou l'automobiliste ne doit faire aucun écart pour l'éviter.
- Le financement de cette construction est assuré par le budget de fonctionnement des routes, tout comme les autres aménagements provisoires de la Grand-Rue.
- La variante en bois est la première qui a été envisagée, toutefois, le coût aurait été double et la construction moins adaptée à des bus qui viennent régulièrement se positionner le long de la plateforme, avec des chocs réguliers inévitables. De plus, le béton est simple à mettre en place et peut être recyclé lors du démontage de la plateforme.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

#### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'aime pas plus le béton après qu'avant votre explication, mais je vous remercie pour vos réponses.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour abonder dans les interrogations de Monsieur l'interpellateur, je suggère à la Municipalité, afin de créer un abri à ce magnifique arrêt de bus d'utiliser un des nombreux parasols de Dolce Riviera qui n'ont pas servi.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma collègue me propose en clin d'œil que ce soit la plateforme pour réaliser la première fresque du projet de Mme La Spada.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.9 Interpellation de M. Fabrice Yerly «concernant la communication de la Municipalité relative à l'état des motions, postulats et pétitions en suspens au 31.12.2022»

M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme chaque début d'année, la Municipalité renseigne le Conseil sur l'état d'avancement des diverses motions, postulats et pétitions (regroupées sous le terme de requêtes dans la suite de ce texte). L'année dernière, la communication a été faite lors du Conseil de mars. Comparant le document transmis en mars 2022 avec celui de cette année, j'ai suivi l'évolution des délais prévus par la Municipalité pour répondre à ces requêtes.

La comparaison repose sur un total de 47 requêtes (9 motions, 35 postulats et 3 pétitions), qui figuraient dans le document de 2022 et/ou 2023. 11 nouvelles motions et postulats ont été ajoutés durant l'année 2022, alors que, cette même année, le Conseil communal a adopté les réponses à 2 motions et postulats, ce qui a permis leur classement.

1 motion et 3 postulats ouverts ne figurent pas dans la communication de la Municipalité, comme celle-ci a déjà communiqué de manière intermédiaire à leur propos en 2022. Ils ont néanmoins été comptabilisés dans l'inventaire ci-dessus, comme une réponse finalisée est encore à venir.

Pour 22 requêtes, les échéances communiquées entre l'année dernière et cette année ont été repoussées soit de 1 an (19 cas), soit de 2 ans (3 cas). Cela représente 61% des délais qui sont repoussés d'une année à l'autre.

Relevons encore que l'âge moyen des requêtes ouvertes est de 6 ans, la plus ancienne ayant été soumise à la Municipalité il y a 17 ans.

Suite à cette analyse, j'interpelle la Municipalité et lui adresse les questions suivantes:

- comment est-ce que la Municipalité établit les délais de réponse aux diverses motions, postulats et pétitions?
- en cas de retard ou changement de priorité, comment est-ce que la Municipalité réévalue un nouveau délai de réponse?
- le délai de réponse étant plutôt long (6 ans en moyenne), quel est le risque pour la Municipalité de se voir débordée avec de nouvelles motions, postulats et pétitions alors que les anciennes n'ont toujours pas reçu de réponse?
- comment est-ce que la Municipalité considère ces résultats, dans leur ensemble ? Y a-t-il des sujets qui ont peut-être besoin d'être remis au goût du jour, par exemple 17 ans après leur vote par ce Conseil?
- du côté des motions, postulats et autres initiatives, quels sont les freins inhérents à

leur formulation qui selon votre expérience empêchent une réponse dans un délai raisonnable?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La Municipalité vous répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.10 Interpellation de M. Lionel Winkler: «Des trous et des potelets» de M. Lionel Winkler

#### M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers Collègues,

J'ai l'immense privilège, que dis-je, l'indescriptible fierté de vous annoncer que la Commune de Montreux à un nouvel Hymne !

En effet, après de nombreuses années au sommet du hit-parade des chansons qui ont fait la renommée de Montreux, "Smoke on the Water" est détrônée par une adaptation d'un refrain de Serge Gainsbourg:

"Des pot'lets, des pot'lets encore des pot'lets  
Parfois je divague, mais là j'en ai marre  
Des pot'lets, des pot'lets toujours des pot'lets  
et des pot'lets et des pot'lets..."

Etc, etc... Vous trouverez la version complète de cet hymne dès demain matin chez tous les bons disquaires du coin, avec une version Karoké pour animer vos soirées montreu-siennes.

Oui, Mesdames et Messieurs, selon l'adage le ridicule ne tue pas... parfois il fait même sourire.

Mais c'est un sourire plutôt grinçant qui atteint la population montreu-sienne par le ridicule de la politique des potelets à Montreux, ainsi que la moitié, au bas mot et par politesse, du Conseil communal, des Verts à l'UDC, si, si... en passant par le PLR, si vous le souhaitez.

Alors qu'à la Grand-Rue on ne peut même plus parquer un vélo entre deux potelets, quel nouveau virus a piqué la Municipalité qui a construit un inédit parc à potelets le long amont de la route des Collondales?

Tous les utilisateurs de cette route fustigent depuis plus de deux mois l'installation dangereuse de ces potelets, des cyclistes aux chauffeurs de poids lourds.

Heureusement, il ne passe pas de transports publics sur ce tronçon, mais merci quand même pour les services de secours et merci de faciliter les travaux de déneigement, éléments de sécurisation routière évidente pour les utilisateurs précédemment énumérés.

L'agacement étant quasiment général sur le sujet, il apparaît donc évident que la Municipalité apporte des explications quant à l'utilité concrète de la pose de ces potelets sur la route des Collondales.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

- quelle est la statistique du nombre et du type d'accident sur ce tronçon de route, ces 15 dernières années?
- quel est le principe, la philosophie de sécurité appliquée sur ce tronçon par la pose de potelets, au-devant de certains accès à la route depuis des chemins privés ou publics?
- quelles sont les bases légales qui ont permis l'implantation de ces potelets et quelle a été la procédure de mise à l'enquête ou tout du moins de concertation avec le canton ou même avec la Commission extraparlamentaire consultative de circulation?
- quels sont les demandeurs, privés ou publics, association de quartier, d'habitants ou d'utilisateurs du domaine public qui ont souhaité l'implantation de potelets sur la route des Collondales et selon quels arguments?
- quels ont été les coûts de l'installation de ces potelets, tant en étude qu'en matériel et en main-d'œuvre, et quels services communaux et/ou intercommunaux sont intervenus dans cette affaire?
- quels sont les moyens légaux pour faire retirer ces potelets jugés dangereux par les utilisateurs de la route des Collondales?
- et finalement, en regard d'un moratoire adopté par le Conseil communal l'automne passé, où ont été remplacées les 4 à 6 places de parc supprimées sur l'aval de la route des Collondales dans le cadre de l'installation de ces potelets?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses pragmatiques qu'elle apportera, attendues par bon nombre de nos concitoyens.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une réponse écrite sera donnée à cette interpellation. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.11 Interpellation de Mme Ruth Bär: «Inventaire du parc «logements» de la Commune de Montreux

#### Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues

En date du 16 juin 2021, vous avez répondu à mes questions, au sens de l'article 109 du règlement du Conseil communal, concernant les résidences secondaires à Montreux avec les chiffres au 31.12.2020.

En supposant que vous êtes aujourd'hui en possession des chiffres au 31.12.2022, je me permets de vous soumettre les questions suivantes:

- Quel est le nombre de logements (résidences principales, secondaires, vides et le chiffre total) de Montreux?

2. Combien de résidences secondaires et combien des résidences principales à Montreux se trouvent en possession de personnes à l'étranger et ainsi sous le régime de la LFAIE (Loi Fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger)?
3. Combien de résidences secondaires non soumises au régime de la LFAIE se trouvent non-habitées et dont les propriétaires pourraient éventuellement être encouragés de l'utiliser comme résidences principales par eux-mêmes ou en location à l'année?
4. Quels sont les chiffres actuels concernant les appartements subventionnés, à loyer abordable et à loyer modéré à Montreux?
  - a. Combien de personnes de la commune de Montreux se trouvent-elles sur une liste d'attente pour de tels appartements?

Je vous remercie de votre attention et je vous remercie d'avance de la réponse à mes questions.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La Municipalité répondra par écrit.

#### 7.12 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz: «Quel délai pour débattre au conseil communal de l'initiative «Sauver les Grands-Prés?»»

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis membre de l'association de la sauvegarde des Grands-Prés.

L'initiative pour la sauvegarde des Grands-Prés a abouti, le recours déposé contre sa recevabilité a été rejeté et les voies de recours sont désormais éteintes.

Rappelons que lorsqu'une initiative communale aboutit, elle doit être présentée par voie de préavis au Conseil communal, qui peut l'accepter. Dans ce cas, l'initiative est considérée comme acceptée et aucun vote de la population n'est nécessaire. Un référendum peut toutefois être lancé contre la décision du Conseil communal. Si le Conseil communal refuse l'initiative, celle-ci sera soumise au vote de la population, éventuellement accompagnée d'un contre-projet.

Je souhaite dès lors poser la question suivante:

1. Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de présenter l'initiative au Conseil communal?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous cite un extrait de l'article 147 de la loi sur l'exercice des droits politiques dite LEDP:

«Art. 147 Transmission au conseil  
1 Si l'initiative a abouti, elle est transmise le plus tôt possible au conseil général ou communal par la Municipalité avec son préavis, éventuellement accompagné d'une proposition de contre-projet, et la mention des délais de traitement.»

Nous reviendrons devant vous soit lors de la prochaine séance ou au plus tard à la suivante au vu de l'importance du travail à effectuer.

M. Gétaz remercie la Municipalité.

#### 8. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Tai Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur l'état de l'étude des propositions déposées par le Conseil, donc la communication de la Municipalité.

En lisant la Communication de la Municipalité au Conseil communal, relative à l'état de l'étude des propositions déposées et prises en considération par ce Conseil communal, j'ai cru que le point 1.4. "Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclamation sur le territoire de la Commune de Montreux" contenait une erreur dans la date.

Il est question du 30 juin 2025 alors que la demande avait été prise en considération le 3 mars 2021, soit il y a presque deux ans.

Après avoir relu plusieurs fois le texte afin de m'assurer que ma vision était claire, j'ai tout de suite pensé à la réplique du Major ACH-BACH dans le film «la Grande Vadrouille» lorsqu'il demande, je le cite: «de moi vous osez vous foutre?!».

Sérieusement, est-il normal que la Municipalité réponde de cette manière à une motion qui rappelons-le, est contraignante.

Pour mémoire, je vous cite l'alinéa 5 de l'article 104 de notre règlement du Conseil communal de Montreux:

Art. 104 Procédure – Traitement  
5 Une fois la proposition prise en considération, la Municipalité doit impérativement traiter et y répondre dans un délai d'un an par:  
a) un rapport sur le postulat;  
b) l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ou  
c) un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé.

Ma motion demande bien un projet de décision comme disposé à la lettre b) de l'alinéa que je viens de vous citer.

La Municipalité déclare qu'elle sera en mesure de déposer sa réponse d'ici au 30 juin 2025. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas une réponse que j'attends mais un projet de règlement, l'un d'entre vous pourrait-il me dire ce que la Municipalité compte déposer comme genre de réponse après 4 ans de réflexion, alors que ce Conseil attend un projet de règlement qu'il pourra discuter et amender si nécessaire.

De plus, je rappelle que ma demande ne porte pas uniquement sur la Grand-Rue mais sur tout le territoire de la commune, ainsi que le précise le titre de ma proposition.

Ensuite, la Municipalité compte sur le travail de la SICOM qui n'a aucune autorité en la matière pour intervenir auprès des commerçants. Cette manière de procéder est tout sauf sérieuse. Cela prouve bien le désintérêt total de nos conseillers municipaux et leur

manque de courage pour faire avancer ce projet qui demande pourtant d'améliorer la qualité et la sécurité du cheminement des piétons le long de nos rues et d'améliorer la qualité de l'accueil de la ville de Montreux.

Constatant que notre règlement n'allait pas plus loin que de disposer d'un délai d'un an et de préciser que le traitement était impératif, j'ai contacté par écrit le préfet pour lui demander quels étaient mes moyens de recours concernant ces délais de réponse largement dépassés par la Municipalité. La réponse m'a déçu à la hauteur de mes attentes, M. Yerly je pense que cela vous donnera quelques indices également, la voici intégralement tant elle est courte:

«Monsieur le Conseiller communal,

Le délai prévu à l'article 33 al. 4 de la loi sur les communes est un délai d'ordre qui n'a aucune conséquence juridique. Il est courant en effet qu'une municipalité ne dispose pas de l'ensemble des informations dans l'année qui suit le dépôt de la proposition pour pouvoir y répondre de manière complète.

Vous ne disposez par conséquent d'aucun moyen pour obliger la municipalité à répondre rapidement, si ce n'est une intervention (que je suis en train de faire) lors d'une prochaine séance pour exercer une pression «politique» si vous le jugez nécessaire.

Enfin nous ne connaissons aucun précédent qui a abouti à une obligation d'exécution. En espérant avoir répondu à votre attente nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller communal, à l'expression de notre sincère considération.

M. Roland Berdoz, Préfet.»

Chers collègues je suis écœuré. Je comprends à présent pourquoi la Municipalité fait comme bon lui semble, il n'y a aucune sanction que notre Conseil peut prendre contre notre autorité exécutive alors que nous sommes pourtant nous-mêmes l'une des trois autorités de cette ville, la troisième étant le Syndic, selon la loi sur les communes (LC).

Je ris jaune en constatant qu'une partie de ce Conseil a récemment accepté d'indexer les indemnités de nos conseillers Municipaux, pour leur confirmer que quel que soit leur niveau de collaboration et d'écoute à notre égard, leur rétribution est assurée.

La fixation des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, des membres du Conseil, du Président et du secrétaire du Conseil et le cas échéant de l'huissier, étant par contre l'une des compétences du Conseil communal inscrite dans la loi, je suggère à tous les membres de cette assemblée de bien réfléchir à la prochaine augmentation que nous accorderons aux membres de la Municipalité. Je vous remercie.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole concernant cette même communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et propositions, puisque nous ne pouvons pas intervenir sous le point de l'ordre du jour, c'est donc dans les divers qu'il faut y revenir. Je prends la parole pour mentionner le fait que dans cette liste, fort longue, il manque malheureusement deux postulats et j'aimerais rappeler lesquels, il

s'agit du postulat de M. Michel Zulauf: «Demande à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama», postulat pris en considération le 9 décembre 2009 et le deuxième postulat, celui de votre serviteur, intitulé: «Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois?» pris en considération le 8 octobre 2014.

En effet, concernant ces deux postulats, la Municipalité avait indiqué y avoir répondu dans le préavis numéro 28/2022 qui a été présenté au Conseil et débattu, préavis dont le titre est très long:

«Rapport-préavis 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz «Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois?», pris en considération le 8 octobre 2014».

Dans le cadre de ce débat la commission et ensuite le Conseil communal ont décidé de modifier les conclusions et de supprimer du point 4, la partie concernant le fait qu'il aurait été répondu aux postulats mentionnés précédemment.

Par conséquent le point 4 a finalement été réduit à sa portion congrue à savoir: «4. de prendre acte du présent rapport».

Le Conseil a décidé qu'il n'avait pas été répondu aux deux postulats mentionnés, par conséquent ces postulats devraient rester dans la liste des dépôts qui n'ont pas encore reçu de réponse.

Je prierai la Municipalité de bien vouloir compléter sa communication en y remettant ces deux postulats et en y donnant des informations, comme pour les autres, sur les délais qu'elle envisage pour y répondre. Je vous remercie pour votre attention.

#### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au préalable, il y a lieu de rappeler que la Municipalité a déjà, du temps de la précédente législature, eu l'habitude d'épurer la liste des objets en suspens à la fin de l'année en fonction des sujets auxquels elle estime avoir répondu au 31 décembre écoulé. En espèce sur la base d'un avis de son service juridique, la Municipalité se permet, en outre de rappeler ce qui suit:

Il est généralement admis, en pratique, que le Conseil communal a les possibilités suivantes:

1. Prendre acte du rapport déposé en votant la conclusion dans ce sens, généralement contenue dans son dispositif.

2. Refuser d'en prendre acte en votant un amendement à ladite conclusion (je vous épargne toutes les références de droit). Un tel amendement a une validité limitée du point de

vue de l'article 122 RCC, règlement du Conseil communal, faute de caractère décisionnel ou normatif de ce point du dispositif. Cela visera avant tout à exprimer un désaccord de nature politique. En revanche, faute de dispositions légales l'y autorisant, le Conseil communal ne peut assortir son refus d'une décision de renvoi à la Municipalité pour complément ou dépôt d'une nouvelle réponse. En effet, le Conseil communal, cantonné au plan communal, a un rôle d'organe délibérant n'a pas la possibilité de donner des injonctions impératives à la Municipalité, sauf disposition l'y autorisant expressément.

Autrement dit, la Municipalité est seule compétente pour décider si son rapport, ou rapport préavis est rendu en réponse à telle motion ou tel postulat, le Conseil communal n'ayant pas la possibilité de statuer sur cet aspect.

S'il estime que le rapport ne répond pas à l'intervention déposée, il devra typiquement refuser d'en prendre acte, libre alors à un conseiller communal de redéposer une nouvelle intervention sur le même sujet. Je vous remercie.

#### **M. Quentin Talon (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens aux nouvelles auprès de la Municipalité concernant la réponse à mon interpellation pour le point d'impôt.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur l'étude des motions en suspens pour un message un peu plus sympathique, cette fois concernant mon postulat «Montreux Pass, gagnant – gagnant». Je vois que les choses avancent, même si c'est très lentement. J'ai pu discuter avec M. Piemontesi brièvement et j'aimerais juste attirer son attention sur le fait que quand je lis «notamment avec des offres et des rabais spécifiques en faveur de la population», que j'aimerais bien, c'est un vœu, que les faveurs envers la population montreuusienne soient tout de même bien différenciées des rabais que nous ferons aux invités ou à quiconque, et que ce ne soit pas simplement la même carte pour tous avec les montreuusiens à l'intérieur. Il faudrait qu'il y ait quand même une différence de tarif en notre faveur. Je vous remercie.

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réagis à ce que j'ai entendu de la part du Syndic, je n'ai pas réussi à être absolument sûr d'avoir compris le développement juridique qu'il nous a évoqué. Je rappelle simplement, qu'à ma connaissance, les conclusions d'un rapport-préavis peuvent être amendées, qu'elles ont été amendées par le Conseil, le vote était de 58 OUI, 11 NON et 13 abstentions en ce qui concerne la suppression de la mention indiquant qu'il avait été répondu aux deux postulats de M. Zulauf et de votre serviteur. Ou la Municipalité devait nous informer que nous n'avions pas le droit de faire cela, à ce moment-là, ou alors elle ne peut pas nous dire aujourd'hui qu'elle a répondu à ces postulats.

Je suis très perplexe.

#### **M. Michel Zulauf (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je partage la perplexité de notre collègue M. Emmanuel Gétaz, il aurait fallu que les dispositions de droit, que vient de nous rappeler M. le Syndic, soient développées lors de la séance du Conseil communal où nous avons accepté le préavis. Si, sur le plan juridique, vous avez raison M. le Syndic, sur le plan politique, je trouve que ce n'est pas très aimable et pas très malin.

#### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si c'est plus malin que de ne pas respecter les lois ou les règlements. Je n'ai pas de jugement de valeur par rapport à votre position, mais ce que je peux dire, puisque vous dite que ce n'est pas très malin, c'est que vous auriez pu faire la même remarque aux Municipalités précédentes, puisque cela a toujours été la pratique, en tout cas c'était le cas lors de la dernière législature.

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puisque nous ne pouvons pas faire une question d'ordre juridique, mais une question d'ordre politique, je veux entendre la position de la Municipalité.

Est-ce qu'elle estime avoir répondu aux deux postulats de M. Zulauf et de moi-même à l'occasion du vote qui a eu lieu et alors même que nous avions amendé sa conclusion numéro 4 en supprimant cet aspect? Parce que sur le moment, nous n'avons pas entendu cela, je vous prie de revenir maintenant avec une prise de position politique sur cette question.

#### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas vous relire les considérations ou mon texte précédent, vous le relirez dans le PV et la réponse est oui.

#### **M. le Président**

Avant de clore cette séance, je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier ainsi que l'huissier de notre Conseil pour leur travail et leur collaboration.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter aux huissiers pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h 29, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 1er mars 2023 à 20h00 à l'Aula de Montreux-Est.



# Découvrez la nouvelle carte

Partagez des moments délicieux en famille,  
en couple ou entre amis dans un cadre élégant et cosy,  
sur l'une des plus belles terrasses de la Riviera.



**MUSIC LIVE**

**TOUS LES VENDREDIS ET SAMEDIS SOIRS  
DÈS 19H AU BAR L'ESCADRILLE**

★ ★ ★ ★ ★  
**Fouquet's**

[www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

HORS BOISSONS. RÉSERVATION CONSEILLÉE.

**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 1er mars 2023 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux**

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

**M. le Président**

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 1er mars 2023 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, la représentante des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **81** conseillers présents (sur 97), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences: 81 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Tanya Bonjour, Brunner-Frass Geneviève, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Géraldine Torchio, Johanne Vetter, MM. Olivier Blanc, François Cardinaux, Sabri Ceylan, Dario Guarnaccia, José Jorge, Florian Manzini, Roland Rimaz, Omar Soydan, Pierre-André Spahn,

Absente: Mme Lynn Dardenne Perrin

Avant d'aller plus en avant et tel qu'annoncé par notre secrétaire Mme Morier, vos identifiants au Wifi ont changé. Si vous n'avez pas encore pris connaissance de ce changement, vous pouvez vous connecter avec une session «invités» dont les accès figurent sur la présentation derrière moi.

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y ajoutant les points suivants.

*Au point 7, développement des motions et des postulats Ajout d'un point:*

*7.5. Postulat de Mme Stefania La Spada: «Escaliers de JACOB»*

*Au point 8, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout de trois points:*

*8.4. Interpellation de M. Matthieu Burkhardt: «Pour que la ligne 204 ne soit plus un pédibus»*

*8.5. Interpellation de M. Matthieu Burkhardt: «Bâtiments du cimetière, est-ce que la situation a évolué?»*

*8.6. Interpellation de M. Olivier Mark: «Pour que le MOB reprenne la voie du service*

*public»*

Je sou mets cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par: 73 OUI, 0 NON et 1 abstention.

Je vous invite à faire preuve de respect et de courtoisie dans vos interventions. Je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 1er mars 2023.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU FEVRIER 2023**

**M. le Président**

En préambule, je vous rappelle que le fait de transmettre les textes de vos interventions écrites à notre secrétaire figure dans le règlement de notre conseil. Ainsi, merci à celles et ceux qui le font avec régularité, et merci aux autres d'y penser et de le faire.

Au sujet du procès-verbal de la séance du 1er février, quelqu'un a-t-il des modifications à demander?

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

**2. CORRESPONDANCE**

**M. le Président**

Nous avons reçu pour cette séance:

- Courrier de démission de M. Michael Samuelian, daté du 21 février :

M. Samuelian sera remplacé lors de la prochaine séance d'avril.

- Courrier de démission de M. Sébastien Giovanna, daté du 23 février :

M. Giovanna sera remplacé lors de la prochaine séance d'avril.

- Courrier de démission de M. Cédric Blanc, daté du 25 février: M. Blanc quittera le Conseil après la séance du 10 mai prochain et sera donc remplacé lors de la séance du 21 juin.

- Pour information, nous avons également reçu copie des courriers du Tribunal Cantonal destinés aux recourants contre la décision du conseil communal du 2 mars 2022 et adoptant le plan des zones réservées. La Commune et la Direction du Logement et du Territoire ayant fourni une réponse au Tribunal Cantonal dans les délais impartis, ce dernier invite désormais les recourants à déposer leurs répliques d'ici au 8 mars 2023.

Je n'ai plus d'autre correspondance à vous transmettre.

**3. COMMUNICATION DU BUREAU**

**3.1 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en**

**considération ou non du postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc: «Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations». (Date de la commission: mardi 4 avril 2023 à 19 h 00, à l'Avenue des Alpes 18, salle des combles, à Montreux);**

Président (SOC): M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Christine Menzi, Béatrice Tisserand, MM. Cédric Blanc, Mathias Ekah, Emmanuel Gétaz, Josselin Lecoultré, Pascal Rossier, Benoît Ruchet, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**3.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada: «Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails». (Date de la commission: lundi 13 mars 2023 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux);**

Président (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Anna Krenger, Stefania La Spada, MM. Yvan Aubord, Hervé Devenoge, Arnaud Grand, Vincent Haldi, Kelvin Kappeler, Romain Pilloud.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Selon Wikipédia, un serpent de mer est un monstre aquatique mythique proche du dragon européen, qui possède généralement des dimensions gigantesques, et dont les spécimens les plus célèbres se nomment Jörmungand ou Ouroboros.

Au conseil communal de Montreux, l'un des serpents de mer les plus fameux a un nom un peu plus simple : il s'appelle Place de la Gare.

Le groupe PLR souligne, comme évoqué dans le postulat, qu'il existe un vieux postulat PLR de notre ancien collègue Aubord «pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la Place de la Gare à Montreux», accepté en 2011, qui figure toujours dans cette fameuse liste des objets en suspens. La Municipalité a d'ailleurs promis une réponse à ce postulat Aubord pour le 31 décembre 2024.

Si la recette de ce nouveau postulat 2023 reprend certains ingrédients du postulat Aubord de 2011, la sauce est cependant légèrement remaniée, à la saveur socialiste avec semble-t-il une petite pointe d'ATE.

L'on peut presque se demander s'il était réellement nécessaire de créer une nouvelle recette pour un même plat?

On peut encore rajouter deux autres objets en lien avec le sujet:

- 1) une autre motion PLR de Bibiana Streicher en 2014 qui s'intitulait «Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand Rue» et qui avait été retirée suite aux promesses de la Municipalité que quelque chose allait se passer. Ces promesses sont malheureusement restées vaines. Il serait bon de les ressortir.
- 2) Un postulat Socialiste de M. Pierre Rais: «Etude pour améliorer les liaisons piétonnières entre la Gare de Montreux (Avenue des Alpes) et la Grand-Rue» qui avait été déposée en 2018. Ce postulat avait été refusé par le conseil car la Municipalité s'était engagée à présenter un préavis global dans les deux ans, soit pour 2020. On attend toujours ce préavis.

Je me permets une parenthèse: ces deux derniers objets émettaient l'idée d'une traversée souterraine, idée qui ne figure pas dans ce nouveau postulat 2023. L'idée d'une traversée souterraine est peut-être toujours une idée à déterrer et à approfondir et je serais intéressé de connaître l'avis des postulants à ce sujet.

Pour revenir à ce nouveau postulat 2023, le groupe PLR invite donc vivement les futurs commissaires à prendre sous le bras ou sur l'ordi l'ensemble des interventions passées afin de tenir compte du large historique et d'aiguiller ainsi au mieux les débats. Ce nouveau postulat 2023 a au moins le mérite de remettre sur les rails, une énième fois, la question de la Place de la Gare, en espérant qu'il sera une fois possible d'apercevoir la queue de ce serpent de mer.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais pour ma part que la délégation municipale apporte avec elle, si elle est en possession de tels documents, les plans éventuels des aménagements qui avaient été évoqués il me semble par M. Neukomm à l'époque.

Si vous avez des maquettes, des projets, des croquis, prénez-les pour que nous puissions voir à quel point cela a avancé, ou pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 3.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Mathias Ekah: «La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux». (Date de la commission: mardi 14 mars 2023 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Présidente (PLR): Mme Johanne Vetter

Membres: Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Soraia Dias, Catherine Morel-Roberti, Anne Saito, Kyong-Won Schärer, MM. Mathias Ekah, Kelvin Kappeler, Philippe Morier-Genoud, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### 4.1 relative à l'utilisation du fonds conjoncturel suite à l'inflation ;

### 4.2 relative au soutien financier en faveur de l'Auberge de jeunesse de Montreux ;

### 4.3 relative au calendrier à respecter pour l'éventuelle organisation d'un scrutin communal lors des prochaines votations fédérales du 18 juin 2023;

#### Communication orale de M. Olivier Gfeller, Syndic

##### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Comme indiqué lors de la dernière séance du conseil communal, la Municipalité a - déjà du temps de la précédente législature - eu l'habitude d'épurer la liste des objets en suspens à la fin de l'année en fonction des sujets auxquels elle estimait avoir répondu au 31 décembre écoulé.

L'objectif de cette pratique est notamment d'éviter de devoir répondre à des objets qui seraient devenus obsolètes. Bien évidemment, et comme déjà indiqué, les membres du conseil communal conservent le droit de redéposer une intervention sur une thématique identique, qui sera alors remise «au goût du jour», respectivement adaptée aux nouvelles réalités et, cas échéant, aux réponses d'ores et déjà apportées par la Municipalité, cela dans un souci évident d'efficacité.

Enfin, soucieuse de travailler de manière transparente et en bonne intelligence avec le conseil communal, la Municipalité a pris la décision de partiellement modifier sa pratique dans le futur et annonce qu'elle rappellera, dans la communication sur l'état des objets en suspens qu'elle transmet au conseil communal en début d'année, les objets qu'elle considère avoir traité dans l'année et qui ne seront par conséquent pas repris dans le futur.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note

#### Relative à l'état d'avancement du PACom – retour du Département cantonal sur la mise à jour de l'état de surdimensionnement des réserves à bâtir communales

##### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à l'octroi du crédit d'étude, par le biais du préavis 03/2021, la Municipalité a mandaté le bureau Dolci pour effectuer la mise à jour de l'état de surdimensionnement des réserves à bâtir communales; cette mise à jour a été requise par le Département cantonal suite à l'annulation du Plan général d'affectation (PGA) par le Tribunal fédéral, afin que le nouveau Plan d'affectation communal (PACom) de Montreux puisse être établi

conformément aux exigences du Plan directeur cantonal.

Ce travail de mise à jour a été effectué en 2021 et remis au Département cantonal le 14.03.2022.

Par courrier du 07.06.2022, le Département constatait que ce travail de mise à jour faisait état d'un effort de réduction important de la zone à bâtir communale de 1972, tant dans le centre d'agglomération qu'à l'extérieur de celui-ci; il rappelait qu'à l'intérieur du centre, la capacité d'accueil doit être établie pour toute l'agglomération, tout en acceptant un régime strict pour la campagne bâtie de Beauregard, bien que celle-ci se situe à l'intérieur du centre d'agglomération.

Ces prises de positions divergentes ont été discutées à l'occasion d'une rencontre avec les représentants du Département cantonal le 14.09.2022, rencontre à laquelle le chef de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) – Monsieur Pierre Imhof – était présent; à noter qu'il participait, jusqu'à son départ de la DGTL, également au comité de pilotage de l'Agglomération Rivelac (Agglo Rivelac).

À l'occasion de cette rencontre, la DGTL admettait que le territoire montreuisien, non seulement se trouvait dans une situation juridique délicate, mais qu'en plus, sa configuration ne permettait pas d'appliquer strictement les principes théoriques du plan directeur cantonal sans risquer de créer des incohérences territoriales.

La DGTL a alors indiqué que Montreux pouvait se détacher de la contrainte d'aménager son territoire par les chiffres, pour avoir une vraie réflexion territoriale dans le périmètre de centre. Il a également été indiqué que Montreux pouvait aller de l'avant avec l'élaboration de son PACom sans avoir à attendre les études de l'Agglo Rivelac. Enfin, la DGTL recommandait à Montreux ne pas procéder à l'élaboration de plans d'affectation de détail, au risque de perturber la capacité d'accueil à établir dans le cadre du PACom.

Il a été convenu que cette discussion ferait l'objet d'un procès-verbal, afin que les propos tenus soient validés par la DGTL.

Le retour de cette séance a été reçu en date du 24.01.2023, non pas en la forme d'un procès-verbal, mais d'un accord préliminaire; ce document correspond alors à la première phase de la procédure d'élaboration des plans d'affectation au sens de la loi cantonale, ce qui signifie, en théorie, que le PACom une fois établi pourrait être directement soumis au contrôle cantonal à titre d'examen préalable.

Si cet aspect procédural s'avère positif, il ressort de ce document que la DGTL se positionne différemment par rapport à la discussion du 14.09.2022. En effet:

- elle exige que le PACom s'appuie sur des valeurs chiffrées établies avant et après les mesures territoriales préconisées pour redimensionner ou densifier la zone à bâtir;
- elle ne garantit pas que la zone à bâtir de 1972, qui devrait être considérée comme territoire largement bâti et donc, comme zone à bâtir provisoire, puisse être considérée comme territoire urbanisé (périmètre bleu dans l'étude Dolci);

- elle impose à Montreux de faire correspondre sa capacité d'accueil dans le centre à celle à établir par l'Agglo Rivelac.

Elle confirme, par contre, que les plans d'affectations de détails ne pourront pas être légalisés avant le PACom, ce qui n'empêche pas qu'ils soient étudiés.

La Municipalité prend acte de cette nouvelle orientation cantonale et évalue dans quelle mesure et sous quelle forme il est pertinent de réagir à cet accord préliminaire. Dans cette attente, elle travaille à la rédaction d'un cahier des charges et des documents nécessaires à la publication d'un appel d'offres en procédure ouverte, afin de trouver le groupe mandataire qui établira le prochain PACom. À cet effet, la Municipalité souhaite être en mesure de déposer un préavis sur la table de votre Conseil lors de sa prochaine séance.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

### Relative à l'avancement du projet d'assainissement du bruit routier

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité désire informer le Conseil communal sur l'avancement du projet d'assainissement du bruit routier.

Par le préavis No 09/2015, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 29 avril 2015, la Municipalité avait pour objectif d'étudier les mesures d'assainissement à mettre en œuvre afin de respecter l'ordonnance sur la protection du bruit (OPB) du 15 décembre 1986.

Malheureusement, cette étude s'est prolongée, pour les raisons principales suivantes:

- les degrés de sensibilité du bruit (DSB) à prendre en compte ont été remis en question dans le cadre du Plan général d'affectation (PGA) 2019, entré en vigueur avec effet rétroactif au 21 mars 2018;
- l'annulation du PGA 2019, par décision du Tribunal Fédéral en date du 16 avril 2020, a nécessité de revoir une nouvelle fois les degrés de sensibilité du bruit;
- la dernière adaptation majeure a consisté à prendre en compte, à la demande du Canton, la possibilité de réduire la vitesse nocturne à 30 km/h pour les tronçons dont les valeurs de bruit sont trop importantes de nuit.

L'étude est désormais finalisée et doit faire l'objet d'une validation formelle par le Conseil d'Etat.

Le rapport final préconise une série de mesures afin de réduire les nuisances sonores liées au trafic routier. La législation stipule que les mesures doivent être mises en œuvre en priorité à la source, puis sur le chemin de propagation, et en ultime recours au lieu d'immission, c'est-à-dire sur les bâtiments.

Ainsi, le changement de revêtement bitumineux par un revêtement phonique constitue la

mesure la plus importante à réaliser à la source. Ces travaux se feront sur plusieurs années, au fur et à mesure des chantiers prévus sur le domaine public.

La modération de la vitesse à 30 km/h de nuit constitue aussi une mesure devant être mise en œuvre pour réduire les immissions sur les tronçons avérés trop bruyants de nuit.

Enfin, la dernière mesure nécessaire après avoir envisagé des solutions à la source ou sur le chemin de propagation du bruit, consiste à remplacer les fenêtres des bâtiments construits avant 1985, pour lesquels les valeurs d'alarme sont atteintes.

La Municipalité de Montreux déposera un premier préavis concernant la mise en place d'une limitation de la vitesse à 30 km/h de nuit, ceci lors du deuxième semestre 2023.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

*M. le Président demande aux scrutateurs de distribuer les communications aux membres du Conseil.*

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

## 5. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

### 5.1 No 01/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un Ecopoint au Coteau-de-Belmont. (Date de la commission: mardi 7 mars 2023, à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux);

Présidente (ML): Mme Soraia Dias

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Antoinette Loup, MM. Jonathan Al Jundi, Mathieu Ehinger, Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Florian Manzini, Cyril Pabst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### 5.2 No 02/2023 relatif à l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés». (Date de la commission: lundi 6 mars 2023, à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux);

Président (DA): M. Fabien Willemin

Membres: Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Lauraine Bally, MM. Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Yanick Hess, Josselin Lecoulter, Tal Luder, Olivier Müller, Romain Pilloud  
M. le Président ouvre la discussion.

#### Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais dire un grand merci à notre fonctionnement démocratique. La récolte de signatures de l'initiative populaire communale «Sauver les Grands-Prés» a remporté un grand succès avec 3'364 électeurs de la commune de Montreux ce qui représente 20% de signatures valables, à la place des 15% demandés.

Cet engagement du comité d'initiative et des signataires mérite, à mon avis, nos félicitations. J'ai deux questions par rapport au préavis:

1. À la page 9, la Municipalité estime que la réalisation d'une aire de loisir sur l'ensemble de la parcelle, dans l'esprit du parc de l'Europe à la Maladaire coûterait au minimum 2 millions de francs. J'ai entendu bien d'autres choses lors du lancement de l'initiative au cinéma Hollywood. Les initiateurs ont présenté un projet en accord avec la nature et la biodiversité, partagé par la population et porté par des associations qui diffèrent largement d'une vision du parc de l'Europe à la Maladaire, ainsi que du budget estimé par la Municipalité.

Je souhaiterais que des représentants du comité d'initiative soient invités lors de la commission, pour présenter et développer le projet afin d'obtenir plus de détails et précisions budgétaires pour le Conseil du 5 avril.

2. À la page 8, vous parlez des logements à Montreux et j'ai comparé les chiffres de fin 2020 avec fin 2022. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais j'étais un peu surpris de voir qu'il y a, au final, une énorme augmentation d'appartements qui sont vides ou pas déterminés. Comment est-ce possible? Je suis curieuse de recevoir la réponse à mon interpellation du dernier Conseil et je vous remercie pour votre écoute.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre souhaite que la Commission se penche en particulier sur cinq points.

Premièrement, le préavis annonce que les recettes de location de ce terrain sur 100 ans pour ce projet seront de 100 millions (1 millions par année). Il est très nouveau et probablement hasardeux de faire de la planification sur 100 ans. Mais si on accepte cette idée, alors la commission doit analyser ce que coûteront sur 100 ans, les infrastructures de base et leur entretien, pour ce nouveau quartier ou village de 400 à 500 habitants.

En effet, la commission devrait analyser ce que cela signifie, financièrement, de devoir construire des classes d'écoles, des classes spéciales, et analyser combien coûteront, sur 100 ans, l'entretien et sans doute même la reconstruction de ces bâtiments.

La commission devra analyser, dans le même esprit, comment assurer un accès à une salle de gymnastique pour toute cette population, donc envisager d'en construire une, les autres étant déjà suroccupées comme on le sait. Il faudra aussi prendre en compte les coûts du giratoire, du revêtement spécial pour diminuer le bruit de la route, un revêtement qui doit être refait tous les 5 à 10 ans,

donc entre 10 et 20 fois au cours des 100 ans de planification envisagés.

La commission découvrira très probablement que ces coûts d'infrastructures sur 100 ans représentent bien plus que 100 millions.

Deuxièmement, nous souhaitons que la commission analyse dans le détail la promesse d'une disponibilité de 34 de places en accueil collectif préscolaire. Si les familles qui viendraient habiter ce nouveau quartier avaient des enfants en nombre supérieur à ce qui est planifié, comment garantir que ces 34 places puissent suffire pour les besoins du quartier? Ne va-t-on pas aggraver la situation? La commission devrait donc analyser cette problématique.

Troisièmement, nous demandons que la commission analyse la pertinence de bétonner un parc de 25'000 mètres carrés pour garantir la construction de 46 logements subventionnés, pour une période de seulement 15 ans. Est-ce la bonne méthode pour assurer à long terme une politique de logement dans une ville de 25'000 habitants où des milliers de logements sont vides, comme le relève le préavis?

Ne devrait-on pas plutôt créer, comme cela s'est fait à Vevey et Lausanne notamment, un fonds immobilier, pour que la Municipalité puisse pouvoir exercer le droit de préemption lorsque c'est nécessaire, et acquérir des biens immobiliers pour les confier ensuite à des coopératives, par exemple, pour les remettre sur le marché à des loyers adaptés aux besoins de tous? Nous souhaitons que la commission compare l'intérêt de cet outil de planification que représente un fonds immobilier, par rapport à la proposition du bétonnage des Grands-Prés.

Quatrièmement Montreux Libre souhaite que la commission prenne tous les renseignements nécessaires, y compris auprès de juristes aguerris, pour mettre un terme à la rumeur insistante qui laisse entendre que la commune devra payer des indemnités au promoteur en cas d'acceptation de l'initiative par le Conseil communal. Dans le préavis, la Municipalité, je cite: «*considère que la commune ne devrait pas avoir à payer d'indemnité*» fin de citation. La vérification de cette analyse, que nous partageons, serait de nature à rassurer de nombreux conseillères et conseillers communaux ébranlés par ces rumeurs infondées. Enfin nous suggérons que la commission reste concentrée sur l'objet du préavis et ne fasse pas en avance le débat que serait le parc des Grands-Prés si l'initiative est acceptée. En effet des chiffres parfois fantaisistes ont circulé sur ce que coûte la création et l'entretien d'un parc. Nous aurons, le cas échéant, tout loisir d'en débattre lorsque la Municipalité présentera le préavis sur l'aménagement du parc, si l'initiative est acceptée.

Tout au plus pouvons-nous relever qu'un parc naturel est certainement bien moins cher que l'entretien des forêts des hauts de la commune, pour lesquelles, et nous en sommes très heureux, nous inscrivons chaque année au budget des sommes importantes. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, conseillères et conseillers,

Cette initiative des Grands-Prés, du point de vue du groupe socialiste, va mettre à mal les efforts déployés pour répondre à de nombreux besoins de la population montreu-sienne comme la création de 34 places en crèche et garderie, 50% des futurs logements du site avec des loyers abordables et subventionnés pour des jeunes, des retraités qui, rappelons-le, atteindront en Suisse le million en 2025, des personnes et familles ne pouvant « plus » s'offrir les loyers exagérés montreusiens. Il s'agit également de construire et aménager un site 2000 watts qui mettra en avant notre commune dans la pointe de l'efficacité énergétique. Mais aussi, rappelons-le, il ne s'agit pas de bétonner à tout va, car il y aura, au terme du projet, plus d'arbres que ce que les Grands-Prés contiennent actuellement, la châtaigneraie actuelle sera préservée et le maintien de la biodiversité sur le site fait partie des objectifs du projet. Allons-nous réellement laisser tomber toutes ces personnes pour aménager un parc à coup de plusieurs millions, qui coûtera en entretien et qui ne sera de loin pas aussi rentable que le projet développé par les retraites populaires dont une partie des bénéfices sera versé à la commune de Montreux sur 100 ans.

Et si nous devons évaluer le coût des infrastructures il faut alors aussi évaluer les rentées fiscales supplémentaires.

En vous remerciant de votre attention.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que membre de la commission je souhaiterais que celle-ci puisse recevoir le recours qui a été formulé par l'association Helvetia Nostra contre ce projet.

**Mme Kyong-Won Schärer (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite que la commission se penche sur la question de savoir ce qui est écologique quand nous créons 245 places de parc pour 250 habitants et un deuxième giratoire? Merci.

**Mme Ruth Bär (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a toujours l'argument qu'il faut absolument créer des appartements pour des loyers meilleurs marchés et qu'il n'y a pas assez d'appartements. J'ai cherché aujourd'hui sur un site immobilier.ch, par rapport aux appartements qui sont actuellement disponibles. Il y a aujourd'hui 170 appartements disponibles, dont 40 de 1 pièce à partir de CHF 480.-, 40 appartements de 2 à 2,5 pièces à partir de CHF 940.-, 49 appartements de 3 à 3,5 pièces à partir de CHF 1'350.-, 41 appartements de 4 pièces et plus à partir de CHF 1'650.-.

Cela fait 170 appartements vides aujourd'hui sur le marché et à Vevey, aujourd'hui il y'en avait 60.

**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite préciser un ou deux éléments par rapport à ce qui a été dit jusqu'à maintenant, la pénurie de logements ne se vérifie pas en regardant les sites d'immobiliers, ni les petites annonces, elle se vérifie par des statistiques officielles, données notamment par district, qui démontrent que la pénurie de logements dans notre district est particulièrement grave aujourd'hui.

C'est une réalité qui impacte le marché immobilier en lui-même, en matière de prix nous trouvons toujours de très belles annonces avec des «à partir de» mais encore faudrait-il savoir quelle est la moyenne du coût de ces logements. Quel est le prix que peut se permettre la classe moyenne de manière générale ou les personnes qui ont des difficultés financières. Si nous voulons aussi que les personnes âgées et les enfants de la commune puissent rester sur notre territoire, il faut se rendre compte que la situation, en termes de logement aujourd'hui, est grave et que le nombre de logements à loyer hors ou plus bas que les prix du marché se raréfient comme peau de chagrin. Pour moi il est important de relever cet aspect.

Sans revenir sur les aspects de mobilité et sur le nombre de voitures, je souhaite rappeler que ce Conseil a, il y a quelques mois en arrière, largement amélioré la cadence de la ligne 204 qui permet d'avoir un bus avec une cadence exceptionnelle toutes les 10 minutes et toute la journée, avec un arrêt qui se trouvera juste devant les Grands-Prés.

En termes d'accessibilité et de proximité des services publics, nous serons dans un projet avec une forme d'exemplarité.

Je me réjouis de pouvoir échanger avec les commissaires pendant notre commission. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**5.3 No 03/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c. (Date de la commission: lundi 6 mars 2023, à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux).**

Présidente (SOC): Mme Tanya Bonjour

Membres: Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Charlotte Chevallier, MM. Dominik Hunziker, Pierre Loup, Olivier Mark, Lionel Moyard, Michel Posternak, Bernard Tschopp, Yvon Welte

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 6. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**6.1 No 04/2023 relatif à la participation à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants; à l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'investissement du**

patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum; à l'octroi d'une subvention de CHF 60'000.-, à porter aux budgets 2024 à 2027, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants; au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, «Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées» et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, «Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB». (Date de la commission: jeudi 9 mars 2023 à 19 h 00, au Collège des Avants, aux Avants).

Présidente (PLR): Mme Anne Duperret

Membres: Mme Claudia Hischenhuber, MM. Ihab Al Jundi, Christian Fürst, Laurent Gilliard, Mario Gori, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi, Quentin Talon, Michel Zulauf

M. le Président ouvre la discussion.

## M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme postulant et étant l'un des initiateurs du projet de lieu multiservice aux Avants, je me réjouis beaucoup de ce préavis et remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis sa concrétisation. Je m'excuse par avance auprès des membres de la commission, en effet pour des raisons professionnelles je ne pourrai pas y participer. Le préavis décrit très bien les diverses étapes qui ont finalement permis, après 15 ans d'effort, de voir un projet ficelé et présenté à ce Conseil.

Je souhaite cependant relever un point, qui a été une constante durant ces 15 ans, à savoir le manque de fiabilité du MOB. En effet le MOB, propriétaire du bâtiment de la Gare aura changé 5 fois de position mettant à terre à chaque fois le travail entrepris pour créer ce lieu au rez-de-chaussée de la Gare. Il faut rappeler que les statuts de la Fondation, qui ont été écrit par votre serviteur avec M. Wehrli, prévoyaient que ce lieu multiservice se développe dans le bâtiment de la Gare. Par conséquent nous étions, en quelque sorte, amenés à devoir travailler avec le MOB. Le MOB, dans un premier temps, après avoir pris connaissance du projet, nous a annoncé qu'il souhaitait vendre le bâtiment. Il était propriétaire, c'est une gare, il s'agit d'un lieu où les voyageurs peuvent attendre les trains, mais la politique à l'époque était de tout à coup vendre le bâtiment.

Nous avons analysé comment éventuellement racheter ce bâtiment, et la deuxième position communiquée par le MOB, a été de ne pas vendre et d'investir dans une rénovation lourde. C'était beaucoup plus simple pour nous et je me souviens encore d'une séance où, avec M. Jean-Baptiste Piemontesi, nous sommes allés rencontrer les responsables du

MOB pour finaliser le bail à loyer de 5 ans ainsi que toutes les conditions liées à la période transitoire jusqu'à la signature de ce bail, car il était nécessaire de déposer un préavis.

Nous étions ravis d'avoir enfin finalisé cette négociation et lorsque nous sommes entrés dans la salle, le MOB nous a dit tout simplement qu'il renonçait totalement à cette rénovation lourde et que, dorénavant, il souhaitait ne pas investir autre chose que le minimum.

Nouvelle période de travail, d'analyse, pour essayer de comprendre et de voir comment répondre à cette nouvelle position du MOB. Quelques saisons plus tard, le MOB nous a dit soudain qu'il souhaitait finalement prendre ses responsabilités de propriétaire et investir de manière conséquente, notamment dans l'isolation, parce que le réchauffement climatique devenait un thème. Nous avons pris acte et il y a eu, à cette époque, un énorme travail effectué pour préparer, réactualiser le business plan, mais aussi les coûts de construction etc.

Nous avons finalement présenté un projet au MOB qui répondait à ces critères, nous avons appris alors que la nouvelle position du MOB était de ne plus rien investir suite au COVID.

Je me suis retiré de la Fondation, fatigué, en 2021 et je dois dire que je tire mon chapeau à l'équipe qui a finalement fait ce qui fallait, c'est-à-dire sortir de ce guêpier du MOB et aller au Buffet de la Gare pour développer un projet qui est encore plus attractif et à mon avis, qui répond à tous les objectifs que nous avons fixés près de 15 ans auparavant.

Je finis mon intervention en disant que, dans cet esprit, je regrette énormément que le MOB se soit comporté de cette manière. D'abord parce que la Gare aurait été bien mieux animée si nous avions pu y faire ce lieu multiservice dans la gare, le buffet de la gare se trouve juste à côté ce n'est pas très grave, mais quand même.

Ensuite, j'aimerais quand même relever depuis le moment où nous avons annoncé que nous étions prêts à payer un loyer pour cette Gare, 10 ans se sont écoulés. Le MOB n'a pas encaissé un seul franc de loyer, ce bâtiment est dans un état de plus en plus délabré et les investissements devront de toute façon être faits un jour, donc, le MOB, largement subventionné par les pouvoirs publics néglige le parc immobilier, notamment aux Avants et néglige toutes les opportunités d'encaisser des loyers ce qui est absolument regrettable. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 7. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

### 7.1 Motion de Mme Jessica Ruedin «Des plans de mobilité pour les grandes manifestations - bis repetita»; Mme Jessica Ruedin (Vert-e-s)

Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Suite à la communication de la Municipalité de ce soir relative au traitement des motions et postulats, je ne suis pas certaine d'avoir

compris ce qu'il adviendra finalement des motions et postulats qui ont été classées cette fin d'année... Dans le doute sur le sort qui leur sera réservé, et sans confirmation orale de la Municipalité suite à ce développement que ma motion originale du 2 mars 2022 sera bien ajoutée à la liste des objets en attente de réponse, je souhaite développer cette motion comme prévu.

Lors de notre dernière séance, les conseillères et conseillers communaux ont appris que la Municipalité considérait comme réglés un certain nombre de motions et postulats, malgré le vote contraire de notre Conseil sur ces objets. En fin d'intervention, Monsieur le Syndic spécifiait que si un conseiller ou une conseillère estime que le rapport ne répond pas à l'intervention déposée, libre alors à lui ou elle de redéposer une nouvelle intervention sur le même sujet.

Sans revenir sur le fond de l'histoire que je trouve désolant et, estimant comme une large majorité de ce Conseil, que le rapport-préavis 32/2022 ne répondait pas à ma motion déposée le 2 mars 2022, je me permets de revenir devant ce Conseil avec ce même objet.

Comme déjà mentionné, Montreux accueille de nombreuses manifestations de grande ampleur chaque année, qui font sa renommée. Malheureusement, ces manifestations viennent parfois avec leur lot de nuisances pour les habitants et habitantes, essentiellement en lien avec la mobilité incontrôlée du public. Le Marché de Noël, lors de ses éditions 2021 et 2022, en est un exemple flagrant: bouchons, klaxons intempestifs, moteurs rugissants, pollution, et j'en passe.

Cette situation n'est pas une fatalité. Grâce à des plans de mobilité étudiés et maîtrisés, il est possible de limiter ces nuisances et de les contrôler, comme l'a démontré la Fête des Vignerons en 2019. Le public planifie son arrivée et ne patiente pas des heures dans le trafic, les acteurs économiques (livreurs, médecins, services de sécurité, etc.) peuvent continuer leurs activités journalières et les habitants peuvent rentrer chez eux facilement et profiter de leur ville sans bruit ou pollution liés au trafic. L'organisateur, quant à lui, véhicule une image positive avec un événement bien organisé, accessible facilement et sans frustration. Bref, en un mot, tout le monde a à gagner d'un tel dispositif.

Aussi, estimant que l'octroi d'un crédit d'étude ne constitue en aucun cas un plan de mobilité, cette motion demande à la Municipalité de mettre en place des mesures concrètes pour des plans de mobilité pour les grandes manifestations.

Je demande que la prise en considération de cette motion soit votée immédiatement par ce Conseil et renvoyée directement à la Municipalité conformément à l'article 104 alinéa 2 de notre règlement.

## M. le Président

Je vous relis l'article 104:

Art. 104 Procédure – Traitement

1 Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président sur la

*proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération.*

2. Il peut soit:

- renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la en considération et le renvoi à la Municipalité, si cinq membres le demandent;*
- prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

La motionnaire ayant demandé le renvoi direct en Municipalité, nous allons tout à l'heure le soumettre au vote, si le renvoi est accepté je pense que la procédure est claire pour tout le monde. Si le renvoi est refusé, nous demanderons à ce Conseil si 5 membres soutiennent le renvoi en commission.

### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame la motionnaire

Ce re-dépôt est pour la Municipalité l'occasion de vous faire part de quelques informations sur l'avancement de la conception des plans de mobilité que vous avez déjà voté par le biais du rapport-préavis 32/2022.

La première phase de l'étude a été la récolte de données, celle-ci s'est faite par anticipation lors du Montreux Jazz 2022, puis après le vote du rapport-préavis, lors de l'édition du Montreux Noël 2022.

Cette récolte de données nous a permis de faire un état des lieux de la mobilité de ces deux manifestations, de quantifier et de qualifier les usages en termes de mobilité des hôtes se rendant à Montreux. A partir de ces éléments et au vu du calendrier, nous avons pris le parti de travailler dès janvier sur la réalisation d'un plan de mobilité et d'accessibilité pour le Montreux Jazz. Des lignes directrices ont été définies avec pour objectif essentiellement un report modal vers les transports publics, qui se décline en mesures. Nous sommes aujourd'hui au stade du travail de l'affinage de ces mesures, elles donneront lieu à un plan d'action détaillé qui se concrétisera ensuite dans un plan de mise en œuvre, puis un monitoring. Le déploiement de ces mesures se réalisera en partie, lors du Montreux Jazz 2023, d'autres devront peut-être être reportées au vu du calendrier ambitieux suivi par la Municipalité.

Pour le Montreux Noël, le même processus sera suivi dès l'été pour concevoir un plan de mobilité adapté aux spécificités de la manifestation, que ce soit en termes d'horaire ou l'absence de billetterie, etc.

La conception des plans de mobilité est en cours et s'inscrit pleinement dans la réponse à la demande de la motion votée l'an dernier. Il n'est évidemment pas possible de vous livrer davantage de détails ici en plenum, mais si la motion devait être renvoyée en commission pour étude et rapport, il serait alors possible de vous donner davantage d'informations sur le processus en cours.

Dans tous les cas, il est prévu de communiquer publiquement à ce sujet d'ici l'été. Le travail avance à un rythme soutenu et c'est un point qu'en votre qualité de cadre de l'administration publique veveysanne, Madame la motionnaire, vous devriez pouvoir aisément appréhender.

Enfin nous vous rappelons également que la commission de gestion a pour mission de contrôler le suivi et la bonne exécution des préavis; c'est là aussi un moyen pour le Conseil communal de suivre le travail de la Municipalité et cas échéant de le contrôler.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime que, dans la continuité des demandes exprimées par le Conseil communal, elle agit par des mesures concrètes ainsi que le demande la présente motion.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Pour ma part, j'aimerais bien que ce Conseil renvoie plus souvent en Municipalité certains objets.

Cependant, il s'agit d'un sujet dont il faut peut-être discuter entre les groupes, parce que si nous nous référons au préavis dont M. Chiaradia a parlé, qui octroyait un montant de CHF 290'000.-, nous n'avons en fait aucune idée des montants qui ont été dépensés jusqu'à présent. En ajoutant une motion par-dessus l'étude en cours, nous risquons, d'une part, de déclencher une commission, et donc des coûts, et d'autre part de rajouter encore un objet à la liste des objets déjà en cours. Soit Mme Ruedin nous donne un peu plus de détails stratégiques sur ce qu'elle voit comme bénéfique à redéposer sa motion soit, dans le cas contraire, je demanderai 5 minutes de suspension de séance pour pouvoir discuter entre groupes afin de savoir si nous nous accordons à renvoyer en Municipalité et si cela intéresse une majorité du Conseil.

### Mme Jessica Ruedin (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je souhaite préciser que je demande le renvoi direct à la Municipalité pour nous épargner à toutes et tous une nouvelle séance de commission qui, étant un cadre de l'administration veveysanne comme cela a été mentionné, me permet d'être consciente qu'il s'agit d'un travail énorme de la part des membres du Conseil communal, des membres de l'administration et de la Municipalité de refaire des séances de commission supplémentaires.

En travaillant dans une administration communale, écrire une communication ou un rapport-préavis c'est exactement le même temps de travail, ce sont juste les conclusions qui sont un peu différentes, mais cela donne exactement 12 secondes de travail en plus, donc je ne pense pas que ce soit réellement un problème et je pense que l'objet n'a vraiment pas changé.

Aujourd'hui ce que je souhaite savoir, ce sont les mesures qui seront mises en place, je suis très contente de savoir qu'un plan d'action et des mesures sont prévus, mais pour moi encourager les transports publics c'est super, mais s'est une grande intention, mais en aucun cas des mesures. Je maintiens ma motion et je demande le renvoi en Municipalité et qu'une réponse soit fournie sous la forme d'un rapport-préavis et pas sous la forme d'une communication, car

je ne pense pas que cela change grand-chose.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### Le conseil communal de Montreux renvoie cette motion à la Municipalité par 52 OUI, 8 NON et 20 abstentions

### 7.2 Postulat de M. Olivier Müller: «Du béton plus durable à chaque fois que possible»;

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Je ne vais pas faire d'introduction sur le fait qu'il y a un changement climatique, je crois que tout le monde est au courant. Au niveau mondial, le béton, et plus précisément le ciment qui le compose, est responsable de 8% des émissions de CO2.

La recherche et développement de nos écoles polytechniques, de nos fabricants de ciment ou de nos producteurs de béton a permis de développer des solutions innovantes qui réduisent l'impact environnemental du béton.

Disons-le clairement et fièrement, la Suisse est à la pointe de la technologie dans ce domaine. Il existe maintenant sur le marché des bétons réputés plus durables, aux propriétés très similaires par rapport aux anciens bétons et à des coûts devenus identiques.

Béton recyclé, ciment bas carbone, béton fibré ultra performant, ou simplement moins de béton ou du béton moins dosé en ciment, voilà des solutions plus durables qui n'attendent qu'à être implémentées par les maîtres de l'ouvrages publics, respectivement par les ingénieurs et architectes mandatés.

Plusieurs villes du canton ont déjà adopté des mesures dans ce sens. A Montreux, la passerelle de Chaumény, en béton fibré ultra performant, est un bon exemple d'une construction plus durable. A l'inverse, on ne trouve pas de mention de béton durable dans les conditions spécifiques d'août 2022 de l'appel d'offres construction de la rénovation du 2m2c. C'est bien dommage.

Avec les nombreuses constructions intégrant du béton qui attendent notre commune ces prochaines années et le fait que la technologie existe et que nos entreprises vaudoises sont prêtes, montrons l'exemple!

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'utiliser du béton plus durable lors de la construction d'ouvrages communaux en béton.

Je demande le renvoi de ce postulat à une commission qui sera définie lors de la prochaine séance.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

### 7.3 Postulat de M. Olivier Müller: «Places de jeux: état des lieux et perspectives à court et moyen termes - bis repetita»;

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Lors la dernière séance du conseil communal, notre Syndic nous expliquait qu'il était juridiquement acceptable d'enlever de la liste des points en suspens les objets que la Municipalité avait - selon elle - traité, et ce même si le Conseil communal avait refusé de prendre acte de la réponse municipale.

Une telle mise devant le fait non accompli dénote un certain manque de considération, voire un manque de considération certain des décisions de ce conseil. Pas très malin relatait d'ailleurs notre collègue Michel Zulauf. Le Syndic avait cependant lui-même indiqué qu'un conseiller communal était libre de redéposer une nouvelle intervention sur le même sujet, et c'est exactement ce que je fais ce soir, comme l'a d'ailleurs aussi fait et expliqué notre collègue Jessica Ruedin juste avant.

Pour bref rappel, en 2017, le conseil communal avait accepté à l'unanimité moins 5 voix la prise en considération du postulat concernant l'ensemble des places de jeux de notre commune. En février 2022, une majorité de ce conseil avait refusé de prendre acte que le rapport-préavis 35/2021 répondait à ce postulat. En effet, ce rapport-préavis ne concernait que 4 places de jeux sur les 34 que compte notre commune.

A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les perspectives à court et moyen termes concernant 28 places de jeux, alors que c'était la raison même (et le titre) du postulat. Je ne crois pas demander quelque chose d'absolument extraordinaire ni énergivore, un simple tableau avec les places de jeu et les intentions municipales correspondantes est suffisant. Et très sincèrement, ayant abordé le sujet avec pas mal de parents, je sais que cette réponse est attendue avec intérêt par nos citoyennes et citoyens.

Bis repetita dans le titre de ce nouveau postulat, cela signifie je reprends tel quel les demandes de mon postulat 2017 qui étaient:

«d'inviter tout d'abord la Municipalité à dresser un état des lieux des places de jeux actuelles et d'informer sur les projets en cours» et «d'étudier les opportunités suivantes:

- 1) A court terme, de s'assurer de la conformité de nos places de jeux avec les normes de sécurité en vigueur.
- 2) A moyen terme, de rendre certaines places de jeux plus attractives pour les enfants et plus conviviales pour les parents.
- 3) A moyen terme, de mener une réflexion sur les possibilités d'extensions ou de fermetures des places existantes et de créations de nouvelles places de jeux, afin qu'au final l'offre soit en adéquation avec la demande.»

Le conseil communal ayant ma foi déjà statué favorablement sur l'objet, je demande cette fois-ci un renvoi directement à la Municipalité, conformément à l'art. 104 al. 2 de notre règlement.

**Mme Irina Gote, Municipale**

Monsieur le Président, Monsieur le postulant, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Si la Municipalité a enlevé le postulat de M. Müller portant le titre «Places de jeux: état des lieux et perspectives à court et moyen terme», c'est parce qu'elle estime y avoir pleinement répondu et cela de plusieurs manières:

Premièrement la Municipalité a mandaté le bureau d'architectes paysagistes In Situ, afin de faire l'étude de l'ensemble des 34 places de jeux, sises sur le territoire communal. Un rapport de 90 pages a été produit et transmis au conseil communal dans le cadre du rapport-préavis no 35/202, il contient toutes les informations nécessaires pour répondre à M. Müller. Par ailleurs l'étude a coûté plus de CHF 10'000.-.

Deuxièmement, Monsieur Müller a déposé deux autres motions, dont une a été transformée en postulat, qui ont comme objet la place de jeux du Marché couvert et de la Rouvenaz, ainsi que celle située dans le Parc du Vieux Clarens. La motion et le postulat ont été maintenu dans la liste des communications sur l'état des objets en suspens, car la Municipalité souhaite y répondre à travers un rapport-préavis. Par ailleurs, dans le cadre de l'étude de ces deux motions complémentaires sur la thématique des places de jeux, la Municipalité a apporté des éléments quant à la planification de la remise en état des places de jeux à rénover. Elle a également partagé sa vision en la matière d'aménagements de places de jeux à deux commissions distinctes, vision qui a été saluée par ces dernières.

Troisièmement, la rénovation des places de jeux se poursuit à un rythme soutenu:

- La rénovation de la petite place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion a été terminée,
- La rénovation de la place de jeux de Haut de Caux a été terminée et inaugurée lors du coup de balai du 3 septembre 2022,
- La rénovation de la place de jeux des Marais d'Avants aux Avants est en bonne voie.... il reste l'engazonnement et la plantation d'un arbre,
- La consultation populaire sur le devenir de la place de jeux du Basset en en cours, les ateliers participatifs auront lieu le 6 mars prochain, à la Maison de quartier de Clarens,
- Au parc du Vieux Clarens, un banc public d'exercice physique multigénérationnel, viendra compléter l'offre ludique....

Bref, ce n'est pas comme si les services communaux ne faisaient rien! Tout au contraire, c'est une thématique qui nous tient à cœur! Ainsi, l'état des lieux a été fait dans le cadre du rapport du bureau In Situ et la vision a été partagée dans le cadre de trois séances de commissions!

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, les raisons qui ont fait que la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Monsieur Müller et pour lesquelles

nous vous invitons à ne pas renvoyer à la Municipalité, le postulat bis repetita.

Il est plus important pour nous de mettre les moyens tant humains que financiers, dans des réalisations concrètes et c'est ce à quoi nous travaillons!

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'état des lieux est fait je suis d'accord, le rapport In Situ donne un bon état des lieux, mais ce qui manque ce sont les intentions municipales, elles ne sont pas communiquées.

Nous ne savons pas si vous suivez ces informations ou pas et vous en mentionnez beaucoup, si vous regrouper tout cela dans un document, dans un rapport, vous répondez au postulat. Je maintiens ma demande.

Le conseil communal de Montreux renvoie cette motion à la Municipalité par 32 OUI, 31 NON et 17 abstentions

#### **7.4 Postulat de MM. Emmanuel Gétaz et Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux.**

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons convenu avec M. Michel Zulauf que je lirai le postulat et qu'il fera une intervention après ma lecture pour expliquer pourquoi nous redéposons ce postulat.

Comment les villes mettent-elles en valeur leur propre histoire et leur patrimoine dans des lieux ouverts toute l'année aux visiteurs?

En général, elles le font par la création de centres thématiques, ou musées, des lieux qui apportent une très grande valeur ajoutée dans les villes, surtout lorsqu'elles ont vocation à accueillir des visiteurs, touristes et congressistes.

Mais ils apportent aussi beaucoup à la population locale, car ils renforcent l'identité de la ville, permettent des visites scolaires enrichissantes, sur des thèmes concrets, etc. Les centres thématiques modernes (ou musées) n'ont rien à voir avec des espaces poussiéreux.

Au contraire, ils sont des lieux où de nombreuses formes de communication et de langages didactiques sont utilisées.

Ils sont émotifs en même temps qu'éducatif, ils évoluent, ils présentent des expositions temporaires, ils participent à des événements.

Le canton de Vaud évolue avec un dynamisme extraordinaire et s'adapte au 21ème siècle, qui sera basé sur le savoir, la communication et les échanges.

Dans cette grande dynamique, la place des lieux muséaux ou thématiques est très importante.

Montreux, ville touristique, connue internationalement, n'a en tout et pour tout qu'un musée, visité par environ 2'000 personnes chaque année : le musée du Vieux Montreux.

Or, Montreux est riche d'un patrimoine culturel universel, l'histoire de sa relation avec la musique :

- Le Septembre Musical est l'un des plus anciens festivals de musique classique d'Europe. Son histoire reste largement inconnue.
- Igor Stravinsky composa à Montreux l'une de ses œuvres les plus célèbres: «Le Sacre du Printemps». Les archives de la commune hébergent des documents exceptionnels sur ce séjour montreuisien de Stravinsky, mais presque personne ne peut les admirer.
- Le Montreux Jazz Festival est l'un des plus anciens festivals de jazz et de musique du 20ème siècle du monde et probablement le plus célèbre. Mais 350 jours par année, les visiteurs venus du monde entier demandent à l'Office du tourisme où aller pour vivre quelque chose en rapport avec le festival.
- Le groupe Queen et Freddie Mercury composèrent et enregistrèrent à Montreux, dans leur célèbre Mountain Studio, une grande partie de leurs chansons les plus célèbres. Pour la petite anecdote, la page Facebook de Queen a encore aujourd'hui 26 millions de fans, ce qui montre à quel point le chanteur et le groupe sont restés populaires. Seule une statue, au demeurant magnifique, et la visite du Mountain studio, rénové intégralement par le Casino Barrière, permettent un rappel, bien modeste, de ce que représenta Montreux dans l'histoire du groupe. Jim Beach, manager de Queen, toujours très actif, habite au Mont Pèlerin, où il a ses bureaux.
- Luc Plamondon, auteur de Starmania et de tant d'autres textes de chansons célèbres, habite depuis de très nombreuses années à Montreux.
- Le Montreux Choral Festival a écrit de grandes pages de l'art choral et a réuni des chœurs du monde entier durant plus de 50 ans.
- Enfin, mentionnons les archives du festival de Jazz de Montreux, propriété de feu Claude Nobs, aujourd'hui précieusement entretenues par Thierry Amsellem, habitant à Caux. Ces archives ont été inscrites au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Elles sont considérées au même niveau que, par exemple, la collection de documents sur la vie et l'œuvre d'Ernesto Che Guevara présentée par la Bolivie et Cuba ou le recueil de témoignages des victimes de l'Holocauste conservé au Mémorial Yad Vashem de Jérusalem et présenté par Israël.

Montreux a donc dans ses mains de quoi créer l'un des plus beaux centres ou musées de la musique du monde !

Un lieu où seraient racontées à la fois des histoires de personnes, d'œuvres et d'événements, tous en lien étroit avec la musique et son histoire au 20ème et 21ème siècles et avec Montreux.

Un lieu qui pourrait se régénérer constamment grâce à des expositions temporaires en lien avec les événements que sont les festivals et les artistes qui y sont présentés. Un lieu où la relation de Montreux avec des personnalités comme Igor Stravinsky et Freddie Mercury seraient racontées et illustrées.

Pour les visiteurs de passage, un tel lieu donnerait très envie de s'arrêter à Montreux et de consacrer plusieurs heures à sa visite et à l'expérience musicale et narrative qu'il proposerait.

Et il donnerait envie de rester une nuit à Montreux, si cette maison ou ce musée de la musique invitait à d'autres expériences, que ce soit la visite du Mountain studio, un concert au NED ou une visite à Caux où Claude Nobs vivait.

Ce ne sont là que des idées, peut-être en partie des utopies, mais nous pouvons réfléchir à la manière de rendre notre commune plus attractive et dynamique, en dehors des périodes de festivals.

Le départ des grands congrès, la difficulté à remplir suffisamment les hôtels sont des bonnes raisons de penser à l'avenir et d'essayer de mieux mettre en valeur notre patrimoine historique musical.

Et de plus, nous, habitants de Montreux, serions fiers d'avoir un tel lieu dans notre ville, racontant l'histoire de la relation si exceptionnelle de la population de Montreux avec le monde de la musique et certains de ses génies, interprètes ou auteurs.

Rappelons que notre collègue Jean-Marc Forclaz a déjà demandé d'étudier la possibilité de créer un musée du jazz sur la parcelle Held, rachetée par la commune. Nous proposons d'étudier quel lieu pourrait accueillir un espace ou musée plus large, embrassant toute l'histoire de la musique à Montreux et non seulement le jazz.

Notre postulat va donc plus loin que le postulat de M. Forclaz. Mais il va bien évidemment dans le même sens.

En conclusion, par ce postulat, nous souhaitons que la Municipalité analyse les possibilités de créer ce lieu sur la commune, en faisant également une recherche de base sur les musées et leur coût, notamment lorsqu'ils ont pour thématique la musique. Nous suggérons que la Municipalité analyse aussi quelles pourraient être les pistes de financement.

Et enfin, nous suggérons que la Municipalité réunisse des informations déjà existantes sur l'impact économique que des centres thématiques ou musées peuvent avoir sur une ville comme la nôtre.

Nous demandons que notre postulat soit transmis à une commission, pour étude et rapport.

#### M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Pour commencer, je tiens à féliciter notre collègue Emmanuel Gétaz pour la rédaction du postulat que j'ai cosigné. Il est d'une grande clarté, il est solidement argumenté, il s'inscrit

dans la durée car il nous interpelle aujourd'hui sur un projet qui peut constituer un défi pour l'avenir de notre Commune. La question n'est pas de savoir s'il est utopique car les utopies du moment peuvent devenir une réalité du lendemain.

Les difficultés que l'on peut identifier au moment du dépôt de ce postulat sont la localisation de l'ouvrage envisagé, son financement, les conditions mêmes de sa réalisation. Là où il y a une volonté il y a un chemin: c'est une nouvelle génération d'acteurs de la vie culturelle et musicale à Montreux qu'il faut convaincre du bien-fondé du projet, sur le plan politique c'est une réflexion que nous devons mener au sein des groupes qui constituent notre Conseil, c'est la nécessité qu'il y a d'établir des contacts solides, sincères et durables, avec la Municipalité, avec les services communaux, avec la population et avec les entrepreneurs qui seront disposés à s'engager en faveur de ce projet. Comme pour toutes choses, la sincérité dans l'action est nécessaire car elle permet de surmonter les inévitables difficultés qui peuvent survenir en cours de route. Malheureusement, le texte finalisé de ce postulat n'était pas entre nos mains lors des séances de groupes de lundi dernier. Or ce serait stupide de nous diviser pour une question de procédure ou de susceptibilité. C'est la raison pour laquelle je vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en accord avec notre collègue Emmanuel Gétaz, de transmettre ce postulat à une commission qui se prononcera sur sa prise en considération. Vous conviendrez que nous n'en sommes pas à un mois près!

#### Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

#### 7.5 Postulat de Mme Stefania La Spada: «Escaliers de JACOB»

##### Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans notre belle ville nous avons la chance d'avoir l'Escalier Jacob au centre, en face de la Gare et du débarcadère. Un passage quotidien pour les citoyens de Montreux et surtout pour les touristes. Oui, les touristes, ceux qui paient un billet de train, d'avion ou autre, pour venir visiter une ville historique, musicale, artistique et culturelle et qui utilisent l'escalier Jacob pour se rendre à la Gare à l'avenue des Alpes et vice-versa pour se rendre côté lac à la Grand Rue, office du tourisme, débarcadère et promenade sur les quais.

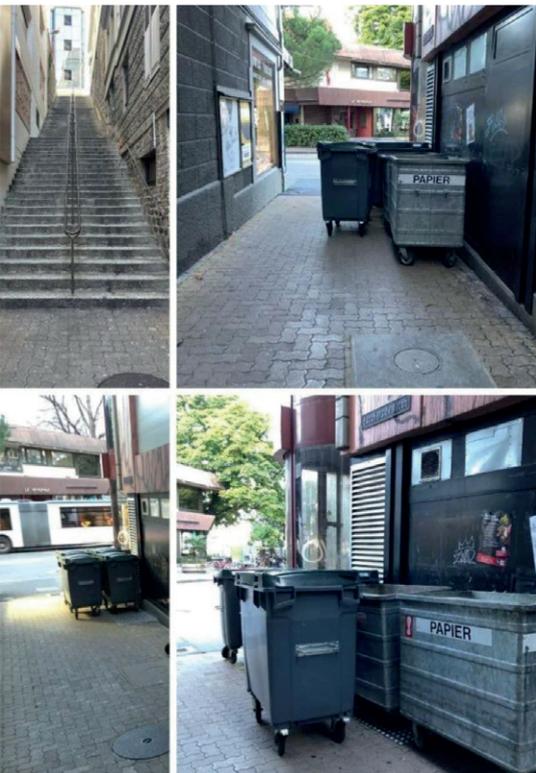
Raison pour laquelle, ce passage devrait être une carte de visite essentielle et nécessiter une attention particulière de la part de la commune pour améliorer l'éclairage et lui redonner une ambiance agréable et moderne.

Sur le même site se trouve également l'ascenseur communal, qui mérite une attention particulière pour en faire un ascenseur panoramique et être fier de l'avoir sur la Grand Rue de Montreux comme étiquette touristique.

Dans le cadre de ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'offrir aux

Montreusiens et à leurs visiteurs des infrastructures de qualité en proposant les rénovations suivantes:

- Éclairages appropriés afin de valoriser l'escalier Jacob;
- Une solution pour les poubelles situées entre l'escalier en objet et le restaurant 1820;
- Une rénovation de l'ascenseur pour en faire un élément attractif et panoramique. Je souhaite donc que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.



**Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

### 8.1 Réponse à l'interpellation de Mme Ida Rodman: «Les projecteurs des installations sportives de la Commune»;

#### M. le Président

Cette réponse figurait déjà dans l'ordre du jour précédent, mais était manquante dans l'enveloppe papier, raison pour laquelle ce point est resté à l'OJ.

Mme l'interpellatrice est-elle satisfaite de la réponse Municipale?

*Mme Rodman est satisfaite de la réponse Municipale.*

### 8.2 Réponse à l'interpellation de M. Lionel Winkler: «Des trous et des potelets»;

#### M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Je remercie la Municipalité d'avoir pris le temps de rédiger une réponse à mon interpellation, mais qui n'est malheureusement pas satisfaisante par rapport aux très nombreux commentaires négatifs sur la situation aux Colondalles.

Je ne sais d'ailleurs pas trop comment qualifier cette réponse qui semble plutôt s'adresser à un lecteur ne connaissant rien à la situation, mais en tout cas pas au Conseil communal de Montreux et aux nombreux utilisateurs de la route des Colondalles. J'aurais même l'envie de dire que la réponse n'est pas à la hauteur du Conseil Communal, mais à celle des potelets, à 80cm du bitume...

Je ne m'épancherai pas ce soir sur les détails qui manqueraient dans la réponse afin de bien comprendre la situation, mais je relèverai uniquement 3 points particuliers : les accidents, la modération du trafic et les demandeurs.

- les accidents: 36 en 5 ans. Si je fais une bête multiplication par rapport à ma demande, on arrive à 108 accidents sur 15 ans. A la fois monstrueux et étonnant. Étonnant car quand on se renseigne sur le site de l'office fédéral de la statistique, organe que l'on peut, j'imagine, qualifier de sérieux, complet et fiable, il a eu 1 accident en 2011, 2 accidents en 2012, 1 accident en 2014, 1 accident en 2018 et 1 accident en 2020 sur ce tronçon de route. Et en plus, je ne vois pas ce que le dommage sur une barrière de passage à niveau vient faire ici...

- La modération du trafic, ensuite : on nous informe que la situation précédente n'était, je cite : "pas du tout idéale"... Si elle était si catastrophique que ça, elle n'aurait certainement pas perduré pendant plus de 15 ans...

Quant aux "conséquences des vitesses relativement élevées", il eût été intéressant de connaître le "relativement" par une V85, par exemple... Le Conseil communal n'est pas si inculte que ça...

Et pour ce qui est "d'assurer la même fluidité du trafic", permettez-moi de vous informer que l'on y est pas du tout, bien au contraire.

Dans le cadre de la fluidité, qui, je le souligne encore une fois ne veut pas dire vitesse, je me permets en passant, de rappeler une règle de la circulation routière (art. 45 LCR), je cite: "Si un croisement se révèle difficile, le véhicule descendant doit s'arrêter à temps, le premier". Maintenant, on ne sait plus quelle règle respecter...

- dernier point concernant les demandeurs: "plusieurs" veut dire de 2 à... énormément. Il y aura donc lieu de mettre en balance le "plusieurs" habitants de la route de Colondalles avec le "plusieurs" utilisateurs de la route de Colondalles et de trouver une solution véritablement réaliste qui ne péjore personne...

Ceci dit, je suis tout de même surpris que vous nommiez l'association du village de Vernex, puisque j'avais pris contact avec son

gouverneur, avant l'interpellation, et qu'il m'avait confirmé qu'il n'y avait aucune demande de leur part à ce jour... Étonnant.

Bref, la réponse ne satisfait donc pas l'interpellateur, ni personne d'ailleurs. Et du coup, il est apparu une question primordiale qui va rester en suspens par rapport à cette situation aux Colondalles: en cas d'accident dû à la dangerosité de ces potelets pendant la période de test, qui va payer les dégâts matériel et/ou humain? La DGMR, la Commune? C'est-à-dire le citoyen-contribuable innocent? Ou le Municipal en charge?...

Je remercie pour votre attention et vous donne rendez-vous au prochain épisode.

#### M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à l'interpellation sur les potelets, principalement sur son développement par M. Winkler.

Le trafic passant à travers notre commune est en constante augmentation depuis plusieurs années (à l'exception de 2020), à l'instar de tout le réseau routier suisse. Le réseau principal est censé absorber ce trafic, néanmoins il est régulièrement saturé sur le territoire communal, notamment aux heures de pointe en semaine, les vendredis et dimanches en soirée.

Lorsque le réseau principal est saturé, les systèmes de navigation invitent les véhicules à se reporter sur le réseau secondaire, et il devient courant de voir des voitures aux plaques minéralogiques lointaines passer jusque sur le pont de pierre en cas de surcharge du trafic.

Ceci a des conséquences néfastes pour la santé des habitant.e.s et pour la sécurité des usagers de la route. De plus cela compromet l'intervention des véhicules d'urgence, en plus de l'impact sur la pollution de l'air et sur le bruit.

La route des Colondalles n'a pas été conçue comme route de transit et ne fait pas partie du réseau principal. Il s'agit d'une ancienne route vigneronne, étroite. Des chemins piétons débouchent directement sur la route, masqués par des murs en pierre, mettant ainsi en danger les piétonnes et piétons qui s'engagent sur la chaussée.

Les habitants des lieux ont demandé à la commune d'y remédier, inquiets de la dégradation sonore et sécuritaire. Et la commune y a répondu favorablement, merci pour cette réactivité!

Les mesures mises en place visent à protéger les piétons et accès d'immeubles en amont de la route. Les cyclistes que j'ai interrogé sur cette route sont plutôt favorables à ces mesures, vu qu'elles empêchent les dépassements par les gros véhicules de trop près. Le véritable danger pour les cyclistes, ce sont les voitures stationnées en aval qui parfois ouvrent les portières sans prendre garde aux autres.

Ces mesures visent aussi à décourager le trafic de transit à cet endroit, et de le diriger vers le réseau principal. Bien sûr que cela demande un peu de temps avant que les

habitudes changent. Il est à espérer qu'une fois que ce sera fait cela servira à tous les véhicules empruntant cette route, dès lors qu'elle sera moins chargée.

Ainsi, la commune met en pratique sa politique visant à pacifier le trafic, encourager la mobilité douce et répond aux attentes des habitant.e.s qui souhaitent retrouver des nuits tranquilles.

On trouvera toujours des gens qui refusent cette politique, des rouspéteurs (en bon Vaudois) qui ne sont jamais contents lorsque quelque chose change. En général, on n'entend que les mécontents. D'où mon intervention, pour remercier la commune et l'encourager à continuer dans cette voie. Merci pour votre attention.

#### M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si l'objectif est de diminuer la vitesse sur cette route, est-ce qu'il ne serait pas possible de la limiter à 30km heure?

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ajouter une petite goutte d'eau au moulin, j'ai eu la chance aujourd'hui d'assister à une variante en revenant, soit un cycliste qui est passé entre le mur et les potelets, ce qui fait que pour les piétons c'est tout aussi dangereux et qu'il s'exposait lui-même à un choc si quelqu'un descendait. Je ne pense pas que ce soit le but des potelets que les gens passent à l'intérieur. Les vélos peuvent le faire, mais du coup ils participent aussi à une situation accidentogène, vu qu'ils devraient passer à gauche comme les autres véhicules et que les voitures devraient attendre et leur céder la priorité en faisant attention. Ces potelets sont le meilleur du pire pour tout le monde. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 8.3 Interpellation de M. Vincent Tschopp: «Parking du Marché Couvert, un stationnement de poids?»;

##### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les véhicules individuels ont très largement augmenté de poids depuis les années 70. Passant d'une moyenne de 859 kg à plus de 1242 kg en 2022, un véhicule seul pouvant facilement peser 2700kg. Toutes les sources ne sont pas vraiment concordantes quant à la moyenne des kg, mais toutes arrivent à la même conclusion, le poids des voitures de tourisme a pratiquement doublé.

Face à cette augmentation de poids, relevée par des architectes dans un article de la revue automobile, les parkings construits dans les années 70 pourraient-ils avoir des problèmes structurels car construit pour des véhicules largement plus légers.

La municipalité a-t-elle déjà eu vent de cette question et ou s'en est-elle déjà souciée

concernant le parking souterrain du Marché Couvert?

##### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement la Municipalité a eu déjà eu l'occasion de prendre en compte cette question. Pour preuve, en 2007, un préavis avait été proposé puis accepté par votre Conseil ce qui a permis des travaux de renforcement des piliers de ce parking, réalisés en 2011, de manière à pouvoir respecter les dernières normes SIA en date.

Vu que vous nous avez transmis votre interpellation il y a deux jours, nous avons repris contact avec les ingénieurs, qui nous ont confirmé que ce parking supporte largement un poids de 200 kilos au m2, ce qui représente la garantie de supporter les voitures les plus lourdes.

Pour l'instant il n'y a donc pas de souci: le renforcement des piliers a été fait et l'état global du parking est régulièrement contrôlé.

*M. Tschopp est satisfait de la réponse Municipale.*

#### 8.4 Interpellation de M. Matthieu Burkhart: «Pour que la ligne 204 ne soit plus un pédibus»

##### M. Matthieu Burkhart (ML)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

A deux reprises, en 2016 et 2022, la Municipalité a proposé au Conseil communal l'amélioration de l'offre de la ligne de bus urbaine 204. Aujourd'hui le succès est au rendez-vous et nous pouvons nous en réjouir.

Lors du premier préavis soumis au Conseil communal, l'Exécutif avait indiqué que l'arrêt «Pertuiset» amont avait été supprimé et que les haltes «Rue du Port» ne seraient pas desservies afin d'optimiser le temps de parcours de la ligne.

Cependant force est de constater que les bus sont systématiquement freinés et stoppés dans leur progression par les feux de circulation. De plus, la Municipalité avait

indiqué en 2022 que l'installation des feux du Lorius était obsolète. De ce fait, la ou le conducteur de bus doit toujours descendre de son véhicule pour actionner manuellement le passage dudit carrefour, faisant perdre un temps certain.

Afin d'optimiser réellement le temps de parcours de la ligne 204, nous demandons à la Municipalité:

- Au carrefour du Lorius, quelle mesure entend-elle mettre en place pour éviter cet arrêt systématique?
- Est-ce qu'une priorisation, des bus aux carrefours qui en sont dépourvus (quatre sur la route de Chailly et deux sur la rue du Lac) est-elle prévue? Si oui, quelle échéance?
- Si la Municipalité n'est pas compétente en matière de gestion du trafic, peut-elle être

le relais de ces questionnements auprès de sécurité riviera, de VMCV ou autre?

Par avance, merci de vos réponses.

##### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Nous vous remercions pour votre interpellation et nous pouvons y répondre comme suit:

- *Au carrefour du Lorius, quelle mesure entend-elle mettre en place pour éviter cet arrêt systématique?*

Il existe aujourd'hui une régulation du carrefour dans le sens Clarens-Avenue des Alpes, effectivement sous la forme d'un bouton pressoir. Des réflexions pour modifier ce dispositif et introduire une priorisation dans le sens Avenue des Alpes-Clarens seront menées lors des travaux de réaménagement de surface du chauffage à distance en 2025. Les démarches sur l'autre sens de circulation, à savoir Clarens- Montreux, seront également menées à cette occasion.

- *Est-ce qu'une priorisation, des bus aux carrefours qui en sont dépourvus (quatre sur la route de Chailly et deux sur la rue du Lac) est-elle prévue? Si oui, quelle échéance?*

Sur la ligne 204 les carrefours suivants disposent d'une priorité aux feux: Casino-Paix- Lorius actuellement dans un sens. Le concept rue du Port-Gambetta sera revu quant à lui au plus tard lors du réaménagement de la chaussée liée au chauffage à distance, avec la construction d'un giratoire dès 2025. La priorisation des bus sur les carrefours de Tavel sera étudiée lors du remplacement des feux qui sont obsolètes. Enfin, un projet pour revoir le carrefour à feu de Chailly, y compris le principe de circulation des bus, est en cours d'étude et bien avancé. Le chantier devrait débuter en 2024.

- Si la Municipalité n'est pas compétente en matière de gestion du trafic, peut-elle être le relais de ces questionnements auprès de sécurité riviera, de VMCV ou autre?

L'aménagement des infrastructures est bien de compétence de l'autorité territoriale. La commune entretient également des contacts permanents avec les VMCV afin de prendre en compte les besoins identifiés dans les études des projets.

La Municipalité estime avoir répondu à la présente interpellation.

*M. Burkhart remercie la Municipalité pour ses réponses.*

#### 8.5 Interpellation de M. Matthieu Burkhart: «Bâtiments du cimetière, est-ce que la situation a évolué?»

##### M. Matthieu Burkhart (ML)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

En 2021, la Municipalité a soumis, par le préavis No 27/2021, une demande de crédit pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des

bâtiments du cimetière. Ce préavis a été refusé par notre Conseil.

Néanmoins, dans son rapport, la Commission relevait les points suivants:

- *Villa sise à l'avenue Eugène Rambert 27:* Une dangerosité certaine, suite à la présence de bris de verres des serres et de fers ressortant du béton armé, avait été constatée et nécessitait une sécurisation du site.
- *Locaux de service et dépôts de matériel et outillage:* Les commissaires avaient été surpris et choqués par l'état de délabrement des sanitaires et du chauffage utilisés par le personnel communal.

A ce jour, la Municipalité n'est pas revenue avec un nouveau préavis concernant l'étude et/ou le projet de rénovation desdits bâtiments. Aussi, il est demandé à la Municipalité:

- La sécurisation des abords de la Villa a-t-elle été effectuée? Si non, la Municipalité envisage-t-elle de le faire et dans quel horizon de temps?
- Les conditions de travail et d'accueil du personnel communal ont-ils été corrigés et améliorés? Par quels moyens? Si non, qu'attend la Municipalité pour se mettre en conformité avec les directives MSST\*?

Par avance, merci de vos réponses.

#### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La Municipalité répond comme suit:

- *La sécurisation des abords de la Villa a-t-elle été effectuée? Si non, la Municipalité envisage-t-elle de le faire et dans quel horizon de temps?*

Les serres et les couches évoquées dans cette interpellation font partie intégrante du projet de maraîchage urbain dont le conseil a accepté le préavis dans sa séance de décembre 2022.

L'appel à projet concernant ce parchet se fera à la suite de ceux des parcelles de Tavel et de l'ancien l'hôpital. Selon le projet présenté, les couches en béton seront démontées et évacuées et laisseront place à de la terre végétale permettant la culture en pleine terre de fruits et légumes.

Le vitrage des extrémités des serres est constitué de verre et il sera remplacé par un vitrage synthétique, tel que celui existant déjà sur les toitures afin que les futurs utilisateurs ne risquent plus de coupures en cas de bris de verre malveillants ou lié aux intempéries. Actuellement, cette parcelle n'est pas autorisée au public. Toutefois le service des espaces publics procédera à un contrôle afin de s'assurer que l'accès n'est pas libre.

Le cas échéant, des barrières provisoires type chabauri seront posées afin d'en interdire l'accès jusqu'aux travaux précités.

- *Les conditions de travail et d'accueil du personnel communal ont-ils été corrigés et améliorés? Par quels moyens? Si non,*

*qu'attend la Municipalité pour se mettre en conformité avec les directives MSST\*?*

Dès le résultat connu concernant le préavis 27/2021, le chargé de sécurité de la Commune a été sollicité pour savoir si une possibilité d'accueillir l'équipe du cimetière dans des conditions acceptables était envisageable à des coûts raisonnables et à court terme.

Des solutions sont à l'étude soit dans le deuxième étage de la maison du jardinier, soit en posant des Portakabin dans la continuation des locaux existants, dans l'enceinte du cimetière.

Une séance entre les services concernés est agendée courant mars, afin de déterminer les interventions à réaliser pour que les directives de médecine, sécurité et santé au travail soient respectées. Il s'agira alors d'obtenir le financement nécessaire pour réaliser les aménagements souhaités.

La Municipalité s'est donc fixée comme objectif de trouver une solution d'ici le prochain hiver.

Au nom de la Municipalité j'espère avoir répondu à la satisfaction de l'interpellateur.

*M. Burkhart remercie la Municipalité pour ses réponses.*

#### **8.6 Interpellation de M. Olivier Mark: «Pour que le MOB reprenne la voie du service public»**

##### **M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour les habitants des Hauts de notre Commune qui doivent emprunter la ligne du MOB le matin afin de se rendre au travail sur l'Arc lémanique, la vie n'est pas de tout repos. Certaines correspondances-clé ne sont régulièrement pas assurées à Montreux en direction de Lausanne, là où se rendent la plupart des pendulaires.

Concrètement, deux trains assurent la desserte de cette ligne chaque heure. Depuis Fontanivent, notons qu'il n'existe pas d'alternative. Un train sur deux s'arrête sur demande à différentes haltes, tel le numéro 2305 au matin, qui est particulièrement bondé. Ces arrêts successifs peuvent compromettre la ponctualité et il n'est prévu que 3 minutes à Montreux pour traverser la gare et prendre le train pour Lausanne, si tout se passe comme planifié.

Fréquemment, les choses ne se passent toutefois pas comme prévu. Des travaux, un cumul d'arrêts ou une météo défavorable... vous avez alors raté votre correspondance, alors que le délai pour que les statistiques enregistrent formellement un retard chez les professionnels du rail est précisément de 3 minutes! Ces inconvénients majeurs pour les usagers passent donc sous les radars des critères de qualité, et rien n'est entrepris pour améliorer une situation théoriquement sous contrôle.

Plus clairement, bien que 95% des trains matinaux arrivent statistiquement à l'heure à Montreux, nos concitoyens des Hauts cou-

rent quotidiennement, au sens propre du terme, pour attraper leur train à Montreux, ou plus souvent pour constater qu'ils l'ont raté.

Le MOB s'est assigné comme mission de «ne pas se limiter à déplacer des personnes, mais à leur procurer des émotions sur toute la ligne». Pour les pendulaires, c'est réussi.

Ce qui peut paraître comme une plaisanterie constitue peut-être un biais stratégique de la compagnie: a-t-on vraiment pondéré correctement les intérêts quotidiens des habitants de la région face à l'offre touristique? Actuellement, il semble que le superbe Golden Pass Express, qui circule en principe sans arrêt jusqu'à Interlaken grâce à une conception révolutionnaire, soit durablement arrêté à Zweisimmen pour des défauts techniques structurels. Les touristes doivent à nouveau y changer de train, comme par le passé et malgré les millions investis. Ne serait-ce pas judicieux que la compagnie, qui est à 85% en mains publiques, revoie maintenant ses objectifs stratégiques et opérationnels en faveur de la population?

Aujourd'hui, je limite toutefois cette interpellation à une seule et simple question: est-ce que la Municipalité peut intervenir auprès des organes compétents du MOB, pour que la Compagnie offre dans les futurs horaires des temps de correspondance suffisants le matin et aux heures de pointe, afin que nos concitoyens des Hauts puissent se rendre à leur travail ou à leurs études en toute quiétude?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse!

M. le Président ouvre la discussion.

##### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Nous vous remercions de votre interpellation qui rejoint pleinement les préoccupations de la Municipalité en matière de vision de développement des transports publics sur notre commune.

Comme vous le soulignez l'option a été prise, il y a quelques années, de privilégier sur cette ligne le transport touristique, sa vocation d'origine rappelons-le tout de même.

S'il y a une amélioration sensible de l'offre sur plusieurs gares du haut, les haltes en dessous de Fontanivent ont malheureusement vu leur desserte diminuer de moitié il y a quelques années.

Pour la Municipalité, le MOB joue et jouera à l'avenir un rôle de colonne vertébrale dans la desserte en transports publics de Montreux et de ses villages. Il s'agit de le renforcer, car sans la MOB un développement harmonieux du territoire en phase avec une mobilité efficace ne pourra se concrétiser.

Même si la Municipalité n'est pas ou n'est plus représentée au Conseil d'administration de cette compagnie, ni à titre privé, ni à titre public, la commune entretient des relations régulières avec le MOB. Elles sont notamment l'occasion de discuter d'infrastructures qui conditionnent en partie la qualité de l'offre. Celles-ci dépendent de financements fédéraux et de priorisations cantonales, la

Municipalité n'est pas directement compétente en la matière. L'amélioration de l'infrastructure du MOB, permettant une meilleure desserte régionale en termes de cadence et de fiabilité, devrait néanmoins être prise en compte dans les orientations stratégiques de la planification du développement des infrastructures de mobilité de notre région, portée par le projet d'agglomération Rivelac.

Quant à la réponse précise à votre demande, M. l'interpellateur, nous nous rapprocherons du MOB ou de la DGMR et nous vous apporterons une réponse par écrit. Au vu des instances externes à la commune impliquées, nous n'arriverons toutefois sans doute pas à vous répondre pour le prochain Conseil.

Enfin, à titre d'information, nous vous invitons aussi à prendre position lors de la consultation publique des prochains horaires des transports publics, du 25 mai au 11 juin prochain, sur la plateforme [www.projet-horaire.ch](http://www.projet-horaire.ch), afin de transmettre vos remarques et demandes au service concerné.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 9. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

### Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour faire suite au préavis jardins participatifs et incroyable comestible, pour celles et ceux qui seraient intéressés à aller de l'avant avec ce projet, une soirée pour créer des incroyables comestibles sur la grande place de Clarens est organisé lundi soir à 19h00 à la maison de quartier à Clarens et vous êtes les bienvenus.

### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens vers vous concernant l'affichage en direct du vote, si je reprends le règlement, le vote électronique est assimilé au vote à main levée, pour le vote à main levée on ne nous a jamais demandé de fermer les yeux. Pour ma part si cela pose problème, à mon avis il faudrait faire modifier le règlement dans le sens que l'affichage du vote électronique ne puisse pas être fait en direct.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je souhaite aborder deux points:

Le premier concerne le même sujet que mon précédent. Je suis très surpris que la CCO n'ait pas été mise au courant, ni son Président, ni le Président du Conseil d'ailleurs, de ces changements de logiciel qui apparemment modifient en profondeur la manière d'afficher les votes. Je pense que le Président du Conseil devrait convoquer sa commission pour en discuter avant la prochaine séance afin de savoir s'il y a quelque chose à faire ou à statuer, parce que, effectivement c'est conforme, mais nous avons tous été surpris, et comme vous l'avez dit M. Büchler, cela crée un malaise.

J'aimerais bien savoir pourquoi nous n'avons absolument pas été informés des changements à venir lors de cette séance.

### M. le Président

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je peux vous répondre très brièvement, ce n'est pas que j'ai peur de prendre des décisions en règle générale c'est en ordre, par contre je n'aime pas les prendre, ni dans la précipitation, ni en direct devant 89 conseillers et conseillers. Nous allons réfléchir et reprendre tout cela avec la CCO, respectivement avec le bureau du Conseil et nous verrons comment nous procéderons lors de la prochaine séance.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon deuxième point concerne notre règlement. À moins que je ne me trompe, il me semble que ce Conseil renvoie directement et à chaque fois via le soutien de 5 conseillers les propositions en commission.

Si je me réfère au règlement, à son article 102 al.3 qui suit le dépôt de la proposition et qui dit au point 2 - je cite - que «la proposition est développée séance tenante ou mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, etc.», l'alinéa 3 dispose bien que:

«3 Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut:

- statuer;
- renvoyer la proposition à une commission ad hoc, qui demande à la Municipalité ses déterminations; après le rapport de la commission ad hoc, le Conseil tranche.»

En prenant l'article suivant qui dit:

«Art. 104 Procédure – Traitement

1 Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président sur la

proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération.

### 2 Il peut soit:

- renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si cinq membres le demandent;
- prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. »

Il me semble qu'actuellement nous ne mettons pas du tout en pratique l'alinéa 3 de l'article 102, qui si je le comprends bien, devrait se résumer au minimum à ce que tous les membres du Conseil aient le texte de la proposition afin de pouvoir statuer. Je pense que nous devrions en parler à la prochaine séance du bureau du Conseil si vous le voulez bien.

### M. le Président

Avant de clore cette séance, une séance de réserve était planifiée pour le mercredi 8 mars prochain en lien avec la crise énergétique, cette dernière n'aura pas lieu.

Je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier, ainsi que l'huissier de notre Conseil Jean-Michel Talon pour leur travail et leur collaboration.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter aux huissiers pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h50, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 5 avril 2023 à 20h00 à l'Aula de Montreux-Est.

**Procès-verbaux des séances  
du 14 décembre 2022, du 1er février 2023  
et du 1er mars 2023.  
Les versions complètes  
des procès-verbaux peuvent être  
obtenues au greffe municipal.**

 **Mous  
Rénovation**

**Mous**

Peinture - Plâtrerie  
Parquet - Carrelage  
076 503 08 35

Av. de la Riviera 16  
1820 Territet  
mousnoir@hotmail.com

**Genre & Emonet SA**

Montreux | Lausanne  
A votre service depuis 1994



GÉRANCE



COPROPRIÉTÉ



COURTAGE



COMPTABILITÉ

[www.genre-emonet.ch](http://www.genre-emonet.ch)



## Saviez-vous que le biogaz est une énergie 100% renouvelable, locale et neutre en CO<sub>2</sub> ?

Produit à partir de déchets organiques ou de boues d'épuration, le biogaz est utilisé pour le chauffage, la cuisson, la production d'électricité, la mobilité ou les procédés industriels.

Plus d'informations sur [energiapro.ch/biogaz](http://energiapro.ch/biogaz)



Restons connectés!



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



### Nos Ateliers

Wider SA Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens  
Tél. +41 21 989 22 66  
[montreux@wider-sa.ch](mailto:montreux@wider-sa.ch)

Wider SA Genève  
Route des Moulières 10 bis  
1242 Satigny  
Tél. +41 22 949 09 09  
[geneve@wider-sa.ch](mailto:geneve@wider-sa.ch)

Wider SA  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)

### Notre Showroom

Espace Wider  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)



*C'est possible!*

au 021 962 60 60



dès  
CHF 230.-/jour  
tout compris\*

Tertianum le Bristol, Montreux

*Votre appartement protégé  
au bord du lac*

\* appartement, pension complète, prestations hôtelières  
programme d'animation, présence médicale 24/7, et plus encore...

**TERTIANUM**